

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET  
LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente  
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président  
M. MICHEL RIVARD, Vice-président  
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire  
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire  
M. GILLES FORTIN, Commissaire  
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire  
M. LESLY HILL, Commissaire  
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire  
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire  
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire  
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 26 novembre 2019

Volume 10

ODETTE GAGNON & CLAUDE MORIN  
Sténographes officiels

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
<b>JEAN-PIERRE HOTTE</b> Témoïn expert	4
1 Témoïn expert	
<b>CAMIL BOUCHARD</b> Témoïn expert	118
<b>FONDATION DU Dr JULIEN</b>	171
Dr GILLES JULIEN Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL	
(Présentation d'un vidéoclip)	175

---

1 EN L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-  
2 sixième (26e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, bonjour, bon matin. Alors nous débutons  
8 notre journée avec la présence de monsieur Jean-  
9 Pierre Hotte, qui est président du conseil  
10 d'administration d'Avenir d'enfants, consultant et  
11 expert reconnu dans le domaine de l'administration  
12 publique. Monsieur Hotte, on va essayer d'aller au  
13 plus court de votre parcours, c'est-à-dire trente-  
14 cinq ans (35) à titre de gestionnaire, entre autres  
15 comme directeur général de l'Association des  
16 centres jeunesse du Québec, comme directeur général  
17 aussi... comme directeur de la Protection de la  
18 jeunesse en Montérégie et votre témoignage devrait  
19 nous permettre de faire le point sur le rôle de la  
20 DPJ dans les CISSS et les CIUSSS et de nous  
21 proposer des solutions aussi pour mettre la  
22 jeunesse en priorité au sein de nos services. Merci  
23 de votre présence. Avant de vous laisser la parole,  
24 je vais demander au greffier de vous assermenter  
25 s'il vous plaît.

1           **JEAN-PIERRE HOTTE,**

2           Témoin expert

3           (Sous serment)

4

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Alors nous avons une période de quatre-vingt-dix  
7           minutes (90 min) ensemble. On vous a suggéré peut-  
8           être une vingtaine de minutes de présentation et  
9           ensuite ce sera un échange avec les commissaires.

10          Ça va?

11          M. JEAN-PIERRE HOTTE :

12          Excellent.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Merci. La parole est à vous.

15          M. JEAN-PIERRE HOTTE :

16          C'est moi qui vous remercie. Alors, Madame la  
17          Présidente, Messieurs les Vice-Présidents,  
18          Mesdames, Messieurs les députés de l'Assemblée  
19          nationale et Mesdames, Messieurs les Commissaires,  
20          bien d'abord effectivement je vous remercie  
21          infiniment de cette opportunité qui m'est offerte  
22          ce matin de vous partager mes réflexions, mes  
23          recommandations. Je sais que vous avez un... un  
24          lourd défi et... mais vous avez aussi l'opportunité  
25          de changer le cours de l'histoire pour les enfants,

1 particulièrement les enfants les plus vulnérables  
2 au Québec. Et c'est ce qui m'a amené à souhaiter  
3 partager mes réflexions avec vous. Donc, pas  
4 uniquement énoncer des problèmes, mais aussi  
5 apporter des solutions.

6           Donc, si je commence par la conclusion,  
7 dans mon mémoire je vous ai présenté quatre  
8 recommandations. La première afin de donner une  
9 voix forte, indépendante, crédible, pour les  
10 enfants et pour les jeunes et particulièrement pour  
11 les enfants et les jeunes les plus vulnérables au  
12 Québec. Et aussi, par la même occasion, pour  
13 assurer le renforcement qui m'apparaît absolument  
14 nécessaire du réseau de protection, je vous  
15 proposer de nommer un directeur ou une directrice  
16 nationale de la Protection de la jeunesse, de qui  
17 relèverait, dans chacune des régions, des  
18 directeurs, directrices au plan régional de  
19 Protection de la jeunesse.

20           Deuxième recommandation : de miser  
21 véritablement, j'insiste sur « véritablement » sur  
22 la responsabilité collective des communautés, qui  
23 agiraient davantage comme réseau de sécurité et de  
24 bienveillance pour les enfants et pour les jeunes  
25 du Québec.

1                   Troisième recommandation : de renforcer le  
2 principe fondamental de l'antériorité du social sur  
3 le judiciaire. On aura l'occasion d'en parler, mais  
4 c'est un enjeu qui me paraît extrêmement important.

5                   Et la quatrième afin... parce qu'avec ce  
6 que je propose, évidemment je sais bien que ce ne  
7 sont pas des changements cosmétiques. Alors si on  
8 veut que ces personnes-là, directeur national,  
9 directrice nationale de la Protection de la  
10 jeunesse avec les personnes au plan régional  
11 puissent assumer un tel défi, je propose de  
12 dissocier le rôle de directeur national de  
13 Protection de la jeunesse et directeurs régionaux  
14 de Protection de la jeunesse de celui de directeur  
15 ou directrice provincial.

16                   J'avais pensé, puisque je sais que vous  
17 avez pris connaissance de mon mémoire, peut-être  
18 plutôt utiliser quelques minutes puis garder le  
19 maximum de temps pour les échanges, de vous parler  
20 un peu de ce qui a alimenté, comment les questions  
21 ont défilé dans mon esprit pour arriver à vous  
22 faire de telles propositions.

23                   La première question qui est venue à mon  
24 esprit c'est : pourquoi on parle toujours de la DPJ  
25 dans le sens de la Direction de la protection de la

1       jeunesse. Et je retourne souvent au fondement de la  
2       loi, j'étais là en soixante-dix-sept (77), j'étais  
3       président de l'Association des étudiants en  
4       psychoéducation de l'Université de Montréal,  
5       j'avais présenté un mémoire, je ne réalisais pas  
6       que si longtemps plus tard je reviendrais dans ce  
7       genre de tribune-là.

8                 Dans la loi, nulle part - on parle toujours  
9       du directeur, évidemment ça englobe les directrices  
10      - mais nulle part il n'est question de direction.  
11      On voulait que le directeur de la Protection de la  
12      jeunesse ou la directrice, donc soit une personne à  
13      qui on a donné de lourdes responsabilités, des  
14      pouvoirs, bien sûr, mais qui doit être imputable de  
15      toutes ses décisions, toutes les décisions qui sont  
16      prises en son nom personnellement. Et il autorise  
17      des personnes à agir en son nom. On voulait que ce  
18      soit quelqu'un qui agisse de façon compétente  
19      évidemment au plan clinique, au plan social, mais  
20      aussi une personne humaine. C'est le message qui  
21      est à l'intérieur de la Loi.

22                Pourtant, au fil des années, on parle  
23      constamment de la DPJ, de la direction et ça, c'est  
24      un vocabulaire qui est souvent associé avec des  
25      structures, avec une bureaucratie, avec quelque

1 chose qui est froid et ça me dérange. Alors je  
2 pense qu'on a fait fausse route et je me suis dit :  
3 il faut essayer de trouver une façon de reprendre  
4 le bon chemin.

5 Deuxième question qui est venue à mon  
6 esprit, évidemment comme vous tous on observe avec  
7 un peu de frayeur la hausse continue des  
8 signalements en Protection de la jeunesse, ceci il  
9 ne faut pas le perdre de vue, associée à une  
10 diminution importante du nombre de jeunes zéro-dix-  
11 sept (0-17) ans au Québec. Donc, on est passé en  
12 soixante-dix-neuf (79) de quelque trente mille  
13 (30 000) signalements à cent six mille (106 000)  
14 dans la dernière année. Et quand je regardais  
15 certaines statistiques je voyais, par exemple,  
16 qu'en deux mille-deux mille un (2000-2001) on était  
17 à peu près à trois point quatre pour cent (3,4 %)  
18 de la population jeunesse qui se retrouvait... qui  
19 était en Protection de la jeunesse. Deux mille dix-  
20 huit (2018), moins de vingt (20) ans plus tard,  
21 c'est le double, six point huit pour cent (6,8 %).

22 Alors je me suis posé la question : bien  
23 sûr que majoritairement il ne faut pas perdre de  
24 vue que chez les moins de dix-huit (18) ans la  
25 plupart vont bien. Mais je me suis posé la



1 question : en plus évidemment de cette situation-là  
2 en Protection de la jeunesse, comment vont nos  
3 enfants, nos jeunes au Québec? Je n'ai pas la  
4 prétention d'avoir fait un exercice exhaustif, mais  
5 évidemment vous savez que je suis à Avenir  
6 d'enfants, donc la question des tout-petits me  
7 préoccupe particulièrement, je vais commencer par  
8 ça.

9 Il y a des études qui ont été faites par  
10 l'Institut de la statistique, qui s'appelle EQDEM,  
11 donc les enfants qui arrivent à la maternelle à  
12 cinq ans en... en examinant cinq sphères de  
13 développement, dans le fond, l'enquête s'est posé  
14 la question : quel était l'état des enfants  
15 lorsqu'ils arrivent à la maternelle à cinq ans?

16 En deux mille douze (2012), première  
17 enquête, on a vu que vingt-cinq pour cent (25 %) de  
18 ces enfants-là, donc un sur quatre, arrivait avec  
19 une faille ou une difficulté dans au moins une  
20 sphère de développement. En deux mille dix-sept  
21 (2017), l'aiguille n'est pas allée dans la bonne  
22 direction, c'est monté à vingt-huit pour cent  
23 (28 %). Et quand on regarde les enfants qui sont en  
24 milieu défavorisé c'est trente-trois pour cent  
25 (33 %). Donc, déjà chez les tout-petits il y en a

1 une série qui partent avec un pas de recul, qui ne  
2 partent pas du bon pied dans la vie.

3 Si on regarde maintenant dans l'ensemble  
4 des milieux scolaires, primaire et secondaire, les  
5 enfants à besoins particuliers, là, qui ont  
6 l'étiquette EHDAA dans le secteur de l'éducation.  
7 En deux mille un (2001), on avait cent dix-sept  
8 mille (117 000) enfants, douze pour cent (12 %) de  
9 l'ensemble des enfants en milieu scolaire.  
10 Actuellement, on est autour de deux cent mille  
11 (200 000) enfants et on est, encore là, près du  
12 double des enfants que nous avons en deux mille un  
13 (2001), donc là aussi en moins de vingt (20) ans.

14 On a beaucoup parlé de décrochage scolaire  
15 au Québec. J'ai fait partie du groupe citoyen  
16 piloté par Jacques Ménard, alors ce n'est pas  
17 quelque chose de nouveau. Mais encore actuellement,  
18 c'est des cohortes d'à peu près vingt-cinq mille  
19 (25 000) jeunes à chaque année qui n'arrivent pas à  
20 avoir leur diplôme d'études secondaires en moins de  
21 cinq ans. Il y en a qui l'ont de façon plus longue,  
22 mais les études nous démontrent que ça n'a pas la  
23 même valeur, le même impact pour eux. Et dans ce  
24 domaine, bien il faut se rappeler que le Québec est  
25 au dernier rang parmi l'ensemble des provinces

1 canadiennes.

2 J'ai examiné aussi la question de la  
3 surmédication. Vous avez sûrement eu déjà le cri  
4 d'alerte qui a été envoyé par une cinquantaine de  
5 pédiatres au Québec. Chez les jeunes de dix (10) à  
6 douze (12) ans, uniquement pour la consommation des  
7 psychostimulants c'est... on est dans l'ordre de  
8 quatorze pour cent (14 %). Et pour... chez les  
9 treize-dix-sept (13-17) ans, quatorze point cinq  
10 pour cent (14,5 %). Quand on regarde ailleurs au  
11 Canada, on est dans... entre quatre (4 %) et cinq  
12 pour cent (5 %). On est presque dans... comme trois  
13 pour un. Donc, il faut se poser des questions  
14 aussi.

15 Donc, je ne veux pas vous faire une trop  
16 longue... alors on a vu récemment les enjeux de  
17 l'itinérance, il y a des enjeux d'intimidation, de  
18 violence sexuelle, qui prennent toutes sortes de  
19 formes avec les sextos, etc., le hameçonnage. Si  
20 vous avez un enfant qui a des troubles mentaux,  
21 vous allez vous arracher les cheveux pour avoir des  
22 services. Des parents d'enfants à besoins  
23 particuliers dans les écoles, il y en a beaucoup.  
24 Quand on parle de deux cent mille (200 000)  
25 enfants, ils nous disent : c'est beau avoir un

1 diagnostic, ils ne savent pas à qui s'adresser pour  
2 finir pour avoir de l'aide, donc c'est pas tous des  
3 parents qui ne veulent pas aider leur enfant, loin  
4 de là.

5 Alors je me disais avec ce... cet état de  
6 situation-là, je ne veux pas être pessimiste, mais  
7 quand même ça nous révèle que les enfants ne vont  
8 pas si bien que ça. Et c'est pas étonnant que la...  
9 que la pression... l'eau monte du côté des  
10 directeurs et directrices de la Protection de la  
11 jeunesse.

12 Et ça, c'est très préoccupant pour moi  
13 parce qu'on le sait, dans le fond, la Protection de  
14 la jeunesse ça devrait être le dernier rempart,  
15 c'est... c'est... on a vu ce qui s'est passé à  
16 Sainte-Marthe-sur-le-Lac quand la digue cède et  
17 j'ai peur que la digue soit en train de céder pour  
18 les enfants qui ont besoin de protection. Et pour  
19 les intervenants et les intervenantes, pour qui  
20 j'ai un immense respect, qui y travaillent,  
21 actuellement la situation ne m'apparaît pas rose  
22 pour eux, c'est extrêmement difficile.

23 Donc, là aussi, dans les fondements mêmes  
24 de la Loi, depuis des décennies on parle de  
25 responsabilité collective. Je vais prendre une

1 petite gorgée d'eau, je m'excuse. Au Québec, on se  
2 plaît à dire abondamment qu'il faut un village pour  
3 faire grandir un enfant. Mais en ce qui... je vois  
4 que le terreau est propice, avec Avenir d'enfants  
5 on a vu la mobilisation. Pourtant, dans la Loi, le  
6 législateur, à mon point de vue ne fait pas  
7 d'erreur, quand... il a pris le temps de réfléchir.  
8 Il y a deux articles. Il y a l'article 32, qui  
9 décrit les responsabilités exclusives du DPJ. Donc,  
10 les décisions pour lesquelles l'intervention de  
11 l'État dans la vie privée des familles demande un  
12 doigté, une expertise, une délicatesse. Il faut  
13 agir avec rigueur. Donc, ces décisions-là, on a dit  
14 que ça doit être du personnel qui relève du DPJ.

15 Mais il a aussi créé l'article 33.  
16 L'article 33, ça permet au DPJ de confier une  
17 autorisation à une personne. Jamais dans la Loi on  
18 dit que cette personne-là doit relever ou être dans  
19 le même édifice ou dans la même édifice ou  
20 structure organisationnelle que la DPJ. On pensait  
21 d'ailleurs à ce moment-là qu'on pourrait confier  
22 une autorisation à une psychoéducatrice ou à un  
23 psychoéducateur, qui est significatif pour un  
24 enfant en milieu scolaire, qu'on pourrait, par  
25 exemple, dans une situation de violence conjugale,

1 si une femme a créé une relation de confiance avec  
2 une intervenante dans un organisme communautaire.  
3 Pourquoi pas, si on a besoin que le DPJ soit dans  
4 le décor, de confier à cette personne-là  
5 l'autorisation. Pourquoi il faut ajouter du monde?  
6 Et quand on ajoute du monde, identifié et étiqueté  
7 Protection de la jeunesse, mais avec... avec la  
8 description de ce que je voyais tantôt, l'image  
9 qu'actuellement le réseau a, bien on a des  
10 craintes, on a... La première crainte qu'on a comme  
11 parent c'est qu'ils s'en viennent nous arracher  
12 notre enfant. Et c'est pas productif et au plan  
13 social et au plan humain, au plan clinique, à tous  
14 les niveaux je pense que c'est contre-productif.

15 Donc, évidemment je me suis posé la  
16 question comment ça se fait qu'on n'est pas arrivé,  
17 après tant d'années, à non seulement parler de  
18 responsabilité collective ou du village, mais je me  
19 suis demandé il était où, le village. Et  
20 évidemment, la réponse la plus facile c'est que,  
21 pour l'avoir vécu, c'est que tout le monde nous  
22 disait que oui, oui, ils seraient bien partants,  
23 mais ils ne veulent pas aller au Tribunal. Et donc,  
24 la peur du Tribunal a fait, je pense - et je  
25 m'inclus là-dedans- que la DPJ, graduellement, elle

1 a compris le message, on s'est replié sur nous  
2 mêmes puis on s'est dit : bien on va se débrouiller  
3 autrement. Et je pense que là aussi on a fait  
4 fausse route.

5 Je pense qu'il y aurait moyen - et je ne  
6 suis pas juriste, je le reconnais, il y en a ici  
7 autour de la table d'excellents - et ce qui m'est  
8 venu c'est qu'on pourrait arriver à confier de ce  
9 type d'autorisation-là, donc vraiment mobiliser  
10 les... les différents réseaux sur le terrain, je ne  
11 parle pas juste des structures à l'intérieur des  
12 CISSS ou des CIUSSS, ça peut être des centres de  
13 pédiatrie sociale, des organismes communautaires,  
14 il y a des expertises dans différents organismes  
15 assez incroyables et intéressantes, donc comment  
16 les mettre à profit dans les milieux scolaires  
17 aussi. Et donc, je pense que si on demandait à...  
18 ça demanderait plus de réviseurs, mais je pense  
19 qu'il y aurait moyen d'enrichir ce rôle-là et  
20 permettre aux réviseurs qui relèvent directement  
21 des personnes, des directeurs et des directrices,  
22 d'aller au Tribunal, mais ça nécessite évidemment  
23 que ces réviseurs-là devraient rencontrer  
24 préalablement les jeunes, les parents, les  
25 intervenants et présenter les conclusions, les

1 recommandations, devant la magistrature.

2 Un des programmes qui me permet de croire  
3 que ceci est non seulement faisable, mais drôlement  
4 intéressant, c'est un programme qui s'inspire  
5 vraiment de meilleures pratiques, qui a été évalué,  
6 qui vient des États-Unis, qui s'appelle « Family to  
7 Family ». Lorsque j'étais à l'Association des  
8 centres jeunesse, j'ai réussi à obtenir des fonds  
9 pour qu'on puisse mettre en place des  
10 projets-pilotes et ça, c'est dans cet esprit-là.  
11 C'était fait pour les enfants de moins de cinq (5)  
12 ans pour éviter des placements d'enfants de moins  
13 de cinq (5) ans, en misant sur l'appui de la  
14 communauté.

15 Donc, si on est dans une situation de  
16 négligence puis on a des parents avec toutes sortes  
17 de difficultés, retirer un jeune enfant, c'est une  
18 lame à deux tranchants. Donc, c'est de voir  
19 comment... si on a vraiment un filet de protection,  
20 si on cherche des... Donc, on demande aux parents  
21 - et quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent  
22 (99.9 %) ils sont d'accord - que lorsqu'on va avoir  
23 une discussion il y aurait des organismes de la  
24 communauté; des CPE, des organismes communautaires  
25 famille, centres de pédiatrie sociale, d'autres



1       joueurs qui peuvent aider la famille, aider les  
2       enfants et, en même temps, créer un filet de  
3       protection rassurant la DPJ, à ce moment-là.

4               Alors, ces programmes-là ont réduit de plus  
5       de cinquante pour cent (50 %) les placements  
6       d'enfants de moins de cinq (5) ans, et je pense que  
7       ça démontre que lorsqu'on peut mobiliser des  
8       ressources de façon intelligente, on peut arriver à  
9       des résultats intelligents aussi.

10              Quand je regarde, donc, ce que je viens de  
11       vous décrire - la pression exercée, les difficultés  
12       de mobiliser les acteurs sur le terrain - donc, la  
13       question qui se pose, c'est : qui parle au nom des  
14       enfants au Québec, actuellement? Ça va pas si bien  
15       que ça et là, c'est pas juste pour la Protection de  
16       la jeunesse, je pense qu'il faut le regarder de  
17       façon plus large. Il y a moins d'enfants au Québec,  
18       il y a plus de problèmes. Et quand on se compare  
19       avec ailleurs, pas si loin, dans les provinces  
20       voisines - pas parce qu'elles sont plus riches, au  
21       Nouveau-Brunswick, il y a quelque chose qui fait  
22       qu'on doit s'examiner - ma réponse : il n'y en a  
23       pas. Il y a personne qui interpelle le village pour  
24       dire : « Qu'est-ce qu'on fait en prévention?  
25       Qu'est-ce qu'on fait en amont? Ici, il faudrait

1 faire quelque chose. »

2 Alors, c'est préoccupant. Il y a pas de  
3 voix fortes, il y a pas de voix crédibles, et je  
4 dirais même que, actuellement, je considère qu'il y  
5 a une extinction de voix. Et j'associe « extinction  
6 de voix » avec des impacts du projet de Loi 10 et  
7 de la création des CISSS et des CIUSSS.

8 Évidemment, je ne vous apprends rien, les  
9 CISSS et les CIUSSS ont été créés... d'abord, c'est  
10 la plus grande mégastructure qu'on a jamais créée  
11 au Québec, et ça a été créé, d'abord et avant tout,  
12 pour répondre aux besoins en santé physique et,  
13 évidemment, aux soins pour les personnes âgées. On  
14 est dans un contexte démographique évident, une  
15 accélération incroyable du vieillissement de la  
16 population, pression de plus en plus forte sur le  
17 réseau de la santé, et je m'en vais dans cette  
18 direction-là, donc, je ne dirai pas qu'il faut pas  
19 donner des soins aux personnes âgées, mais il y a  
20 quelque chose de préoccupant, parce que d'autres  
21 réformes précédentes... pour moi, c'est comme le  
22 jour de la marmotte, c'est pas la première fois que  
23 je vois des restructurations qui finissent par  
24 avoir des effets sur les services sociaux puis en  
25 particulier sur les jeunes.

1                   Lorsqu'il y a eu la création des CSSS, deux  
2 mille quatre (2004), deux mille cinq (2005), autour  
3 de là, on était préoccupés. Qu'est-ce qui  
4 arriverait des services de première ligne? Parce  
5 que ça va... s'il n'y a pas ça en amont puis il n'y  
6 a pas ça en aval, bien, les zones de protection,  
7 c'est pas... c'est pas une bonne nouvelle, on est  
8 supposés travailler en équipe. Votre vice-président  
9 dit qu'il faut se faire des passes; on attendait  
10 des passes.

11                   Et ce qu'on a vu, ce qu'on a observé, à  
12 partir du moment où on a fusionné des CLSC-CHSLD  
13 avec les hôpitaux, bien, la dimension de santé a  
14 pris tout le plancher et les soins aux personnes  
15 âgées puis la dynamique entre libérer des lits de  
16 courte durée par des patients âgés qui ont des  
17 problèmes chroniques, puis etc. Ça, c'est au coeur  
18 des priorités.

19                   Mais les services en jeunesse se sont  
20 effilochés, se sont désagrégés. On avait beau le  
21 dire, ils disaient : « Non, non, non, non, non,  
22 non, non, non. On touche pas à ça, ça va bien. »  
23 Tout va bien, mais les DPJ croulent sous les  
24 signalements et les enfants ne vont pas bien. Puis  
25 pourquoi attendre que les enfants et les situations

1 se détériorent au point de recourir aux services de  
2 protection?

3           Donc, qui plus est, à chaque fois qu'on a  
4 connu des restructurations, même lors de la  
5 création des Centres jeunesse, en quatre-vingt-  
6 treize (1993), c'est accompagné de compressions. Ça  
7 prend toutes sortes de beaux mots : optimisation,  
8 veuillez nous faire plus avec moins. Mon père avait  
9 pas beaucoup d'instruction et il me disait :  
10 « Voyons donc, plus avec moins? On peut mettre - il  
11 y avait des mesures anglaises - on peut mettre un  
12 gallon dans... on peut pas mettre un gallon dans  
13 une pinte, Jean-Pierre. » « Je le sais bien, oui,  
14 mais c'est ça qu'ils me demandent : faire plus avec  
15 moins. »

16           Et ça m'a rappelé qu'en quatre-vingt-treize  
17 (1993), quatre-vingt-quatorze (1994), à la création  
18 des Centres jeunesse, là aussi comme ce que je vois  
19 actuellement dans les CISSS et les CIUSSS, c'est  
20 pas que les gens veulent mal faire, mais là, ça  
21 les... ça s'en va dans toutes sortes de structures,  
22 de tous bords tous côtés.

23           En quatre-vingt-treize (1993), il y avait  
24 des DPJ qui agissaient comme figurants, que...  
25 c'était illégal, ils avaient même pas les

1       responsabilités de 32. À d'autres endroits, on est  
2       allés dans... on était dans les équipes autonomes,  
3       alors il y avait autant de concepts de protection  
4       qu'il y avait de territoires dans certaines  
5       régions, le RTS était décentralisé, il y en a même  
6       qui ont confié la réception des signalements à des  
7       organismes en impartition, et à d'autres endroits,  
8       on donnait tout aux DPJ, donc : s'occuper des  
9       familles d'accueil, les ressources, donc on recrute  
10      les familles d'accueil, on les évalue, on leur  
11      confie des enfants. Oups!

12                Plus tard, on a un signalement, on traite  
13      le signalement, ils ont abusé des enfants, on  
14      retire les... on est juge et partie. Des choses qui  
15      n'avaient ni queue ni tête, au point où les DPJ, en  
16      quatre-vingt-quinze (1995), dont je faisais partie,  
17      on a... on a cru nécessaire de mettre notre pied  
18      vraiment dans la porte et dire que si ça continuait  
19      comme ça, on serait mieux de sortir les DPJ des  
20      Centres jeunesse. Et à ce moment-là, grâce à des  
21      discussions extrêmement importantes et bénéfiques  
22      avec l'Association des centres jeunesse, on a eu à  
23      se retrousser les manches, à remonter des choses,  
24      à remonter ce qui était nécessaire, et les DPJ,  
25      nous en avons profité pour définir le rôle des DPJ.

1 Et parmi ce rôle-là, il y avait un rôle important :  
2 le rôle social. Le rôle social, je ne le vois plus.  
3 Il est disparu. Donc, quand je parle de  
4 « extinction de voix », ça fait partie de ça aussi.

5           Donc, si le passé est garant de l'avenir,  
6 quand je regarde toutes les restructurations-là, je  
7 suis pas optimiste, vous comprendrez. Est-ce que  
8 l'avenir s'annonce mieux? Uniquement en regardant  
9 le contexte démographique, je vois pas comment on  
10 peut prétendre que ça va aller mieux, on en a  
11 encore pour une couple de décennies. Cette  
12 pression-là, elle ne va pas s'atténuer, elle ne va  
13 que s'accroître. Je ne peux pas blâmer les gens,  
14 ils ont été nommés, conseil d'administration au  
15 complet : PDG, PDGA. Il y a des bonne personnes,  
16 des gens que je connais pour qui j'ai beaucoup  
17 d'estime. Je pense que les gens seront coincés dans  
18 cette dynamique-là.

19           Ce que moi, j'observe - je n'ai pas fait le  
20 tour des CISSS et des CIUSSS, je n'ai pas  
21 l'expertise que vous avez autour de la table, mais  
22 ce que je vois, actuellement, c'est... à plusieurs  
23 endroits, c'est : on parle pas de Protection de la  
24 jeunesse au conseil d'administration. On n'en parle  
25 pas dans les conseils multi, on n'en parle pas dans

1 de nombreuses instances. C'est pas l'enjeu  
2 prioritaire.

3 Alors, en lien, aussi, avec la dimension  
4 d'importance de l'intervention sociale, et ce que  
5 je vois aussi et qui me préoccupe, c'est que là  
6 aussi, on a fait fausse route, parce qu'il y a eu  
7 un long débat, en soixante-dix-sept (1977) et  
8 soixante-dix-neuf (1979), entre le dépôt de la loi  
9 et son adoption, et il y a un choix majeur qui  
10 était fait au Québec, c'était pas... ça n'avait pas  
11 été dessiné sur un napperon, là, sur un coin de  
12 table, c'est de décider que, au Québec, nous  
13 aurions l'antériorité du social sur le judiciaire.  
14 Miser sur une intervention sociale, miser sur la  
15 relation d'aide.

16 Bien, là, en quatre-vingts (1980), j'ai pu  
17 voir des statistiques quatre-vingt-treize (1993),  
18 quatre-vingt-quatorze (1994). Quatre-vingt-treize  
19 (1993), c'est la création des Centres jeunesse.  
20 Quatre-vingt-quatorze (1994), c'est... on a  
21 commencé à modifier la loi pour réduire le nombre  
22 de mesures volontaires et la durée pour laquelle on  
23 pouvait utiliser des mesures volontaires. En...

24 Donc, quatre-vingt-treize (1993),  
25 quatre-vingt-quatorze (1994), il y avait à peu près

1 cinquante pour cent (50 %) des situations qui...  
2 prises en charge par les DPJ, qui étaient prises en  
3 charge en vertu de mesures volontaires, donc  
4 cinquante pour cent (50 %) judiciaires. Et quelques  
5 années plus tard, ça s'est mis à grimper. J'ai pas  
6 fait... j'ai pas pu avoir les statistiques de tous  
7 les CISSS et les CIUSSS, vous les avez sûrement,  
8 mais dans l'échantillon que j'ai pu voir, moi, la  
9 moyenne que je... que j'ai obtenue, c'est  
10 soixante-dix-huit pour cent (78 %), actuellement. À  
11 certains endroits, j'ai vu... le plus haut que j'ai  
12 vu, c'est quatre-vingt-quatre pour cent (84 %).

13 Donc, si la tendance se maintient, on s'en  
14 va vers quatre-vingts pour cent (80 %) facilement,  
15 dans l'ensemble du Québec, des situations qui sont  
16 judiciarisées.

17 Or, c'est à l'envers de ce qu'on veut faire  
18 en modernisation du système de justice. Dans les  
19 cours civiles, dans les autres tribunaux, on essaie  
20 de miser sur la médiation, la conciliation, les  
21 ententes à l'amiable, et nous, on s'en va en enfer.  
22 Il y a quelque chose qui va pas. C'est lourd. C'est  
23 lourd, le système judiciaire, et c'est anxiogène.  
24 C'est anxiogène pour les parents, c'est anxiogène  
25 pour les enfants, c'est stressant.



1                    Dans l'ensemble des autres types de  
2                    tribunaux, c'est bipartite, c'est la Couronne, la  
3                    défense, la poursuite, les poursuivis. En  
4                    Protection de la jeunesse, c'est complexe, là. La  
5                    DPJ est représentée, l'enfant est représenté, les  
6                    parents sont représentés, maintenant, les familles  
7                    d'accueil peuvent être représentées. On vient  
8                    ajouter des zones de tension et ça m'apparaît pas  
9                    non plus très productif, ce qu'on est en train de  
10                   faire. Ce que je crains aussi, parce qu'on l'a vu à  
11                   d'autres occasions, évidemment, quand il y a un  
12                   événement aussi horrible, triste, que le décès de  
13                   la petite fille à Granby, c'est humain, c'est... ça  
14                   ne veut pas dire que c'est la bonne façon de faire,  
15                   mais beaucoup d'intervenants et d'intervenantes en  
16                   Protection vont préférer aller au Tribunal pour pas  
17                   avoir à porter de telles décisions.

18                   C'est difficile, la Protection de la  
19                   jeunesse. Pour l'avoir vécu moi-même, lorsqu'on  
20                   reçoit, en dévoilement, d'un enfant de huit (8) ou  
21                   neuf (9) ans qu'il a été agressé sexuellement, ça  
22                   bouille, en dedans. On a... on a de la rage. Il  
23                   faut garder notre calme, notre empathie, être à  
24                   l'écoute, voir comment on va aider cet enfant-là.  
25                   Lorsqu'on voit une femme qui a été battue de façon

1           sauvage par son conjoint, qui a réussi à se  
2           réfugier chez une amie avec deux petits enfants en  
3           pleurs qui tremblent devant nous, on dort pas bien,  
4           le soir.

5                       Alors, si on continue comme ça, toutes les  
6           situations vont se retrouver au Tribunal, mais ça,  
7           ce n'est plus dans l'antériorité du social sur le  
8           judiciaire, c'est... c'est quelque chose d'autre.

9                       Donc, je ne veux pas prendre trop de temps,  
10          je pense que vous comprenez l'idée, pourquoi  
11          j'arrive à ces recommandations-là, en espérant que  
12          ça va vous aider à prendre des décisions pour les  
13          enfants, sachant aussi que j'ai pas choisi le  
14          chemin le plus facile. Merci beaucoup.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Merci. Merci beaucoup, Monsieur Hotte. Alors, on va  
17          débuter l'échange avec les commissaires avec  
18          Jean-Marc Potvin.

19          M. JEAN-MARC FORTIN, commissaire :

20          Q. **[1]** Alors, merci beaucoup, Monsieur Hotte, d'avoir  
21          pris le temps de préparer ce témoignage-là qui est  
22          très important pour la Commission. Vous n'avez pas  
23          parlé beaucoup de l'harmonisation des pratiques en  
24          Protection de la jeunesse, puis en première ligne  
25          également...

1 R. Oui.

2 Q. **[2]** ... puis vous n'avez pas... vous avez dit, en  
3 fait, qu'il n'y avait plus de « voix » qui  
4 portaient la cause des enfants, au Québec.  
5 L'Association des centres jeunesse du Québec a  
6 quand même joué un rôle important. J'aimerais ça  
7 vous entendre sur les enjeux autour de  
8 l'harmonisation des pratiques, l'implantation puis  
9 la sélection des meilleures pratiques, tant en  
10 Protection de la jeunesse qu'en première ligne.  
11 Est-ce qu'il y avait, avant, un leadership qui  
12 existait? Qu'en est-il de ce leadership-là,  
13 aujourd'hui, dans le cadre de la nouvelle gouverne?  
14 Vous avez parlé de Family to Family, mais il y  
15 avait...

16 R. Oui.

17 Q. **[3]** ... SOCAN, PQJ...

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[4]** ... un ensemble de bonnes pratiques, là.

20 R. Oui. Oui. Bien, c'est une bonne question. Je vous  
21 avoue que je suis... je suis quand même mal à  
22 l'aise, parce que, évidemment, comme j'ai été DG de  
23 l'Association des centres jeunesse pendant plus de  
24 huit (8) ans, je veux pas avoir l'air de la  
25 personne qui est uniquement nostalgique du passé.

1 L'Association n'existe plus. Mais effectivement, je  
2 crois... quand je parlais tantôt de quatre-vingt-  
3 treize (1993), quatre-vingt-quatorze (1994), ça...  
4 la tangente était pas... on serait pas bien partis,  
5 là, pour la Protection de la jeunesse, et c'est...  
6 à ce moment-là, j'étais pas à la tête, j'étais DPJ.  
7 Là, j'étais pas à l'Association, mais c'est... je  
8 pense que l'Association nous a aidés énormément,  
9 parce que là, il a fallu... justement, on le  
10 voyait, là, ça éclatait. Donc, revenir... le  
11 concept de « protection », c'est là où il y a eu  
12 des liens... on a cherché les meilleures pratiques.  
13 On est allé voir qu'est-ce qui se faisait ailleurs,  
14 dans d'autres provinces, les intervenants qui  
15 arrivaient en Protection, combien de jours de  
16 formation ils recevaient? Qu'est-ce qu'ils avaient  
17 avant de partir sur le terrain? Donc, il y a eu le  
18 programme national de formation qui s'était inspiré  
19 de modèles américains, mais qu'on a adapté de façon  
20 extrêmement extraordinaire, au Québec. Tous les  
21 intervenants et les intervenantes, les cadres  
22 aussi, vous savez, au plan clinique, recevaient des  
23 formations pointues.

24 Il y a eu élaboration, aussi, de guides de  
25 pratique en abus sexuels, en négligence. On s'est

1        donné des avis, parce que... à cause de ce que je  
2        vous ai décrit tantôt, pour éviter les dérapages,  
3        on s'est donné des... on s'est donné des  
4        contraintes, on s'obligeait à se dire : « Non. Il y  
5        a des choses qu'on ne peut pas faire, il faut  
6        essayer... » Donc, il y a énormément de choses qui  
7        ont été faites. On était constamment à l'affût des  
8        bonnes pratiques. Vous avez parlé de SOCAN. SOCAN,  
9        ça vient la Grande-Bretagne, le programme Looked  
10        after children, justement pour les enfants qui sont  
11        placés en famille d'accueil, de voir à s'assurer  
12        que ces enfants-là se développent le mieux possible  
13        en étant... même s'ils sont placés dans une famille  
14        d'accueil, donc qu'ils puissent... qu'on puisse  
15        suivre l'évolution de ces enfants-là, qu'ils soient  
16        pas... C'est pas parce qu'un enfant est en famille  
17        d'accueil que, bon, il est en sécurité, mais on  
18        s'en occupe pas; il faut s'occuper de son  
19        développement. On a parlé beaucoup de sécurité,  
20        mais il fallait parler de développement aussi.

21                    C'était une pratique... c'est encore une  
22        pratique qui est extrêmement efficace. Il y a  
23        peut-être des choses à améliorer, ça, j'en  
24        conviens. C'est une pratique qui, vous le savez,  
25        qui a été rendue obligatoire dans d'autres

1 provinces canadiennes, là, notamment l'Ontario ont  
2 été le premier à le faire.

3 Ce que j'observe actuellement, c'est que ça  
4 s'effrite. On me dit : « Bon, les outils  
5 mériteraient d'être révisés », mais est-ce qu'il  
6 faut les « scraper »? Excusez mon langage, mais  
7 pour autant, c'est ce qu'on est en train de faire.  
8 On a... on avait une banque de données, c'était pas  
9 pour faire de la... uniquement de l'administration,  
10 c'était pour qu'on puisse voir l'évolution de ces  
11 enfants-là, corriger les trajectoires, voir  
12 qu'est-ce qu'il y avait à faire au niveau du  
13 parcours scolaire, au niveau de la santé physique,  
14 au niveau de leur développement affectif.

15 C'est important d'avoir de la rigueur, en  
16 Protection de la jeunesse. C'est pas la ligue  
17 d'improvisation. Donc, il y a eu ces éléments-là.  
18 Il y a... on a regardé au niveau... Vous savez  
19 qu'on a développé aussi... on avait toujours un  
20 souci que ce soit un programme national de  
21 formation, aussi, avec la première ligne, donc il y  
22 avait des formations qui étaient offertes aux gens,  
23 au départ, dans les CLSC puis ensuite dans les  
24 CSSS. Quand on a mis en place, avec un soutien  
25 financier qu'on a pu obtenir, les meilleures

1 pratiques en termes d'attachement - parce qu'avec  
2 toutes les questions de projets de vie, là, avec  
3 deux mille sept (2007), c'était majeur, cette  
4 question-là - de voir comment on pourrait mieux  
5 détecter, mieux intervenir, intervenir plus tôt, en  
6 amont, si possible. Donc, pas se retrouver toujours  
7 en Protection de la jeunesse.

8 Je pense effectivement que l'Association a  
9 joué un rôle extrêmement important, mais aussi,  
10 c'était une voix et j'étais là, au départ. Vous  
11 avez été DPJ, moi aussi, on... quand on parlait du  
12 rôle social, tantôt, je l'exerçais dans ma région  
13 du mieux que je pouvais, d'autres l'ont exercé  
14 aussi dans d'autres régions, puis à un moment  
15 donné, quand je suis arrivé à l'Association,  
16 c'était une heureuse coïncidence, mais c'était en  
17 deux mille quatre (2004), le premier bilan de la  
18 DPJ au Québec. C'est la première fois que  
19 l'ensemble des DPJ se manifestaient sur la place  
20 publique et parlaient de leur lecture de l'état des  
21 enfants.

22 Et cette tradition-là s'est poursuivie,  
23 elle se poursuit encore, mais pour moi, je ne  
24 reproche rien, je veux que vous sachiez que j'ai un  
25 énorme respect pour les hommes et les femmes qui

1           assument cette responsabilité-là. Pour moi, ça a  
2           été la plus belle et la plus difficile... le plus  
3           difficile métier que j'ai jamais exercé. J'ai  
4           énormément de respect. Puis dans leur situation, ce  
5           que je comprends c'est qu'ils n'ont plus cette  
6           liberté que nous avons eue à une certaine époque,  
7           puis je pense que l'Association avait cette  
8           liberté-là aussi de propulser des idées avec une  
9           indépendance de parole. Parfois, ça déplaisait,  
10          mais c'était dans le meilleur intérêt des enfants,  
11          à mon avis.

12        Q. **[5]** Merci. J'aurais peut-être une deuxième  
13        question. Vous avez soulevé l'idée que les  
14        réviseurs jouent un rôle plus important, donc  
15        qu'ils représentent le DPJ devant le Tribunal. Vous  
16        avez associé ça à la responsabilité collective. Ça  
17        fait très longtemps qu'on parle de la  
18        responsabilité collective, puis on a l'impression  
19        qu'on n'y arrive jamais.

20        R. Oui.

21        Q. **[6]** J'aimerais ça vous entendre un peu plus  
22        là-dessus.

23        R. Oui.

24        Q. **[7]** Comment est-ce que, si le réviseur portait  
25        davantage la responsabilité en dissociant



1 l'autorité de l'accompagnement et de l'aide, ça  
2 pourrait favoriser la responsabilité collective?

3 R. Bien, il y a plusieurs choses, dans ça. En fait,  
4 un, je pense que c'est clair qu'il y a des  
5 expertises sur le terrain qui existent - je parle  
6 des milieux scolaires, des milieux communautaires,  
7 des centres de pédiatrie sociale, etc. Donc,  
8 lorsque c'est au plan clinique - ça, je vous  
9 apprends pas ça - mais lorsque les gens... lorsque  
10 des enfants sont allés rencontrer ces personnes-là,  
11 des jeunes sont allés rencontrer ces personnes-là  
12 ou des parents sont allés rencontrer ces  
13 intervenants-là, il y a une relation de confiance  
14 qui s'est établie.

15 Déjà, quand quelqu'un de la Protection de  
16 la jeunesse arrive dans le décor, c'est une chose.  
17 Malheureusement, vous l'avez sûrement observé, vous  
18 aussi, dans votre carrière, lorsque la DPJ entrait  
19 dans le décor, c'est comme si on avait eu une  
20 baguette magique; les autres disparaissaient comme  
21 par enchantement, et je trouvais ça extrêmement  
22 malheureux, parce que... il y a un... c'est pas ce  
23 qu'on souhaite. On souhaite une continuité, une  
24 stabilité dans l'intervention, puis les personnes

1 en qui vous avez fait confiance puis ensuite, il  
2 faut recommencer à raconter votre vie.

3 Ça, c'est un. Deux, avec le repli sur soi  
4 puis avec ce que je vois là, parce que vous savez,  
5 j'ai travaillé extrêmement fort, mais pas tout  
6 seul, avec tout le réseau, en Protection de la  
7 jeunesse, en application des mesures, pendant  
8 quelques années, on était à un trente (30) quelques  
9 dossiers par intervenant. On savait que ça avait  
10 pas de bon sens en termes de qualité  
11 d'intervention, de qualité d'intervention  
12 relationnelle, de suivi de ces familles, de ces  
13 enfants-là dans les familles d'accueil. On a réussi  
14 à diminuer ça avec seize (16).

15 Quand j'ai quitté l'Association, en deux  
16 mille douze (2012), on était arrivés au plan  
17 provincial, à maximum seize (16) familles suivies  
18 en... et là, actuellement, ce que j'observe, c'est  
19 qu'on a perdu ce terrain-là, et avec ce que je vous  
20 disais tantôt, au niveau de la judiciarisation, si  
21 vous êtes rendus à quatre-vingts pour cent (80 %)  
22 des situations que vous suivez qui sont  
23 judiciarisées, bien, c'est beaucoup de temps au  
24 Tribunal à faire des rapports. La façon dans le...  
25 le système est très lourd. Dans très, très peu de

1 districts judiciaires, on a des rôles le matin, des  
2 rôles l'après-midi, ce qui fait que les  
3 intervenants arrivent tôt le matin, des fois  
4 passent la journée-là pour apprendre à trois heures  
5 et demie (15 h 30) que la cause va être reportée.

6 Il y a des pertes de temps, il y a une  
7 perte d'efficience et on perd le clinique, à  
8 travers ça, parce que là, ça... tu ne peux pas...  
9 on ne peut pas suivre - excusez, j'ai dit « tu »  
10 spontanément - on ne peut pas suivre des situations  
11 semblables en ayant tant... tant de situations à  
12 suivre, des situations extrêmement complexes.

13 En partageant cette réalité-là avec des  
14 acteurs de la... des autres... des autres  
15 organisations, des autres organismes, je pense non  
16 seulement que ça serait gagnant pour les enfants et  
17 pour les familles, mais je pense qu'on aurait aussi  
18 une application du concept de protection qui serait  
19 beaucoup plus rigoureuse, parce que, actuellement,  
20 vous le savez, on parle de pénurie de la  
21 main-d'oeuvre, mais il y a le vieillissement de la  
22 main-d'oeuvre, pas juste la population, et ça  
23 tourne comme dans un moulin et il y a très, très  
24 peu, actuellement, ça s'est effrité, le soutien...  
25 ça demande énormément de soutien clinique. On a

1 coupé beaucoup dans les cadres, les conseillers  
2 cliniques qui supportaient ces gens-là, on a des  
3 gens qui ont de l'expertise qui ont quitté le  
4 bateau aussi et, dans ce que j'ai vu, à certains  
5 endroits, c'est que, malheureusement, il y a des  
6 nouvelles intervenantes, des nouveaux intervenants  
7 qui arrivent puis qu'on leur donne une tape dans le  
8 dos puis « bonne chance », mais c'est périlleux.  
9 Ces gens-là, lorsqu'ils vont aux tribunaux, etc.,  
10 devant les tribunaux, malheureusement,  
11 actuellement, ce que moi, je vois et j'entends,  
12 c'est qu'il y a une perte... il y a une perte de  
13 crédibilité aussi, parce qu'on manque, on manque de  
14 métier, on manque d'expérience.

15 Tantôt, on a une position X devant le juge  
16 puis quelques heures plus tard, un autre  
17 intervenant en a une position totalement contraire  
18 dans des situations semblables. Donc, ça amènerait  
19 aussi plus de rigueur, plus... Donc, meilleure  
20 mobilisation au niveau de la responsabilité  
21 collective et chacun son métier.

22 Donc, je pense que les réviseurs, à ce  
23 moment-là, pourraient - il y en a moins nombreux,  
24 des gens qui se déplacent moins, évidemment, aussi,  
25 que les intervenants. Je pense qu'on arriverait à

1 quelque chose de nettement plus efficace, plus  
2 profitable.

3 Q. [8] Merci beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Monsieur Hotte. Alors, on va continuer  
6 l'échange avec Andrés Fontecilla.

7 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

8 Q. [9] Bonjour, Monsieur Hotte.

9 R. Bonjour.

10 Q. [10] Très intéressante, votre présentation. O.K.,  
11 j'aimerais approfondir, continuez sur la veine de  
12 la question de La judiciarisation, là. Vous avez  
13 exposé quand même quelques éléments sur les  
14 impacts, en particulier sur la question clinique,  
15 moins de temps. Si vous pouviez peut-être donner  
16 d'autres éléments ou approfondir cette question-là,  
17 mais aussi, j'aimerais vous entendre sur les causes  
18 structurelles, là, qui ont amené à cette  
19 surjudiciarisation. Vous avez parlé de, comment  
20 dire, d'un délestage, en quelque sorte, de faire  
21 porter par d'autres, devant le Tribunal, la  
22 responsabilité des décisions très lourdes.

23 Est-ce que c'est, selon vous, la seule  
24 raison qui pourrait expliquer cette tendance qui  
25 était structurelle, là? On la voit, là, vous avez

1           fourni des chiffres, assez éloquents, là.

2                       Donc, un peu : qu'est-ce qui nous a amenés  
3           jusque-là, approfondir ce thème-là et élaborer  
4           davantage sur les conséquences de cette  
5           judiciarisation?

6    R. Je vais peut-être me répéter un peu, mais c'est  
7           certain qu'il faut regarder cette tendance-là dans  
8           une perspective historique. Donc, la... c'est pour  
9           ça que je suis retourné, moi, à la réflexion qu'il  
10          y avait eue au début de la loi, le choix, parce que  
11          dans... il y a certains modèles - il y en a eu en  
12          France, par exemple - il y a certains modèles qui  
13          existent, dans le monde, où on a des juges  
14          d'enfants. C'est un autre modèle. On n'est pas  
15          dans... Le Québec n'a pas fait ce choix-là, il faut  
16          se rappeler ça.

17                       Donc, ça veut dire qu'on mise sur la  
18          dimension humaine, la dimension... la relation  
19          d'aide. On parle beaucoup d'aide et assistance-  
20          conseil, contrôle, surveillance, mais actuellement,  
21          quand on suis trente (30)... trente (30) quelques  
22          dossiers puis qu'on passe notre temps au Tribunal,  
23          etc., puis courir à droite puis à gauche puis  
24          remplir bien des papiers, on est dans contrôle  
25          surveillance, on n'est pas dans aide et assistance-

1 conseil. Donc, le clinique s'effrite, mais c'est...  
2 ça s'est fait de façon insidieuse.

3 C'est sûr que, en quatre-vingt-quatorze  
4 (1994), il y a eu modification apportée à la Loi  
5 sur la Protection de la jeunesse qui ont restreint  
6 la portée du nombre de mesures volontaires et la  
7 durée, combien de temps on pouvait... Donc, ça veut  
8 dire que même si on avait... parce qu'il y a des  
9 situations qui sont complexes, on voit que ça  
10 évolue, puis si les parents et le jeune, selon son  
11 âge, sont d'accord puis qu'on peut continuer, moi,  
12 je trouve qu'au plan clinique, ça veut dire que là,  
13 on est sur un terrain gagnant, on est en train de  
14 construire une relation d'aide, puis on pense ça va  
15 aboutir. Il faut faire confiance aux DPJ que s'ils  
16 pensent que... si les gens ne reconnaissent pas,  
17 s'ils pensent qu'on y arrivera jamais, il n'y a pas  
18 intérêt à étirer cette situation-là. Ils iraient au  
19 Tribunal. Si les parents sont pas d'accord avec la  
20 DPJ, ils peuvent aller au Tribunal. Si le jeune,  
21 selon son âge, est pas d'accord avec les mesures  
22 proposées, il peut aller au Tribunal.

23 Mais pour moi, c'était un vote de  
24 non-confiance, à ce moment-là, envers les DPJ,  
25 parce que, dans la Loi, on est venu encadrer,

1           dire : « Non, il faut pas que ça dépasse tant de  
2           temps. »

3                       Alors, déjà, c'est un message. Et ça, ça  
4           finit... c'est... ça hante, ça. On a compris le  
5           message. Et donc, graduellement, bien, ça... ceci a  
6           amené, inévitablement, une augmentation du recours  
7           au système judiciaire.

8                       Le système judiciaire est lourd, je trouve  
9           qu'on parle beaucoup du réseau de protection au  
10          plan social qui, évidemment, a ses faiblesses, là,  
11          j'en décris. Il y a des choses à améliorer dans le  
12          système judiciaire aussi. C'est extrêmement lourd.  
13          C'est... on est... on... Pour monsieur, madame  
14          Tout-le-Monde, quand on dit : « Je m'en vais... si  
15          je vais au Tribunal, même si je vais à la Cour des  
16          petites créances », c'est... on est nerveux, ça  
17          crée un stress. C'est « litige », on pense à  
18          « litige », on pense à « débats », à « querelles ».  
19          Donc, les gens... les parents, les jeunes, qu'on  
20          amène au Tribunal, ils ne sont pas... ils ne sont  
21          pas insensibles à ces réalités-là. C'est stressant  
22          pour eux. C'est difficile. C'est lourd.

23                       Et si on est dans cette zone de tension là,  
24          quand le juge ou la juge ordonne quelque chose,  
25          bâtir cette relation de confiance là avec les



1 parents, quand on est allé au Tribunal, c'est pas  
2 si simple que ça, il faut le construire, ça. Ça  
3 demande du temps. Il y a une méfiance qui est  
4 installée.

5           Donc, je ne dis pas qu'il faut jamais aller  
6 au Tribunal. Évidemment, c'est pas ça. Mais je  
7 pense qu'il faut utiliser ce levier-là à sa juste  
8 mesure et, actuellement, si on continue comme ça,  
9 il faut se poser des questions. Ça veut dire qu'on  
10 n'a pu confiance dans notre expertise au plan  
11 social, on n'a pas confiance qu'on est capable  
12 d'arriver à transformer des situations. Moi, je  
13 pense que oui, on est capable, oui, on a un savoir,  
14 on a un savoir-faire, il y a des gens qui ont une  
15 expérience et il y a des gens qui, dans de nombreux  
16 domaines, apportent une aide incroyable à des  
17 enfants et des familles qui sont extrêmement  
18 vulnérables. Donc, on ne part pas à zéro (0), on  
19 peut construire encore des choses, mais il faut  
20 aussi se faire confiance.

21 Q. [11] Vous dites qu'il faut davantage « faire  
22 confiance ». Ça peut être compris comme une façon  
23 de réduire l'utilisation du judiciaire, là. Comment  
24 ça pourrait se traduire, concrètement? Est-ce que  
25 vous avez des suggestions sur la diminution, puis

1 comment faire pour diminuer cette  
2 judiciarisation-là?

3 R. Bien, une des choses que je recommandais dans mon  
4 mémoire, déjà si on pouvait remettre en question la  
5 restriction sur la durée du temps des mesures  
6 volontaires, déjà ça serait un pas dans une... dans  
7 la bonne direction, mais quand je parlais de  
8 responsabilité collective tantôt, je pense que plus  
9 on va miser, parce que quand l'expérience de... ma  
10 famille, ma communauté où je donnais l'exemple de :  
11 on va chercher des acteurs qui peuvent avoir une  
12 contribution, on recrée parce que c'est ça, la DPJ  
13 doit miser sur un filet de protection social, plus  
14 ce filet-là est solide, mieux ce sera.

15 Et donc quand on intervient comme DPJ, on  
16 sait bien que c'est une intervention qui est lourde  
17 de conséquences, c'est l'État qui arrive dans la  
18 vie privée des familles donc, on reste... on ne  
19 doit pas rester là pour rien. Lorsqu'on n'a plus  
20 d'affaires là, il faut se retirer mais quand on se  
21 retire, c'est bien que la continuité au plan  
22 clinique puisse demeurer.

23 Donc, ces gens-là, c'est comme si on... on  
24 a créé un système qui est discontinu plutôt que de  
25 garder la continuité et pour de la... un grand

1 nombre de ces situations-là, on ne peut non plus  
2 juste penser que c'est une personne, il n'y a pas  
3 une personne à la Protection de la jeunesse qui a  
4 toutes les expertises, on est dans des situations  
5 complexes, lorsqu'on a des parents qui ont parfois  
6 des troubles mentaux, des problèmes de dépendance,  
7 des fois les deux ou des jeunes qui ont des  
8 problématiques extrêmement complexes aussi, ça  
9 demande plusieurs expertises, on ne peut pas  
10 travailler seul, il faut... il faut miser sur une  
11 équipe. Et donc, je pense que plus on travaillerait  
12 de cette façon-là, plus on pourrait arriver à des  
13 résultats intéressants et moins, je pense, on  
14 aurait besoin de recourir aux tribunaux, sûrement  
15 qu'on va y recourir encore dans certaines  
16 situations, c'est inévitable, mais pour les bonnes  
17 raisons.

18 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

19 Je vous remercie.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. On va poursuivre avec Danielle Tremblay.

22 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

23 Q. **[12]** Bonjour, Monsieur Hotte.

24 R. Bonjour.

25 Q. **[13]** Merci beaucoup de venir partager votre

1 réflexion qui est très riche avec nous,  
2 la Commission. Vous avez parlé au fil des  
3 différentes réformes de l'effritement des services  
4 sociaux, pourriez-vous approfondir davantage sur le  
5 nouveau modèle de gouvernance. Est-ce qu'à votre  
6 avis, parce qu'on sait que ce... ça visait à briser  
7 les silos, à favoriser davantage le travail, le  
8 travail inter... inter-mission, etc. quel est votre  
9 regard quatre ans plus tard maintenant des effets,  
10 est-ce qu'on... est-ce que ça a permis d'améliorer  
11 les services de proximité, de briser ces silos-là,  
12 peut-être avec un petit angle aussi au niveau de la  
13 confidentialité, d'échanges d'informations parce  
14 que c'est une préoccupation qui revient énormément  
15 dans ce qu'on a entendu?

16 R. D'accord. Mais c'est sûr, si je regarde froidement  
17 les statistiques, ma réponse simpliste à votre  
18 question c'est : je ne vois pas... je ne vois pas  
19 les gains encore après bientôt cinq ans. Je sais  
20 qu'il a beaucoup d'efforts qui ont été mis,  
21 c'était... s'il y avait un avantage dans cette  
22 réforme-là, c'est qu'on... on pensait qu'en  
23 unifiant les services de première ligne avec ceux  
24 de deuxième ligne pour éviter les débats  
25 centennaires à ce niveau-là, qu'on arriverait à

1           quelque chose de mieux. Les expériences que j'ai  
2           avec certains CIUSSS m'amènent plutôt à conclure  
3           qu'on travaille encore beaucoup en silo même à  
4           l'intérieur des CISSS et des CIUSSS.

5                       Je ne dis pas qu'il y a pas d'efforts, il y  
6           a beaucoup d'efforts qui sont fait mais, parce que  
7           même tantôt, quand je parlais des autorisations,  
8           ça, il faut reconnaître que même à l'intérieur de  
9           l'époque des centres Jeunesse, il y avait, à ma  
10          connaissance, on pourrait peut-être les compter sur  
11          les doigts d'une main, mais mettons des intervenants  
12          en réadaptation, qui ont des liens très, très  
13          significatifs avec des jeunes, il y a... il n'y a  
14          pas eu bien, bien d'autorisations en vertu de 33,  
15          qui ont été confiées à ces gens-là, même au  
16          programme PQJ, là, des gens qui travaillent de  
17          façon intensive avec des jeunes qui vont arriver à  
18          l'âge adulte.

19                      Alors, ces... ces zones de tension-là sont  
20          encore présentes, je pense. Puis, je pense qu'il  
21          faut aussi reconnaître qu'il y a eu une méga-  
22          restructuration, donc ça a secoué, sur l'échelle  
23          Richter, c'était assez élevé. Donc, les gens se  
24          sont trouvés dans... dans des situations pas  
25          toujours confortables, dans des zones, ils

1           pouvaient avoir de l'expertise dans un domaine mais  
2           se retrouver dans une direction dans un autre  
3           domaine, c'est des choses qui sont arrivées.

4                        Il y a, chacun avait à regarder comment on  
5           va mieux travailler mais quand on regarde, en tout  
6           cas, moi, dans certaines situations que j'ai vues,  
7           même le programme SIPPE est un exemple éloquent  
8           pour moi, c'est que, au plan de... c'est un  
9           programme, excusez mon jargon là, mais pour  
10          certains d'entre vous, donc le programme SIPPE,  
11          c'est un programme de santé publique qui... qui est  
12          vraiment reconnu, qui a fait ses preuves, une  
13          pratique extrêmement efficace qui vient en aide à  
14          des jeunes familles particulièrement des jeunes  
15          femmes enceintes, autour de la douzième (12e)  
16          semaine de grossesse jusqu'à l'âge de cinq ans, un  
17          soutien intensif très important, ça donne de très  
18          bons résultats.

19                      Or, depuis le début de la réforme, on a  
20          coupé en moyenne au Québec, dix-sept pour cent  
21          (17 %) dans certains chiffres que je nommerais pas  
22          mais c'est aller jusqu'à trente-trois pour cent  
23          (33 %), c'est écrit dans le ciel que si on fait,  
24          qu'on coupe là, c'est des situations en négligence  
25          qui s'en viennent en Protection de la jeunesse,

1           pourtant c'est dans le même établissement là.

2                       Même chose pour avoir accès, lorsqu'on est  
3 devant des situations de négligence avec des  
4 parents qui ont des troubles mentaux, qui  
5 reconnaît... qui reconnaissent qu'ils voudraient  
6 avoir de l'aide, dans le même établissement, on  
7 leur dit : il faut qu'ils soient sur la liste  
8 d'attente, ça va prendre un an et demi, deux ans.  
9 Pour aller dans le privé, ils n'ont pas d'argent  
10 pour aller dans le privé, la DPJ fait quoi? Elle  
11 retire les enfants. Même chose pour les problèmes  
12 de dépendance.

13                      Alors, je fais attention pour ne pas  
14 généraliser, je suis persuadé qu'il y a des  
15 endroits où ça doit se passer mieux que ce que je  
16 vous décris mais les expériences que j'ai, ne  
17 m'amènent pas à conclure que ça va si bien que ça.  
18 Ce n'est pas qu'il n'y a pas d'efforts.

19                      Il y a aussi, malheureusement, dans les  
20 modèles organisationnels, puis je n'en veux pas du  
21 tout aux personnes qui doivent assumer ces  
22 responsabilités-là mais je ne sais pas comment  
23 elles font, il y a des DPJ actuellement qui ont les  
24 responsabilités de 32, les responsabilités de 33,  
25 application des mesures, ils ont tout le volet

1 d'hébergement en réadaptation, ils ont la santé  
2 mentale, l'obstétrique, la vaccination puis il m'en  
3 manque quelques-uns. On ne peut pas être DPJ,  
4 écoutez, j'ai exercé ce métier-là, j'avais 32, j'en  
5 avais plein les bottines, je travaillais pas mal  
6 plus que les heures qui étaient censées être  
7 rétribuées puis je ne le regrette pas, j'ai passé  
8 énormément de temps mais la DPJ, c'est la DPJ à  
9 cent pour cent (100 %) puis tu es appelé, des fois,  
10 la semaine, la fin de semaine, le soir et puis tu  
11 dois prendre des décisions puis intervenir dans des  
12 situations. Je ne vois pas comment j'aurais pu  
13 m'occuper de vaccination, d'obstétrique et puis, et  
14 c'est bien beau d'intégrer mais on intègre quoi?  
15 Moi, je pense que c'est, intégrer dans une  
16 structure organisationnelle, ça va bien, changer  
17 les clôtures, c'est une autre affaire puis être  
18 capable de... de faire bouger les choses dans la  
19 bonne direction, je ne pense pas que c'est aux DPJ,  
20 à mon point de vue, on fait erreur en confiant de  
21 telles responsabilités aux DPJ, ça fait partie des  
22 modèles structuraux qui m'inquiètent passablement.

23 On y croyait que, en regroupant première  
24 ligne, deuxième ligne, ça pouvait donner quelque  
25 chose de bénéfique. Ce qui me permet pas d'être



1 vraiment optimiste, pour être franc avec vous,  
2 c'est ce que je disais tantôt, c'est parce que là,  
3 les service sociaux sont noyés dans un océan santé,  
4 personnes âgées. C'est... c'est pas... c'est pas  
5 évident là.

6 La voix des enfants, ce n'est pas pour rien  
7 que je vous propose quelqu'un qui... qui aurait une  
8 entité propre, un peu comme la Protectrice du  
9 citoyen ou pour d'autres instances qui ont une  
10 indépendance de parole. Le bilan des DPJ, c'est...  
11 c'était bien, de dire qu'après quarante (40) ans,  
12 il y a des choses qui ont été bien faites, c'est  
13 sûr, mais je pense qu'il faut aussi poser un regard  
14 plus critique. Je m'attendais à un cri du coeur, je  
15 ne l'ai pas... je ne l'ai pas perçu, ça m'a... ça  
16 m'a touché, mais je ne leur en veux pas, si j'étais  
17 à leur place, probablement, que je ferais pareil.

18 Q. **[14]** Et par rapport, sur le volet, dans le modèle  
19 que vous nous proposez, l'article 33 qui soit  
20 assumé par la communauté pour revenir...

21 R. Oui.

22 Q. **[15]** ... au fondement même de...

23 R. Oui.

24 Q. **[16]** ... comment voyez-vous l'enjeu ou l'échange  
25 d'informations?

1 R. Bien, je pense qu'il faut modifier des choses mais  
2 ça s'est fait, ça s'est fait dans les projets  
3 expérimentaux, quelques-uns qui sont maintenus,  
4 malheureusement, ça ne s'est pas étendu mais dans  
5 ma famille, ma communauté, ça s'est fait, il y a  
6 des engagements qui se font.

7 La barrière, qu'est-ce qui fait qu'on n'est  
8 pas arrivé, à mon point de vue, mon analyse, c'est  
9 la réponse simple c'était : bien, c'était toujours  
10 la peur d'aller au tribunal, les gens en déficience  
11 intellectuelle ne voulaient pas avoir des  
12 autorisations, j'ai des TDJ en déficience  
13 intellectuelle : « Non, non, Monsieur Hotte, on  
14 sait que vous avez été DPJ avant mais on veut pas  
15 parce qu'on veut pas aller au tribunal », et  
16 c'était vrai dans les milieux scolaires, c'est vrai  
17 partout, donc si on est capable de contourner ça,  
18 après pour moi, l'enjeu de la confidentialité bien  
19 c'est certain que ces personnes-là, surtout si on  
20 confie les autorisations en vertu de 33, autorisées  
21 par la DPJ, bien je pense qu'on est... alors, je  
22 n'ai pas vu le reste, je ne peux pas vous dire quel  
23 libellé, quel article, effectivement, il faudrait  
24 modifier mais je pense qu'on est capable de  
25 travailler ça. Puis dans ce que j'ai vu, ce que...

1 j'ai vu des... des analyses qui ont été faites de  
2 ma famille, ma communauté au Québec, ça n'a pas  
3 posé problème parce que les parents ne se sont  
4 jamais opposés à ce que les gens soient autour de  
5 la table pour raconter leur histoire, ils aimaient  
6 mieux la raconter une (1) fois d'ailleurs que dix  
7 (10) fois et quand ils voyaient que, concrètement,  
8 ils avaient de l'aide parce que tout à coup, il y a  
9 une place en CPE, parce qu'il y avait des places  
10 dédiées pour les enfants en Protection de la  
11 jeunesse qui étaient utilisées puis : « Ah! O.K.  
12 Mon Dieu! Merci beaucoup », puis que là, il y avait  
13 quelque chose qui est offert pour la mère puis un  
14 soutien aussi pour se reprendre en mains puis pour  
15 le père aussi puis, etc.

16 Donc, je pense que l'enjeu de  
17 confidentialité, je ne dis pas que ce serait banal,  
18 mais je pense que c'est quelque chose qu'on  
19 pourrait facilement contourner.

20 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On va poursuivre avec Lesly Hill.

24 Mme LESLY HILL, commissaire :

25 Q. [17] Alors, à mon tour de vous remercier de cette

1 réflexion. Je veux aller un peu plus loin au niveau  
2 de l'application des mesures que la délégation 33  
3 parce qu'on sait que certaines DPJ ont milité  
4 depuis la réforme du fait que pour eux, c'est un  
5 service spécialisé, ils sentent que ce n'est pas  
6 assumé, ils sont imputables de ce que ces  
7 personnes-là font en leur nom et ils veulent  
8 rapatrier application des mesures pour devenir DPJ  
9 maximale, j'aimerais vous entendre là-dessus.

10 R. Bien pour moi, ça s'explique avec ce que je disais  
11 tantôt quand je parlais qu'on a compris que les  
12 gens nous disaient : « Non ». Donc, on s'est replié  
13 sur soi puis on a créé ces équipes-là d'application  
14 des mesures. Au départ, il y avait une place  
15 clinique importante, je me rappelle, au départ, il  
16 y a eu des choses vraiment intéressantes quant à  
17 moi, j'ai développé pas mal d'expertise en abus  
18 sexuels, mais il y a eu, on a... on apprenait, donc  
19 toute l'expertise des entrevues, de dévoilement  
20 mais de façon non suggestive, les traitements, des  
21 traitements de groupe, il y a eu différentes  
22 approches. Malheureusement, ça s'est effrité en  
23 cours de route, donc j'aime moins cette  
24 appellation-là maintenant d'application des  
25 mesures, je trouve qu'apporteur de mesures, pour

1 moi, ça ne fait pas très clinicien. Mais ces gens-  
2 là, on ne perdrait pas ce qu'ils ont comme bagages,  
3 parce qu'il y en a un bon nombre qui pourraient  
4 être des réviseurs, il en faudrait un peu plus mais  
5 il y en a d'autres qui pourraient peut-être  
6 développer des expertises qui manquent, des  
7 expertises de pointe.

8 Il y a des expertises de pointe de plus en  
9 plus qu'on trouve à l'extérieur maintenant même  
10 en... même en traitement d'abus sexuels, on va les  
11 retrouver plus à l'extérieur qu'à l'intérieur de  
12 certains CISSS ou CIUSSS. Même chose dans le  
13 domaine de la violence familiale, la violence faite  
14 aux femmes.

15 Il y a... on a besoin de nombreuses  
16 expertises, je ne pense pas que, on ne peut pas  
17 imaginer que les intervenants en application des  
18 mesures, même s'ils sont proches puis sous la  
19 responsabilité du DPJ, que c'est un gage d'une  
20 meilleure palette de compétences. En santé mentale,  
21 mauvais traitements physiques, docteur Fortin  
22 pourrait vous en parler deux fois mieux que moi  
23 mais si on n'avait pas eu des gens comme lui, c'est  
24 extrêmement difficile, est-ce que... est-ce que la  
25 fracture qu'un médecin de première ligne a

1 détectée, est-ce que... est-ce que c'est... est-ce  
2 que ça corrobore la version des parents que  
3 l'enfant est tombé en bas du lit ou si, puis tout à  
4 coup, on apprend que non, avec les examens qui ont  
5 été faits, bien cet enfant-là a même été secoué  
6 passablement, il a des dommages au cerveau.

7           En Protection de la jeunesse, on n'aura  
8 jamais cet outillage-là, il n'y a pas de... il n'y  
9 a pas de rayon-X ou de scan pour les fractures de  
10 l'âme, donc il faut vivre avec cette ambiguïté-là  
11 mais je pense qu'il faut quand même miser sur le  
12 maximum de compétences qui ne se trouvent pas  
13 uniquement à l'intérieur des gens qui sont  
14 actuellement en application des mesures.  
15 Malheureusement pour ce que je vous dis aussi,  
16 parce qu'on est peut-être devenu plus des experts  
17 de rédactions de rapports pour aller au tribunal  
18 que... que d'intervention clinique, c'est triste ce  
19 que je vous dis, je ne dis pas ça avec gaieté de  
20 coeur puis peut-être que les gens vont me trouver  
21 sévère, je ne me ferai pas d'amis là mais je le  
22 pense profondément, je pense qu'on pourrait mieux  
23 travailler et mettre ces gens-là à meilleure  
24 contribution. Ils ont encore cette passion-là parce  
25 qu'il faut une passion parce que c'est difficile,

1 c'est difficile ce qu'ils vivent, ils ont perdu  
2 beaucoup de soutien. Lorsqu'on revient de certaines  
3 situations, on a besoin de parler, on n'a plus  
4 beaucoup le temps de parler, on n'a pas grand monde  
5 à qui parler non plus.

6 Alors, pour moi, ce n'est pas... les DPJ  
7 devraient plutôt miser sur la responsabilité  
8 collective, je pense qu'ils seraient vraiment  
9 gagnants, vraiment, vraiment gagnants s'ils peuvent  
10 se permettre de regarder les choses différemment.  
11 Il faut le faire.

12 Q. [18] Vous avez parlé du rôle de réviseur enrichi en  
13 quelque sorte, cette personne-là qui irait au  
14 tribunal et du directeur provincial en quelque  
15 sorte de la DPJ qui aurait... qui porterait la voix  
16 des enfants. J'aimerais vous entendre dans un  
17 modèle comme celui-là sur les instances de vigie,  
18 telles que la CPDPJ ou Protecteur du citoyen et  
19 comment vous voyez surtout la promotion des droits  
20 des enfants?

21 R. Quand je propose qu'il y ait... que soit nommé un  
22 directeur, une directrice nationale de Protection  
23 de la jeunesse, je vous ai dit dans mon mémoire que  
24 j'avais exploré le modèle de santé publique. Je  
25 vous ai proposé plutôt que cette... cette personne-

1 là soit nommée par l'Assemblée nationale pour avoir  
2 davantage d'indépendance de parole. Je n'ai rien,  
3 absolument rien contre le directeur de Santé  
4 publique, mais quand j'ai donné l'exemple de SIPPE  
5 tantôt, ça ne m'a pas rassuré. Le fait d'être dans  
6 une structure au ministère de la Santé et Services  
7 sociaux, d'avoir le statut un peu de sous-ministre  
8 adjoint, ça amène certaines contraintes, appelons  
9 ça comme ça.

10           Donc, pour moi, je pense que c'est  
11 important. C'est important aussi pour les députés à  
12 l'Assemblée nationale de pouvoir poser des  
13 questions, d'avoir une reddition de comptes, de  
14 savoir, donc quel est l'état de situation des  
15 enfants, d'avoir quelqu'un qui a une portée plus  
16 large. Bien sûr, vous avez nommé des instances, la  
17 Commission de protection des droits examine la  
18 question du respect des droits, est-ce que les  
19 droits ont été lésés, etc. mais ils en... ils en  
20 couvrent très large, pas uniquement les enfants,  
21 leur masse critique est surtout du côté de la  
22 Charte. La Protectrice du citoyen fait un travail  
23 extraordinaire mais là aussi, elle doit s'occuper  
24 tantôt des personnes âgées et tantôt de toutes  
25 sortes de situations, elle n'est pas centrée



1 uniquement sur les enfants, on a vu que la  
2 Vérificatrice générale peut s'en mêler aussi. Donc,  
3 parfois ce sont des entités syndicales qui  
4 s'expriment sur la place publique. Donc ce n'est  
5 pas qu'il y a personne qui parle des enfants, mais  
6 quand je dis qu'il n'y a pas une voix, il n'y a pas  
7 un voix qui a ce souci-là en permanence et en qui  
8 on peut faire confiance parce que là, il vient  
9 rendre compte à la population et à l'Assemblée  
10 nationale de l'état de situation des enfants, de ce  
11 qui doit être amélioré et d'avoir une vision large.

12 Quand je vous parlais tantôt des enfants  
13 qui commencent de mauvais pied en maternelle, il y  
14 a quelque chose à faire. Quand je vous parle d'un  
15 nombre de deux cent mille (200 000) enfants en  
16 milieu scolaire qui sont étiquetés EHDAA avec des  
17 parents qui s'arrachent les cheveux pour avoir de  
18 l'aide, il y a quelque chose qui doit être fait. Et  
19 si on fait rien, bien ce qu'on sait, c'est ce que  
20 ça donne, ça ne sera pas sans... si la tendance se  
21 maintient, on a doublé en moins de vingt (20) ans  
22 le nombre de situations en Protection de la  
23 jeunesse. Si on double encore, ce n'est pas le  
24 genre de société qu'on veut ça, il me semble.

1                   Alors pour moi, il y a... cette entité-là,  
2 elle s'imposait dans ma réflexion parce que vous le  
3 voyez, je pense que c'est assez clair, je ne crois  
4 pas qu'à l'intérieur des CISSS et des CIUSSS dans  
5 cet océan de santé, personnes âgées, malgré toute  
6 la bonne volonté du monde, avec la pression du  
7 vieillissement de la population dans le contexte  
8 démographique puis avec moins d'enfants au Québec  
9 puis les enfants qui n'ont pas de voix, les  
10 personnes âgées, dont je suis, on a des voix pour  
11 se faire entendre. J'ai été trois ans pas de  
12 médecin de famille puis je gueulais mais ces  
13 enfants-là puis ces familles-là, ils n'en ont pas,  
14 j'aimerais juste qu'ils en aient une.

15 Mme LESLY HILL, commissaire :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [19] À mon tour, Monsieur Hotte, de faire appel à  
19 votre vaste expérience. Dans votre mémoire, vous  
20 parlez du glissement vers la pratique en contexte  
21 dit d'autorité, vous parlez d'intervenants qui sont  
22 devenus des applicateurs de mesures et d'un autre  
23 côté, on a eu autant des jeunes adultes que des  
24 organismes qui nous ont dit : « Bien, un seul  
25 intervenant qui décide de ma vie », ça a été

1 beaucoup remis en question. Est-ce qu'il y a un  
2 lien à faire entre les deux? Parce que quand on me  
3 dit : « Bien, un seul intervenant », il y avait  
4 beaucoup la relation de confiance qui était  
5 minée...

6 R. Oui.

7 Q. [20] ... c'est ce qu'on décodait. Est-ce qu'il y a  
8 un lien entre les deux, avec ce passage  
9 d'applicateurs de mesures pratiques en contexte  
10 d'autorité?

11 R. Deux choses. Quand je reviens à l'esprit du  
12 législateur de l'autorisation qui est confiée à des  
13 personnes en vertu de l'article 33 de la Loi, on en  
14 parle pas d'application de mesures là-dedans. Donc,  
15 ces personnes-là sont choisies pour le rôle central  
16 qu'ils peuvent jouer dans la vie des enfants, des  
17 familles en lien avec leurs compétences, le rôle  
18 qu'ils peuvent exercer et ils deviennent, à toutes  
19 fins pratiques, et c'est vrai pour les gens qui  
20 sont actuellement en application des mesures, les  
21 yeux, les oreilles, la voix du DPJ. Parce que le  
22 DPJ demeure imputable de toutes les décisions qui  
23 sont prises en son nom.

24 Donc, le but, ce n'est pas d'avoir dix (10)  
25 personnes, ce que vous dis, c'est oui, tantôt ça

1 peut être une personne et si... si un jeune dans un  
2 milieu scolaire a rencontré une psychoéducatrice,  
3 dévoile des choses importantes qui sont difficiles  
4 à nommer, reçoit de l'aide, fait confiance, même si  
5 la DPJ entrait dans le décor, pourquoi faudrait-il  
6 venir changer cette relation-là? Cette personne-là,  
7 pour moi, c'est... bien on va continuer à l'appeler  
8 application des mesures, bien je n'aime pas le  
9 terme, mais donc qui serait autorisée, en vertu de  
10 l'article 33, par le directeur régional de la  
11 Protection de la jeunesse et elle a cette  
12 responsabilité-là qui vient avec cette  
13 autorisation-là, de faire part, ça serait au  
14 réviseur, au représentant du DPJ, périodiquement de  
15 l'état d'avancement de la situation. Est-ce qu'on a  
16 toute raison de croire que ça peut se poursuivre,  
17 si l'évolution est telle le pronostic est bon, le  
18 DPJ peut se retirer ou au contraire, c'est bon  
19 qu'il reste dans le décor parce qu'il y a d'autres  
20 éléments à changer tantôt avec les engagements que  
21 devront prendre les parents de se mobiliser pour,  
22 je ne sais pas, aller chercher une aide en  
23 toxicomanie ou peu importe.

24 Il y a, donc le but, ce n'est pas de  
25 multiplier mais c'est de miser sur les bons

1       acteurs, les acteurs qui, où déjà on a une relation  
2       de confiance. Et à certains endroits, à cause de la  
3       complexité, ça va demander plus qu'un acteur, c'est  
4       ce qu'on peut voir plus fréquemment parce qu'on est  
5       devant, quand on arrive dans cette zone-là, on est  
6       devant des situations, c'est une erreur humaine  
7       parfois, c'est des situations les plus complexes,  
8       c'est... c'est lourd à porter aussi pour une  
9       personne et je ne connais pas beaucoup de  
10      cliniciens ou cliniciennes qui sont capables de  
11      porter tout l'ensemble de ces situations.

12                Donc oui, vous avez raison, ce que les gens  
13      vous ont dit, c'est... on a souvent une personne  
14      qui nous a accroché mais qui a sauvé notre vie  
15      parfois, sorti de cette phase-là épouvantable mais  
16      c'est bien d'avoir, parce que tantôt, ça va  
17      demander quelqu'un en pédopsychiatrie, ça va  
18      demander quelqu'un de... une autre sorte de  
19      compétence mais on a toujours cette personne de  
20      référence-là, c'est ça l'autorisation en vertu de  
21      33, c'est cette personne-là qui est clé, c'est  
22      notre pivot, c'est notre agent pivot, c'est notre  
23      bouée de sauvetage en quelque sorte.

24      LA PRÉSIDENTE :

25      Merci. On va poursuivre avec Michel Rivard.

1 M. MICHEL RIVARD, vice-président:

2 Q. [21] Merci. Monsieur Hotte, depuis mil neuf cent  
3 quatre-vingt-huit (1988), je pense qu'il y a eu  
4 trois réformes importantes là, je ne reviendrai pas  
5 sur les réformes, je vais revenir sur ce qui s'est  
6 passé en mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988),  
7 c'est le rapport Harvey. Vous avez fait référence  
8 là des dossiers, à l'application des mesures, bon,  
9 quand vous étiez là, seize (16), vous avez dit dans  
10 votre témoignage mais actuellement, ce qu'on sait  
11 là, parce qu'il y a des gens qui ne sont pas là,  
12 qui sont malades, vingt-cinq (25) à vingt-huit  
13 (28), ce qu'on sait mais moi, je veux aussi vous  
14 entendre et surtout parler de l'évaluation, on est  
15 à cinquante-deux (52) dossiers, même des fois  
16 cinquante-sept (57). Alors, j'aimerais vous  
17 entendre là-dessus, est-ce que... est-ce qu'on  
18 devrait revoir les paramètres du rapport Harvey, ça  
19 fait plus de trente (30) ans?

20 R. Oui, c'est bon. D'abord juste une précision. Quand  
21 j'ai parlé de seize (16) dossiers en application  
22 des mesures tantôt, c'est un objectif puisqu'on  
23 avait essayé de voir quelles étaient les meilleures  
24 pratiques parce qu'on voyait bien qu'à trente-deux,  
25 trente-trois, trente-cinq (32 - 33 - 35), ça

1 n'avait pas de bon sens et ça a été long de  
2 convaincre les autorités ministérielles, ça s'est  
3 fait sur plusieurs années mais quand j'ai quitté  
4 l'Association en deux mille douze (2012), on était  
5 à en moyenne à seize (16) au Québec. Actuellement,  
6 je suis d'accord avec vous que j'ai vu des trente-  
7 deux, trente-trois, trente-quatre (32 - 33 - 34) à  
8 plusieurs endroits.

9 Du côté de l'évaluation, vous soulevez un  
10 excellent point. Je pense, effectivement, que ça  
11 aussi, ça mérite reconsidération. Ce sont des  
12 normes qui ont été établies, comme vous dites, il y  
13 a quand même plus d'un quart de siècle, beaucoup de  
14 choses se sont modifiées. D'abord, les  
15 problématiques devant lesquelles on se retrouve  
16 aujourd'hui, à mon point de vue, sont très, très  
17 complexes et ça demande, et quand on est à  
18 l'évaluation, c'est la clinique d'urgence, c'est  
19 le... je pense, pour moi, c'est la partie la plus  
20 difficile dans tout le parcours de Protection de la  
21 jeunesse, malheureusement, peut-être madame la  
22 résidente n'aimera pas ça mais pour des fonctions  
23 de certaines règles syndicales, ce sont souvent nos  
24 plus jeunes intervenants, intervenantes qui se  
25 retrouvent à l'urgence dans les situations les

1 plus... les plus difficiles, les plus délicates et,  
2 bon, mon message est passé.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Madame la Commissaire reçoit très bien.

5 M. JEAN-PIERRE HOTTE, commissaire :

6 R. Donc, ces intervenantes, ces intervenants-là, en  
7 plus, actuellement, il n'y a pas beaucoup  
8 d'accompagnement qui est offert, l'intégration des  
9 nouveaux... nouvelles intervenantes, si j'étais un  
10 nouvel intervenant dans un CISSS ou CIUSSS,  
11 j'aimerais mieux être dans le programme SAPA parce  
12 qu'on me donnerait probablement cinq jours de  
13 formation la première semaine, je serais accompagné  
14 la deuxième semaine par quelqu'un qui a du métier,  
15 qui m'amènerait dans des familles, qui m'amènerait  
16 pour voir que tel patient, bien, il faut aller à  
17 l'hôpital, au CHSLD puis j'aurais cette personne-là  
18 à qui je peux me référer.

19 Si j'arrive en Protection de la jeunesse,  
20 en me donne mon code d'accès dans l'ordinateur, on  
21 m'explique quelques petites affaires, je vais avoir  
22 cinq jours de formation mais à cause qu'il y a un  
23 petit volume, ça se peut que ça prenne plusieurs  
24 mois puis on n'est pas capable de me dire quand  
25 sera ma première journée mais je dois commencer



1            quand même parce qu'on a des listes d'attente puis  
2            ça presse. Donc, on n'est pas dans des conditions  
3            gagnantes non plus, il faut le reconnaître. Alors,  
4            à plus forte raison, si on met de la pression,  
5            cinquante-deux (52)...

6            M. MICHEL RIVARD, vice-président :

7            Q. **[22]** Un par semaine.

8            R. ... oui, on est en gestion de risque là. Quand on  
9            fait le toc, toc, toc en évaluation, on a quelques  
10           informations, on ne sait pas trop, trop comment on  
11           va être accueilli l'autre bord de la porte est-ce  
12           que... est-ce qu'on est devant des gens qui sont  
13           dans un état mental qui est difficile, est-ce  
14           qu'ils sont dans un état d'ébriété qui peut faire  
15           en sorte qu'ils vont être violents, et cetera,  
16           c'est exigeant, c'est difficile et il faut du  
17           temps, il faut se donner des moyens, parfois il  
18           faudrait être deux, je vois qu'à certains endroits,  
19           dans des situations où on sait que ça va être  
20           corsé, on avait des pratiques qui existaient de  
21           dire : bien, on envoie deux intervenants, on leur  
22           disait : « Si c'est chaud, on appelle la police »,  
23           mais donc, vous mettiez le doigt sur quelque chose  
24           qui est important, je crois. Je ne peux pas vous  
25           dire quel serait le bon chiffre, pour être franc,

1           mais je crois que ça mériterait certainement d'être  
2           révisé.

3           M. MICHEL RIVARD, vice-président :

4           Merci beaucoup.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Merci. On poursuit avec Jean-Simon Gosselin.

7           M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

8           Q. **[23]** Merci, Madame la Présidente. Bonjour. Ça va  
9           être sur le thème de l'antériorité ou en fait de  
10          privilégier l'intervention sociale plutôt que  
11          l'intervention judiciaire. Votre analyse est  
12          intéressante, je la répète rapidement. C'est lourd,  
13          c'est coûteux le processus judiciaire, c'est  
14          anxiogène pour les intervenants aussi pas juste  
15          pour les parents...

16          R. Tout à fait.

17          Q. **[24]** ... c'est contre... au contre-courant des  
18          nouvelles tendances qui se dessinent depuis quinze  
19          (15) ans. C'est sûr que les amendements de quatre-  
20          vingt-quatorze (94) limités à deux (2) mais ça a  
21          été corrigé en deux mille sept (2007), c'est  
22          maintenant vingt-quatre (24) mois, c'est déjà moins  
23          que deux (2) mais si vous aviez, Monsieur Hotte,  
24          une ou deux recommandations là à privilégier pour  
25          infléchir et même renverser cette tendance-là,

1            quelle serait-elle?

2            R. Bien, dans ce que je vous dis, je pense que si on  
3            arrive à travailler, d'abord il faudrait qu'il y  
4            ait du travail en amont aussi qui soit fait,  
5            prévention, etc., donc couper dans le SIPPE ce  
6            n'est pas dans le bon modèle, 1). 2) Si on arrive à  
7            mobiliser vraiment les acteurs de la communauté,  
8            une véritable responsabilité collective, je pense  
9            qu'on va travailler plus en misant sur  
10           l'intervention sociale que sur le judiciaire, je  
11           pense qu'on arriverait à avoir des résultats  
12           plus... plus intéressants. Mais 3) du côté de  
13           l'appareil judiciaire, parce qu'il faudrait y  
14           recourir certainement de toute manière, il y aurait  
15           des choses à améliorer là.

16                    Je ne peux pas croire en deux mille dix-  
17           neuf (2019), je comprends qu'on ne veut pas faire  
18           attendre puis il y a beaucoup de respect pour la  
19           magistrature, les juges sur le banc pendant dix  
20           minutes (10 min) mais on fait attendre des parents,  
21           des intervenants des journées entières parfois pour  
22           même pas passer. Beaucoup de ces parents-là ont des  
23           métiers précaires, alors si on est mécanicien ou  
24           mécanicienne, je ne veux pas être sexiste, ou  
25           serveur ou serveuse puis qu'on dit à son employeur

1 que : « Je vais aller au Tribunal de la jeunesse ce  
2 matin pour mon enfant » puis quand je reviens le  
3 lendemain je dis : « Bien, il va falloir que j'y  
4 retourne dans deux semaines parce qu'on n'a pas  
5 passé », je ne sais pas combien de temps, je vais  
6 avoir ma job. Il doit y avoir quelque chose, il me  
7 semble, à faire par rapport à ça.

8 Il y a l'utilisation de la technologie qui  
9 me paraît assez déficiente aussi; il y a des  
10 régions avec des étendues de territoires, les  
11 déplacements de jeunes qui sont dans des unités de  
12 réadaptation pour aller au tribunal, ça aussi  
13 c'est beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, on  
14 pourrait utiliser des visioconférences, je pense,  
15 je ne suis pas juriste, je comprends qu'il peut y  
16 avoir des contraintes mais il me semble qu'il y a  
17 des choses à dépoussiérer, qu'on pourrait améliorer  
18 des choses.

19 Mais surtout, c'est que comment se fait-il  
20 que l'ensemble des autres instances, on mise  
21 énormément sur la médiation, il y en a eu des  
22 tentatives, je sais, en Protection de la jeunesse  
23 d'essayer d'avoir des... des paliers de  
24 conciliation, de médiation mais ça n'a pas fait...  
25 ça n'a pas généré beaucoup de... beaucoup d'autres

1 projets semblables. Je pense que là, aussi, il me  
2 semble qu'il y a une remise en question, en tout  
3 respect pour la magistrature, je le dis encore une  
4 fois, mais je crois qu'il faut réviser des choses.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. On poursuit avec Lise Lavallée.

7 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

8 Q. [25] Une question courte. Dans votre mémoire, vous  
9 parlez de la réforme qui a permis au Ministre de  
10 permuter les programmes d'un réseau à l'autre, et  
11 ce que j'entends de vous, c'est que vous souhaitez  
12 qu'on arrête de piger dans les budgets en services  
13 sociaux puis en DPJ et tout ça. Quelle est, pour  
14 vous, la solution? Étant donné qu'on est dans cette  
15 structure-là, on ne peut pas revenir en arrière.  
16 Quelle serait pour vous une solution afin d'éviter  
17 que les services sociaux fassent les frais des...

18 R. Oui, j'ai parlé de cet article-là, dans mon  
19 mémoire, parce que quand je l'avais vu dans le  
20 Projet de Loi 10, bien honnêtement, ce qui m'est  
21 venu spontanément, c'est l'annonce de l'atrophie  
22 des services sociaux au Québec.

23 Parce que ce que le Ministre a prévu, en  
24 fait, dans la Loi, qu'il peut permuter les budgets  
25 de programmes-services. Il y a neuf programmes-

1 services, d'un programme-service à un autre.

2 C'est certain que ce n'était pas pour  
3 transférer les budgets de santé physique ou de  
4 personnes âgées vers les services sociaux ou la  
5 Protection de la Jeunesse, c'est un « oneway ».  
6 Pour moi, c'était écrit dans le ciel là. Et alors,  
7 je pense qu'il y aurait des mécanismes.

8 Je ne suis pas juriste, mais certainement  
9 qu'il y aurait des mécanismes, si on veut resserrer  
10 des choses. On pourrait... Je comprends que le  
11 ministre de la Santé ou la ministre de la Santé  
12 actuelle peut souhaiter avoir ces prérogatives,  
13 mais, je ne sais pas, il me semble qu'il y aurait  
14 un certain cran d'arrêt qui pourrait ou...

15 Donc, que ça soit clairement annoncé, par  
16 exemple, je ne sais pas, à l'Assemblée nationale ou  
17 qu'on mette des crans de sécurité pour utiliser,  
18 mais ce type de permutation-là. Alors, ça, c'est  
19 une chose, mais l'autre chose, ce n'est pas pour  
20 rien que je préconise que, dans le fond, on sorte  
21 la DPJ des CISSS et des CIUSSS, qu'on crée une  
22 instance. C'est aussi pour protéger l'expertise  
23 parce que je crois qu'elle s'effrite.

24 Le concept de protection, il ne doit pas y  
25 en avoir dix-neuf (19) au Québec, il devrait y en

1 avoir un. On doit traiter les situations de tous  
2 les enfants au Québec, de façon équitable. Qu'ils  
3 soient à Baie-Comeau, à Longueuil, à Québec, à  
4 Montréal, peu importe, et on est à risque  
5 actuellement.

6 Les personnes qui nomment les nouvelles  
7 personnes qui seraient les directeurs ou les  
8 directrices, au plan régional, de la Protection de  
9 la Jeunesse, doivent avoir de la compétence puis  
10 ils doivent avoir la capacité de définir un profil  
11 de compétence.

12 C'était navrant, vous avez probablement vu  
13 comme moi, dans l'émission Enquête, récemment. On a  
14 vu que la CDPDJ, dans son rapport, énonçait... Je  
15 ne peux pas vous dire si c'est à juste titre ou  
16 pas, mais déjà que la question soit soulevée  
17 publiquement, que la DPJ qui avait été nommée dans  
18 ce CIUSSS, n'avait pas, selon la Commission de  
19 protection des droits de la personne et des droits  
20 de la jeunesse, les qualités requises pour exercer  
21 ce métier-là.

22 On ne peut pas se permettre ça actuellement  
23 au Québec. Donc, pour moi, ma proposition c'est  
24 radical là, mais je veux dire... il faut trouver  
25 une façon de protéger cela, d'assurer aussi que les

1 programmes de formation soient uniformes à travers  
2 le Québec, pas au goût du jour. Que les meilleures  
3 pratiques ne soient pas optionnelles.

4 Ça, quand ça ne devrait pas être optionnel.  
5 Si on parle de l'intervention relationnelle en  
6 matière d'attachement, ça ne devrait pas être  
7 optionnel. Donc, il y a une série de pratiques qui  
8 devraient... qui sont remises en question ou qui  
9 traînent en longueur. Même, avoir des indicateurs  
10 de performance.

11 On avait identifié dix (10) indicateurs,  
12 avec des experts là, avec le docteur Nico Trocmé de  
13 McGill qui a une expertise mondiale, pour avoir des  
14 indicateurs de performance comparables avec les  
15 autres provinces canadiennes et avec plusieurs pays  
16 de l'OCDE.

17 Dix (10) indicateurs post-20-100,  
18 actuellement, dont un qui est le taux de  
19 déplacement. S'il y a quelque chose qui est  
20 important avec les modifications apportées en deux  
21 mille sept (2007), c'était bien de voir si on  
22 déplaçait encore les enfants comme des boîtes de  
23 conserve, mais cet indicateur-là n'est plus  
24 disponible, il est « back order ».

25



1 Et le taux de resignalements, on y  
2 réfléchit, on n'est pas sûr qu'on va le garder. Le  
3 taux de resignalements, c'est majeur aussi, ça nous  
4 dit si, lorsqu'on met fin à une situation,  
5 lorsqu'on ferme un dossier en Protection, mais  
6 qu'on pense qu'il y a encore besoin d'aide, de  
7 services, on fait une référence.

8 Mais s'il n'y a personne qui prend le  
9 « puck » pour la passe que l'on fait... bien... la  
10 situation risque de se dégrader et on a un  
11 signalement qui revient pour le même jeune. Ce taux  
12 de resignalements-là, c'est un indicateur  
13 extrêmement important de voir l'efficacité du  
14 système de Protection.

15 Donc, moi, c'est tout ça que je veux  
16 protéger. Je veux qu'à cette instance-là, on puisse  
17 la doter. Ça ne demande pas une infrastructure de  
18 bien des millions, mais ça prend une infrastructure  
19 qui fait que là, cette fois-là, on est sérieux. Et  
20 on va retrouver... je pense qu'on est en train de  
21 la perdre, la crédibilité dans le réseau de  
22 Protection.

23 Ce que je vous disait au tout début, quand  
24 on parle de « La DPJ » puis tout ce que l'on dit,  
25 c'est que c'est une bureaucratie, puis ces gens-là,

1 c'est des sans-cœur. Je les connais, je les  
2 connais ces gens-là, ce ne sont pas des sans-cœur.  
3 Je trouve ça triste, mais c'est ça l'image qu'on a.  
4 On a une méchante côte à remonter.

5 Alors, je vous donne un plan radical, peut-  
6 être, mais je crois qu'on a... Je n'en vois pas  
7 d'autres issus, à court terme, avec ce que je vous  
8 ai dit tantôt : démographie, le pression. On  
9 n'arrêtera pas d'avoir de la pression dans le  
10 réseau de la Santé puis pour les personnes âgées,  
11 ça ne va pas diminuer, ça ne va que s'intensifier.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci.

14 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

15 Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On a encore le temps pour une dernière question,  
18 avec Hélène David.

19 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

20 Q. **[26]** Merci beaucoup, Monsieur Hotte, de partager  
21 tout ça avec nous. Vous avez dit, tout à  
22 l'heure : « Il n'y a pas de scan ou de rayon-X pour  
23 les fractures de l'âme. » Faisant référence à la  
24 médecine et à la grande expertise du docteur  
25 Fortin.

1                   Donc, c'est complexe, c'est ça que vous  
2                   voulez dire puis il n'y a pas de... ce n'est pas  
3                   évident, on ne le voit pas dans un rayon-X. Et  
4                   peut-être que je fais un mauvais lien, c'est  
5                   vraiment une question que je vous pose parce que  
6                   j'apprends beaucoup en vous écoutant sur l'article  
7                   33.

8                   Et j'aimerais ça que vous en parliez plus  
9                   parce que pour les gens un peu plus de l'extérieur  
10                  dont je suis...

11                 R. Hum, hum.

12                 Q. **[27]** Vous parlez d'avoir recours, si je comprends  
13                  bien, et vous avez même parlé que ça existe dans la  
14                  Loi, dans l'article 33, d'avoir un agent-pivot,  
15                  d'avoir quelqu'un de confiance qui peut ne pas être  
16                  du réseau DPJ. Vous avez même parlé de violence  
17                  faite aux femmes. Donc, de gens, peut-être, qui  
18                  travaillent dans le communautaire.

19                 R. C'est ça.

20                 Q. **[28]** Vous avez parlé de quelqu'un dans une école.  
21                  Vous avez parlé de...

22                 R. Centres de pédiatrie sociale.

23                 Q. **[29]** Voilà, mais pour les gens, peut-être, plus de  
24                  l'extérieur, expliquez-nous, d'abord, l'existence  
25                  de cette possibilité puis comment vous l'articulez,

1 comment vous expliquez, qu'on ne le sache pas ou  
2 que ça ne soit pas aussi utilisé que vous le  
3 souhaiteriez?

4 R. Merci de me donner l'opportunité de préciser ma  
5 pensée là-dessus. En fait, le législateur, vous le  
6 savez très bien, mieux que moi là, ne parle pas  
7 pour rien.

8 Donc, il a rédigé deux articles dans la  
9 Loi, l'article 32 qui définit la responsabilité  
10 exclusive... C'est-à-dire que le personnel qui  
11 exerce ces responsabilités-là, qui sont décrites à  
12 l'article 32, doivent être uniquement exercées par  
13 du personnel qui relève hiérarchiquement du DPJ,  
14 retenir un signalement parce que ça, c'est  
15 enclencher l'intervention de l'État dans la vie  
16 privée d'une famille, c'est sensible.

17 Évaluer la situation, déclarer si la  
18 sécurité ou le développement de l'enfant est  
19 compromis, oui ou non. Ça, c'est grave de  
20 conséquences. Ensuite, est-ce qu'on va utiliser le  
21 recours aux mesures judiciaires en se comparant aux  
22 mesures volontaires? Plus tard, est-ce qu'on va  
23 fermer le dossier, etc.?

24 Donc, les décisions les plus sensibles  
25 c'est... Le législateur a prévu que ça que ça doit

1 être du personnel qui relève uniquement du DPJ et  
2 ils sont autorisés, eux-autres aussi, et ils  
3 agissent avec la dimension que je vous disais  
4 tantôt, personnalité humaine. Donc, ils agissent au  
5 nom du DPJ. C'est toujours le DPJ qui est imputable  
6 dans la Loi.

7 Donc, ils ont fait l'article 33. S'ils  
8 avaient voulu que tout le monde qui agit en son  
9 nom, soit... il me semble qu'il en aurait fait  
10 juste un.

11 Donc, l'article 33 ne dit pas que ça doit  
12 relever... pas du tout. Il ne parle pas de liens  
13 hiérarchiques. Il dit que le DPJ peut autoriser des  
14 personnes, il ne dit même pas des professionnels,  
15 il dit des personnes, à agir en son nom. Ça aussi,  
16 ça va être par écrit.

17 Et donc, ils vont être... Et ce n'est pas  
18 écrit de même dans la Loi, mais ça veut dire que  
19 ces gens-là vont être ses yeux, ses oreilles, sa  
20 voix. Ils vont être le lien entre la famille, le  
21 jeune et le DPJ.

22 C'était prévu parce qu'on parle de  
23 responsabilité collective depuis le début de la  
24 Loi. C'est comme la notion du village là, pour

1 faire grandir un enfant. C'était ça l'esprit, en  
2 fait.

3 Et dès le départ, je me souviens qu'on  
4 parlait de ça. On s'imaginait qu'on pourrait miser  
5 sur des gens en milieux scolaires, en organismes  
6 communautaires, etc., parce que c'est bon de  
7 travailler. C'est le lien avec l'antériorité du  
8 social. C'est... on veut, dans cette loi-là, miser  
9 sur l'intervention sociale. On croit que c'est  
10 comme ça qu'on va arriver à changer le sort... la  
11 situation de ces enfants-là et améliorer le sort  
12 des familles qui ont des grandes vulnérabilités.

13 Ma lecture, c'est que ça n'a pas pu se  
14 faire parce qu'on a toujours pensé que ces gens-là  
15 devaient absolument aller au Tribunal. Je ne suis  
16 pas juriste, mais ma compréhension c'est qu'on  
17 pourrait faire autrement.

18 Et à partir du moment où on enlève cette  
19 barrière-là qui est une barrière extrêmement  
20 étanche, au point où c'est là où on a perdu, je  
21 pense, l'esprit. Et je disais que les DPJ ont fini  
22 par comprendre, se sont repliées sur elles-mêmes. À  
23 force de recevoir, non, puis non, puis non, puis  
24 non, ils n'ont pas attendu cinq ans, ils ont décidé  
25 que, bon, ça prenait du monde pour assumer ces

1           responsabilités-là et on a créé notre armée  
2           d'applications de mesures.

3                       Et donc, on a perdu, je pense, l'esprit...  
4           J'ai essayé de revenir, très souvent, à l'esprit du  
5           législateur. Je pense qu'il y a une sagesse dans  
6           ces législations-là. Celle-là, elle a été réfléchie  
7           pendant plus de deux ans. Il y a eu de grands  
8           débats, c'était un débat de société fascinant, à  
9           l'époque soixante-dix-sept (1977) à soixante-dix-  
10          neuf (1979). Et je suis fier du choix qui a été  
11          fait, et malheureusement, ça s'est perdu.

12                      Alors, je vous livre ça en disant : Vous  
13          avez une occasion de changer le cours de  
14          l'histoire. Moi, je pense qu'il y aurait quelque  
15          chose à faire qui serait bénéfique pour les  
16          enfants.

17                      Mon grand-père était tailleur de pierre,  
18          mon grand-père maternel, il m'a appris  
19          l'abnégation. Alors, ce matin, j'ai pensé à lui,  
20          d'ailleurs, parce qu'il m'expliquait... excusez...  
21          ça me touche... L'amour qu'il mettait avec son  
22          savoir-faire, évidemment, mais à tailler chaque  
23          pierre, en sachant qu'à un moment donné, il  
24          poserait une pierre, mais qu'il ne verrait pas la

25

1 fin de la construction. Je me sens un peu comme ça,  
2 aujourd'hui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Merci pour votre témoignage, Monsieur Hotte.  
5 Merci, vous nous donnez beaucoup de matière à  
6 réflexion. Je ne peux m'empêcher, en terminant, de  
7 vous dire que la militante que je suis a accepté  
8 cette mission pour les enfants. Et je retiens aussi  
9 que...

10 Vous avez dit des choses très, très fortes,  
11 qui parlent au nom des enfants. Il n'y a pas de  
12 voix forte, extinction de voix des enfants. Vous  
13 nous avez bousculés, alors merci encore, vous nous  
14 donnez beaucoup de matière à réflexion. Merci  
15 infiniment.

16 R. C'est moi qui vous remercie infiniment.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, bonne fin de journée.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, nous allons prendre une pause de dix (10)  
21 minutes, le temps d'installer la visioconférence  
22 puisque notre prochain témoin va nous parler de la  
23 Suisse. Alors, pause de dix (10) minutes.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Monsieur le Juge. Merci infiniment d'être  
3 avec nous. Est-ce que ça va? Vous nous entendez  
4 bien en visioconférence?

5 M. JEAN ZERMATTEN :

6 Je vous entends et vous vois très bien.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Alors notre prochain témoignage c'est le  
9 juge Jean Zermatten, qui a été président du Comité  
10 des droits de l'enfant de l'ONU de deux mille cinq  
11 (2005) à deux mille treize (2013). Et en plus  
12 d'être fondateur de l'Institut international des  
13 droits de l'enfant aussi. Alors le témoignage du  
14 juge Zermatten va nous permettre notamment de  
15 traiter de la mise en oeuvre de la convention  
16 relative aux droits de l'enfant et de la définition  
17 du concept d'intérêt supérieur de l'enfant. Merci  
18 encore d'être avec nous. Avant de vous céder la  
19 parole, je vais demander à notre greffier de vous  
20 assermenter, si vous le permettez, Monsieur le  
21 Juge.

22

23 **JEAN ZERMATTEN,**

24 Témoign expert

25 (Sous serment)

1

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors on a environ une heure (1 h) avec nous,  
4 Monsieur le Juge. On vous a suggéré peut-être une  
5 quinzaine de minutes pour vous laisser le temps de  
6 mettre la table et de nous mettre en appétit. Et  
7 ensuite ce sera un échange avec les commissaires.  
8 Je rappelle à tout le monde que nous avons parfois  
9 tendance à parler vite, moi la première. Alors  
10 compte tenu de la visioconférence, je vais essayer  
11 de ralentir le ton et de respecter le petit délai  
12 de visioconférence. Alors la parole est à vous.

13 M. JEAN ZERMATTEN :

14 Merci beaucoup, Madame la Présidente, et merci à  
15 tous les commissaires qui sont autour de vous de me  
16 donner le privilège de pouvoir m'adresser à vous.  
17 J'aimerais, comme on me l'a demandé, faire une  
18 petite introduction avant de pouvoir avoir un  
19 dialogue avec vous, notamment vous parler des  
20 mesures générales d'implication de la convention  
21 des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant  
22 qui fête, comme vous le savez, son trentième (30e)  
23 anniversaire ces jours. Et puis dans un deuxième  
24 temps je vous parlerai un petit peu plus, comme une  
25 introduction, de l'intérêt supérieur de l'enfant ou

1           plutôt du droit de l'enfant à voir son intérêt  
2           supérieur être pris en considération.

3                        Dans le... disons les quelques sept ou huit  
4           minutes qui viennent, je parle surtout des mesures  
5           d'application de la convention dans un sens qui  
6           pourrait être utile à vos travaux parce  
7           qu'évidemment si on parle des mesures d'application  
8           générales de la convention, on peut parler de  
9           législation, on peut parler de budget, on peut  
10          parler de mécanisme d'application, on peut parler  
11          de sensibilisation, de formation, donc je pense que  
12          c'est pas tellement ça qui vous intéresse.

13                       Je me concentre plutôt sur ce qui est  
14          demandé aux États en matière de... de ce qu'on  
15          appelle des institutions indépendantes des droits  
16          de l'enfant, qu'on peut appeler aussi des  
17          Commissions des droits de l'enfant, qu'on peut  
18          aussi appeler des Offices de défense des droits de  
19          l'enfant, de Ombuds Office, et caetera. Parce que  
20          ça nous paraît... quand je dis « nous » c'est  
21          évidemment moi, en ma qualité d'ancien membre du  
22          Comité des droits de l'enfant, ce Comité qui a  
23          beaucoup écrit sur la question justement de ces  
24          institutions indépendantes de défense des droits de  
25          l'enfant.

1                   Alors ce qu'il faut répéter avec la  
2 convention c'est - je ne devrais peut-être pas le  
3 dire, mais je m'efforce toujours de le rappeler -  
4 c'est que cette convention crée des obligations  
5 pour les États. Donc, on n'est pas dans le domaine  
6 de la charité, où on fait la charité en offrant aux  
7 enfants une situation, on est vraiment dans une  
8 convention contraignante qui crée les obligations  
9 pour les États, des obligations évidemment de  
10 protéger, de respecter et de mettre en oeuvre. Et  
11 évidemment que dans ce... cette idée que les États  
12 ont des obligations, si on prend le point de vue  
13 des enfants, donc les enfants sont créanciers d'un  
14 certain nombre de prestations que doivent fournir  
15 les États, notamment sur ce qu'on appelle les  
16 droits économiques, sociaux et culturels. Mais dans  
17 le domaine qui nous intéresse, aussi des  
18 prestations de protection. Dans la protection, on  
19 peut évidemment parler également de prévention.

20                   Et puis il y a toute la question, j'en  
21 parlerai dans la deuxième partie, de ce qu'on  
22 appelle la participation avec la question de  
23 l'intérêt supérieur de l'enfant. Donc, si je  
24 reviens à cette idée que les États, la Suisse pour  
25 moi, le Canada pour vous, ont des obligations, il

1        faut évidemment que les enfants, dès le moment où  
2        leurs droits ne sont pas respectés ou que la  
3        convention n'est pas mise en oeuvre, puissent  
4        disposer de mécanismes qui leur permettent de  
5        « revendiquer » - je mets le terme entre guillemets  
6        - les droits auprès de leur débiteur, c'est-à-dire  
7        des États. Et c'est ici qu'intervient le mécanisme  
8        de défense des droits de l'enfant, qui est prôné et  
9        qui est recommandé par le Comité des droits de  
10       l'enfant et qui est mis en place de différentes  
11       manières. Les États ont l'opportunité et la  
12       possibilité de choisir le système qu'ils veulent,  
13       mais ce que le Comité demande c'est que les États  
14       mettent en place ces mécanismes. Le Canada, comme  
15       État central, n'a jamais mis sur pied ce mécanisme  
16       au plan fédéral. Par contre, dans les provinces  
17       vous avez été dans les premiers à avoir ces  
18       institutions provinciales de promotion et de  
19       respect des droits de l'enfant.

20                Alors dans votre province du Québec, si mes  
21        renseignements sont exacts, vous avez fusionné le  
22        Bureau... ou je crois que ça ne s'appelle pas le  
23        bureau, mais la Commission des droits de la  
24        personne et des droits de la jeunesse, donc vous  
25        n'avez pas un bureau spécifique pour les enfants,

1           mais vous avez un bureau global qui défend les  
2           droits humains, les droits humains adultes et les  
3           droits humains... enfin ce qui est un modèle qui  
4           est tout à fait acceptable.

5                        Ce qui est absolument nécessaire dans ces  
6           organisations c'est qu'elles soient indépendantes.  
7           L'indépendance est la caractéristique particulière  
8           et nécessaire de ces commissions ou de ces offices  
9           et cette indépendance, elle doit s'exprimer par la  
10          composition, c'est-à-dire les membres et le  
11          processus de nomination. Également par les  
12          ressources dont elles disposent pour les structures  
13          et puis évidemment par la mission. Parce que ce qui  
14          est le plus important est évidemment de savoir quel  
15          est le mandat ou quelle est la mission de ces  
16          commissions.

17                      Là où c'est évidemment intéressant c'est  
18          quand on a un système complet. Un système complet,  
19          c'est-à-dire que c'est pas seulement un système où  
20          on fait de la promotion des droits, où on fait de  
21          la sensibilisation, où on fait de la diffusion des  
22          droits, mais c'est un système où on permet aux  
23          enfants qui estiment que leurs droits ne sont pas  
24          respectés, de se plaindre, où on permet aux  
25          commissionnaires ou aux personnes qui appartiennent

1 à cette commission de mener des investigations,  
2 d'entendre. Et quand on est dans un système le plus  
3 complet possible, mais qui existe dans très peu  
4 d'États, où on permet aussi de prendre des  
5 décisions.

6 Dans la plupart de ces commissions ou de  
7 ces bureaux, de ces offices, on émet plutôt des  
8 recommandations et on dirige les enfants qui font  
9 des plaintes ou qui ont des motifs ou des griefs à  
10 faire vis-à-vis d'une administration, vis-à-vis  
11 d'un Tribunal ou vis-à-vis d'un service, on les  
12 dirige vers les institutions judiciaires ou les  
13 institutions administratives avec - et ça c'est  
14 aussi très important et on le verra dans la  
15 deuxième partie - avec également un soutien  
16 juridique, c'est-à-dire de ne pas les laisser aller  
17 devant une autorité pour déposer une plainte ou  
18 pour faire un recours, mais de les soutenir et  
19 surtout de leur donner les armes nécessaires pour  
20 obtenir satisfaction.

21 Donc, le Comité a insisté pour de très  
22 nombreux pays, je plaide ici aussi entre guillemets  
23 « coupable » parce que la Suisse n'a... a aussi sur  
24 le plan cantonal, qui est un peu comme vos  
25 provinces, a instauré des délégués à l'enfance,

1        mais n'a pas non plus d'Office fédéral de l'ombuds,  
2        personne. On parle depuis plusieurs années d'en  
3        constituer, le Comité nous a rappelé deux fois  
4        qu'il nous encaisse, donc on est un peu dans la  
5        même situation que le Canada, qui sont des États  
6        fédéraux où on laisse les compétences plutôt aux  
7        provinces ou aux cantons, mais on oublie qu'en fait  
8        c'est l'État Canada ou l'État Suisse qui a ratifié  
9        et qui a et qui doit répondre de ces obligations.

10                Donc, ce qui est... ici, pour résumer,  
11        terminer sur cette partie, je pense que ce qui est  
12        très important c'est évidemment que dans votre  
13        belle province vous disposiez non seulement  
14        théoriquement de cette Commission, mais que cette  
15        Commission remplisse sa tâche et ça, je ne peux pas  
16        évidemment porter une appréciation sur son travail.  
17        Il faut aussi se poser la question si c'est une  
18        institution qui est accessible, si c'est pas trop  
19        compliqué d'y aller, parce que ce qu'on sait et  
20        pourquoi on demande ces commissions c'est que dans  
21        la plupart du temps les enfants sont très empruntés  
22        quand il faut aller déposer des plaintes ou quand  
23        il faut faire des recours, les enfants ne sont pas  
24        évidemment formés au langage juridique, les enfants  
25        évidemment n'ont pas l'habitude de ces systèmes.



1 Les enfants, comme vous le savez, ne votent pas,  
2 donc on les prend souvent pour des adultes, certes  
3 en devenir, mais surtout miniatures du point de vue  
4 de leurs droits. C'est ce que j'appelle souvent le  
5 menu enfant. Donc, très important vraiment du point  
6 de vue de l'application, le rôle que peut jouer une  
7 telle commission, comme celle que vous avez, avec  
8 l'idée vraiment qu'elle soit efficace et qu'elle  
9 puisse répondre en cas de violation, en cas de  
10 plainte de manière adéquate.

11 Je passe maintenant à la deuxième question,  
12 qui est une question très importante, c'est  
13 l'intérêt supérieur de l'enfant. Alors l'intérêt  
14 supérieur de l'enfant ça peut être tout et  
15 n'importe quoi parce que souvent on le considère  
16 comme un concept vague, comme une notion un peu  
17 abstraite et qui se trouve à haute altitude ou  
18 alors comme une coquille vide.

19 Alors ce que j'aimerais vous dire c'est que  
20 l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est premièrement  
21 un droit. C'est le droit qu'a chaque enfant de voir  
22 sa situation examinée de manière sérieuse et de  
23 voir l'autorité, qu'elle soit publique ou privée,  
24 ou le décideur, et ça peut également risquer de  
25 toucher le domaine privé, mettre l'enfant au centre

1 de la décision. Alors qu'est-ce que ça veut dire  
2 concrètement ce droit? Bien ça veut dire que dans  
3 toutes les décisions qui doivent être prises, le  
4 décideur doit, un, évaluer la situation personnelle  
5 de l'enfant qui va être l'objet de la décision.

6 Et comment il va le faire? Bien, il va le  
7 faire, vous connaissez les systèmes de protection,  
8 il va le faire par ce qu'on appelle une enquête  
9 sociale ou une enquête personnelle, ou une enquête  
10 ad personam. Donc, établir les circonstances  
11 individuelles de chaque enfant. Ça, c'est la  
12 première opération qui doit être faite.

13 La deuxième opération qui doit être faite,  
14 c'est évidemment celle de l'évaluation des  
15 solutions possibles ou plutôt l'inventaire des  
16 solutions possibles pour cet enfant qui est dans  
17 ces circonstances individuelles.

18 Donc, ce sont deux choses qui sont  
19 totalement concrètes, ce n'est pas un concept.  
20 Donc, ça veut dire un, une individualisation de  
21 chaque situation. Deux, une adéquation de la  
22 situation à la solution.

23 Et ça, évidemment, si maintenant, on  
24 revient à l'obligation des États. Ça veut dire que  
25 les États, le Canada pour vous, ou le Québec pour

1 vous, la Suisse, le Canton du Valais pour moi, doit  
2 mettre en place les mécanismes qui permettent ces  
3 évaluations sociales, qui permettent également  
4 l'inventaire de ces situations et qui doit imaginer  
5 également.

6 Il y a un pouvoir probablement créatif à  
7 voir des solutions qui soient des solutions  
8 originales, non stéréotypées et non systématiques.  
9 On ne peut pas répondre à un enfant délinquant que  
10 par la prison, pour prendre à la lettre.

11 Donc, ça, c'est véritablement la première  
12 opération et c'est ce que signifie ce droit. Et ce  
13 droit de l'enfant, de voir son intérêt supérieur,  
14 doit être lié à l'article 12 de la Convention du  
15 droit de l'enfant d'être entendu.

16 Comment est-ce qu'on peut établir l'intérêt  
17 supérieur de l'enfant si on ne demande pas au  
18 meilleur expert de la situation, c'est-à-dire  
19 l'enfant lui-même, ce qu'il pense de la situation?

20 Donc, on a une nouvelle obligation pour  
21 l'État, concrète, c'est de mettre en place la  
22 question du recueil de la parole de l'enfant et de  
23 l'évaluation de cette parole, dans le mécanisme de  
24 choix de la solution qui sera dans le meilleur  
25 intérêt de l'enfant.

1                   Alors, maintenant, qu'est-ce que ça  
2 signifie « le meilleur intérêt de l'enfant »? Bien,  
3 c'est la solution qui va assurer le développement  
4 harmonieux de l'enfant. Article 6 de la  
5 Convention :

6                   Le but de la Convention, c'est  
7 d'assurer le développement harmonieux  
8 de l'enfant.

9 Qui est une notion holistique, c'est-à-dire le  
10 développement physique, psychique, mental, social,  
11 économique et même spirituel de l'enfant. Donc,  
12 c'est ça.

13                   Ça, c'est vraiment ce que signifie  
14 concrètement l'intérêt supérieur de l'enfant. Et  
15 vous voyez que ce n'est pas une grande  
16 dissertation, ce sont des choses concrètes.

17                   La deuxième définition qu'on admet de  
18 l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est d'être une  
19 règle de procédure. Donc, là, on arrive plutôt dans  
20 les notions qui sont plus proches du judiciaire.

21                   Qu'est-ce que c'est une règle de procédure?  
22 Bien, c'est, de nouveau, une obligation des États  
23 que dans tous les codes qu'il est en train  
24 d'écrire, le Code de procédure civile, le Code de  
25 procédure pénale, le Code de la famille, et

1 caetera, il doit prévoir une étape, une étape  
2 procédurale où on se pose la question de l'intérêt  
3 supérieur de l'enfant comme un passage obligé. On  
4 ne peut pas aller à une décision si on ne s'est pas  
5 arrêté à cette règle de procédure.

6 Et là, de nouveau, c'est évidemment quelque  
7 chose de concret, et donc pas d'abstrait. Ça vaut  
8 évidemment pour le monde judiciaire, mais il ne  
9 faudrait pas penser que ce n'est que pour le monde  
10 judiciaire.

11 Par chance, la grande majorité des enfants  
12 ne sont pas dans le système judiciaire, mais ça va  
13 pour le système scolaire, où j'espère que tous les  
14 enfants, la plupart des enfants y sont. Ça va pour  
15 le système de santé où, malheureusement, il y a  
16 beaucoup d'enfants. Ça vaut pour tout le système de  
17 protection.

18 Donc, quand on fait une Loi de protection,  
19 on ne peut pas ne pas prévoir cela. Et puis, si on  
20 va plus loin, bien, ce n'est pas l'objet de notre  
21 conversation, l'intérêt de l'enfant doit aussi être  
22 pris en compte par les organismes législatifs.  
23 C'est-à-dire que quand on fait des lois, on devrait  
24 se poser la question.

25 Alors, je terminerai là, en résumé, par

1 rapport à l'intérêt supérieur de l'enfant, je  
2 dirais que c'est, en plus de ce que je vous ai dit  
3 d'un droit concret et d'une règle de procédure,  
4 c'est la reconnaissance que l'enfant est au centre  
5 de toutes les décisions et l'obligation d'appliquer  
6 le... ce que j'appelle le « sur mesure », le  
7 principe de l'individualisation. Trouver pour  
8 chaque enfant, la solution qui sera la meilleure  
9 pour lui.

10 Voilà, chère Présidente, je vais m'arrêter  
11 là parce que sinon je vais dissenter le reste de la  
12 nuit et ce n'est pas le but de notre rencontre.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 D'accord. Merci. Alors, on va débiter la  
15 conversation avec les commissaires, en débutant  
16 avec Jean-Simon Gosselin.

17 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

18 Alors, bonjour Monsieur Zermatten, merci d'avoir  
19 accepté notre invitation. Sur le thème ou le... le  
20 dernier thème que vous venez d'aborder, l'intérêt  
21 supérieur de l'enfant, notre préoccupation, ma  
22 préoccupation c'est...

23 C'est intéressant ce que vous dites, mais  
24 c'est la mise en oeuvre de cette démarche parce  
25 qu'on sait, avec la recherche, que les décideurs,

1 qu'ils soient des intervenants ou des juges, on  
2 appelle ça des « marqueurs identitaires », n'ont  
3 pas tous la même analyse de la situation.

4 Q. [30] Alors, ma question : Est-ce qu'il y a des  
5 États qui ont pris des moyens pour, pas uniformiser  
6 parce que ça doit être individualisé, mais pour  
7 assurer une plus grande cohérence dans  
8 l'interprétation par les décideurs de la notion de  
9 l'intérêt supérieur de l'enfant? Et si oui, quelles  
10 seraient les bonnes pratiques?

11 R. Alors, c'est une question, évidemment, très  
12 compliquée, qui imposerait un exercice de droit  
13 comparé très difficile, mais si on veut, du point  
14 de vue de la théorie et des bonnes pratiques, on a  
15 essayé de définir quels étaient les domaines  
16 principaux dans lesquels on utilise l'intérêt  
17 supérieur de l'enfant.

18 Alors, évidemment, les domaines qui  
19 viennent tout de suite à l'esprit, c'est les  
20 domaines du Droit de la famille et c'est les deux  
21 situations de séparation et de divorce, où se pose  
22 souvent cette question.

23 Bien, évidemment, que si on réduit  
24 l'intérêt supérieur de l'enfant à ces situations,  
25 on est dans une... dans une... une appréciation un

1 peu succincte de la situation. Évidemment, que tout  
2 le domaine de la protection de l'enfant ait... vit  
3 des décisions sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

4 Et puis, il y a évidemment, encore, bien  
5 d'autres domaines. Il y a un grand domaine,  
6 actuellement, qui agite beaucoup les États, c'est  
7 la question des enfants migrants et de savoir dans  
8 quelle... peut-être que le Canada est moins touché  
9 que l'Europe, mais dans quelle mesure cette notion  
10 d'intérêt supérieur peut faire évaluer leurs  
11 situations pour soit leur accorder le statut de  
12 réfugiés, soit même attirer leurs familles dans le  
13 pays d'accueil, dans le sens qu'il serait de  
14 l'intérêt d'un enfant migrant de pouvoir être  
15 accompagné de sa famille, et caetera.

16 Donc, ça, c'est les... si vous voulez, les  
17 domaines qui illustrent le mieux l'utilisation de  
18 l'intérêt supérieur de l'enfant. Et ensuite, dans  
19 chacun de ces chapitres, on a essayé de déterminer  
20 un certain nombre d'éléments fondamentaux à  
21 respecter.

22 Par exemple, dans le Droit de la famille,  
23 la question de... du fait de ne jamais séparer les  
24 fratries, le fait d'éviter d'envoyer les enfants  
25 dans des institutions, sauf dans la mesure du



1           dernier recours. La question fondamentale de  
2           l'audition de l'enfant et du poids de sa parole, la  
3           question de la violence familiale, la question des  
4           abus.

5                        Donc, on a une série de sous-thèmes dans  
6           lesquels on essaie de définir ou de décliner, si  
7           vous voulez, quels sont les éléments qui sont à  
8           prendre en compte par le décideur.

9                        Ceci dit, on ne peut pas éviter qu'il y ait  
10          toujours un élément de subjectivité puisqu'on va  
11          établir la situation individuelle d'une personne,  
12          on va inventorier les solutions possibles pour lui  
13          et voir même inventer des solutions, mais il va y  
14          avoir, à un moment donné quand même, une décision  
15          qui doit être prise et cette décision, elle est  
16          souvent le fait d'une personne.

17                       Ce qu'on demande, par contre, pour assurer  
18          une certaine objectivité, c'est que les décisions,  
19          notamment judiciaires, les décisions soient  
20          motivées et qu'on explique comment on a apprécié le  
21          droit de cet enfant.

22                       Dans les circonstances du moment donné,  
23          avec les solutions accessibles à un moment donné,  
24          parce qu'on traite d'une situation à un moment  
25          donné. Maintenant, on a l'habitude de juger, de

1 classer avec les outils du présent, hein? Dans nos  
2 pays, on a de grandes discussions sur les  
3 placements qui ont eu lieu dans les années mil neuf  
4 cent cinquante (1950) par les juges à l'aube  
5 d'aujourd'hui.

6 C'est évidemment un petit peu délicat et on  
7 a tendance à critiquer fortement les décideurs de  
8 l'époque. Donc, c'est pour ça qu'on demande, en  
9 fait, à tous les décideurs de non seulement, de  
10 dire : J'applique l'intérêt supérieur de l'enfant,  
11 mais comment je reconnais le droit de... Toi,  
12 enfant Jean-Simon, dans quelles circonstances avec  
13 les solutions que moi, Jean Zermatten, j'ai pour  
14 toi.

15 Et l'étape ultime, c'est la possibilité  
16 pour l'enfant de recourir. Donc, dès le moment où  
17 on motive et dès le moment où on indique qu'on  
18 applique, on a, évidemment, aussi, une possibilité  
19 de recourir. Il faut, évidemment, que l'État ou la  
20 province, selon la Loi, établisse que le principe  
21 de l'intérêt supérieur est directement applicable  
22 ou la transcrit dans ce droit national par une  
23 disposition d'application.

24 Donc, c'est un ensemble... Pour résumer,  
25 c'est véritablement un ensemble d'éléments à

1 prendre en compte qui doivent emmener le décideur à  
2 choisir, de la manière la plus objective possible,  
3 avec l'obligation de motiver et avec la  
4 possibilité, pour la personne qui est l'objet d'un  
5 recours.

6 Q. **[31]** Merci. Et je vais laisser la parole à mes  
7 collègues.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Alors, nous allons poursuivre avec Hélène  
10 David.

11 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

12 Merci beaucoup.

13 Q. **[32]** Bonjour, Monsieur Zermatten. Enchantée de  
14 faire votre connaissance, aussi loin soit la visio,  
15 vous nous permettez d'échanger avec vous sur un  
16 sujet complexe. Je pense qu'il faut le dire, pour  
17 les non juristes, mais je vais essayer de vous  
18 poser des questions qui vont peut-être vous  
19 paraître un peu... un peu simplistes, mais il faut  
20 qu'on essaie de comprendre un petit peu  
21 l'application, comme vous avez dit, très concrète  
22 de la convention relative aux droits de l'enfant.

23 Vous avez, tout à l'heure... et je vais  
24 vous emmener vers notre toute simple relation  
25 fédérale-provinciale au Québec et l'immigration, en

1 particulier, mais pas que l'immigration, mais...  
2 Vous avez dit justement : « On laisse les  
3 compétences aux cantons, mais c'est l'État qui doit  
4 répondre de la convention. »

5 Et vous avez, effectivement, avec raison,  
6 fait référence aussi à notre situation dualiste au  
7 Québec dans un État souverain qu'est le Canada,  
8 mais avec des provinces qui ont des compétences  
9 partagées, dont la protection, bon...qui peuvent  
10 être beaucoup plus de compétence provinciale, mais  
11 dans un État comme le Canada qui a signé la  
12 Convention relative aux droits de l'enfant.

13 Alors, comment, de votre expérience suisse  
14 pourrait-on dire et peut-être québécoise, vous avez  
15 peut-être déjà discuté avec des collègues ici, vous  
16 évaluez la situation au Canada, particulièrement au  
17 Québec.

18 Vous avez donné l'exemple évidemment du  
19 statut de réfugié qui n'est pas simple, comment on  
20 respecte les droits des enfants et c'est une  
21 compétence au Québec qui est partagée avec le  
22 palier fédéral, mais il y a plein d'autres exemples  
23 en protection de la jeunesse ou en respect des  
24 droits des enfants.

25 Donc, j'aimerais vous entendre un petit peu

1 sur votre analyse de la situation canadienne et  
2 comment on fait dans un système fédéral comme le  
3 nôtre, mais avec des compétences provinciales,  
4 particulièrement en protection de l'enfant, pour  
5 appliquer cette convention? Et avez-vous des  
6 recommandations pour nous?

7 R. C'est une question à laquelle je ne peux pas  
8 répondre pour le Canada, mais je vais essayer de  
9 prendre l'exemple suisse, parce que je pense qu'on  
10 est proche.

11 Et si je regarde les recommandations qu'a  
12 fait le Comité pour le Canada et pour la Suisse, on  
13 peut voir qu'elles sont, sinon similaires, du  
14 moins, elles vont dans le même sens.

15 En Suisse, on a la plupart des compétences  
16 qui concernent les droits socio-économiques et  
17 culturels, sont des compétences cantonales, donc on  
18 a vingt-six (26) cantons égalent vingt-six (26)  
19 systèmes.

20 Faut dire qu'ils sont tous différents,  
21 parce qu'il y a des grandes familles de systèmes,  
22 toute la question de l'éducation est cantonale, la  
23 question de la santé est cantonale, la question de  
24 la protection des enfants est cantonale.

25 Avec des lois qui sont néanmoins des lois

1 fédérales, on a une loi sur la santé publique, on a  
2 une loi cadre, on a des programmes fédéraux qui  
3 soutiennent, et puis on a surtout des subventions.  
4 Et comme vous savez aussi, quand on paie, on  
5 commande. Donc c'est... mais vous avez probablement  
6 la même chose.

7           Alors, qu'est-ce qu'a dit le Comité des  
8 droits de l'enfant en deux mille deux (2002) quand  
9 il a examiné pour la première fois la Suisse, il a  
10 dit quelque chose qui nous a choqués profondément,  
11 mais qui était tout à fait juste.

12           Il nous a démontré que nous discriminions  
13 des enfants, notamment dans le cas de l'émigration,  
14 puisque que c'est un des sujets aussi.

15           Alors l'émigration est un sujet fédéral,  
16 mais les enfants émigrants sont répartis dans les  
17 cantons, et la prise en charge de ces enfants dans  
18 les cantons dépend des cantons et peut varier très  
19 fortement d'un canton à un autre.

20           Alors la Suisse, le Comité a dit : « Mais  
21 vous, la Suisse, vous discriminez les enfants,  
22 parce que l'enfant qui habite à Genève a des  
23 possibilités d'éducation qui sont pas les mêmes  
24 qu'un enfant qui vit dans le canton rural des  
25 Grisons, donc vous donnez pas les mêmes chances aux

1 enfants.

2 De même pour un enfant migrant qui arrive à  
3 Zurich, notre capitale économique, ou qui arrive à  
4 Sion où je me trouve actuellement, c'est dans les  
5 Alpes, bien, il va être traité très différemment,  
6 parce que le service de prise en charge des  
7 migrants est totalement différent.

8 Donc, on a été mis devant une réalité, et  
9 le Comité a dit : « La Suisse, vous respectez pas,  
10 ou vous respectez pas de manière égale les droits  
11 des enfants et vous les discriminez suivant  
12 l'endroit où ils habitent ou suivant la prise en  
13 charge », et caetera.

14 Ce qui nous a évidemment fortement, parce  
15 que nous sommes fédéralistes dans l'âme, très fiers  
16 de notre fédéralisme et très attachés à notre  
17 fédéralisme, mais ça, c'était en deux mille deux  
18 (2002) et depuis bientôt quinze ans (15), ça nous a  
19 amenés à réfléchir à cette réalité.

20 Honnêtement, moi, je le dis sans détour,  
21 quand j'ai lu les recommandations qui étaient  
22 faites par le Comité, à l'époque j'étais pas au  
23 Comité pour la Suisse, j'étais très étonné de lire  
24 ça parce que, bien sûr qu'on voyait des choses qui  
25 étaient différentes, mais on s'était pas rendu

1 compte à quel point on traitait les enfants  
2 différemment d'un canton à l'autre.

3 Ça nous a amenés à accélérer, non pas un  
4 transfert de compétences, parce qu'on est restés  
5 dans ces compétences pour réformer les compétences  
6 cantonales. Il faudrait évidemment une modification  
7 de la constitution suisse, qui ne serait pas un  
8 exercice tout à fait anodin et auquel on est pas  
9 prêt, mais ça a renforcé ce qu'on appelle des  
10 concordats, ou autrement dit, en termes peut-être  
11 plus simples, des ententes inter-cantonales. Donc,  
12 ça pourrait être des ententes inter-provinciales  
13 chez vous dans la mesure où ça existe ou ça  
14 n'existe pas.

15 C'est-à-dire que sur tel thème donné, je  
16 prends l'exemple de l'éducation primaire, les  
17 cantons n'ont pas renoncé à leurs compétences  
18 cantonales, mais se sont mis ensemble pour établir  
19 la matière qu'on va dispenser à l'école primaire,  
20 le mode d'enseignement, les manuels qui sont  
21 utilisés, jusqu'à fixer les dates des vacances  
22 communes. Parce qu'avant on avait des personnes qui  
23 prenaient des vacances durant toute l'année, si on  
24 additionnait les différences cantonales, on avait  
25 toujours des enfants en vacances.



1                   Donc, dans le domaine de la santé, on l'a  
2 fait, dans le domaine de la... la santé on l'a  
3 fait, de l'éducation de la santé, dans le domaine  
4 également de la prise en charge des enfants dans  
5 les institutions où on a des ententes qui  
6 permettent, non pas à chaque canton à avoir chaque  
7 institution, mais au canton à définir quelle  
8 institution pour tel domaine et dans quel canton.

9                   Donc, on a établi et on a gommé un peu de  
10 ces différences. Alors, les différences sont  
11 évidemment supportables, mais quand les différences  
12 sont discriminatoires, alors là, évidemment, que on  
13 peut pas les soutenir devant le Comité des droits  
14 de l'enfant.

15                   Le Comité, dans les dernières  
16 recommandations pour la Suisse, s'est déclaré non  
17 pas totalement satisfait, mais a pensé qu'on allait  
18 du bon côté.

19                   Par rapport à l'application des droits de  
20 l'enfant, donc l'application, évidemment, doit  
21 rendre des comptes à la Confédération. Mais la  
22 suite de ces recommandations et de cette démarche,  
23 si vous voulez, d'ententes inter-cantoniales, on a  
24 également établi et donné à notre capitale, donc à  
25 l'administration fédérale, l'obligation d'organiser

1 la coordination de l'application de la convention.

2           Donc, c'est pas chaque canton qui répond  
3 devant le Comité, c'est chaque canton qui répond  
4 devant Berne auquel... donc notre capitale, lequel  
5 va collationner, va demander des renseignements ou  
6 va exiger des modifications de la part des cantons.

7           Donc, c'est un système que je dirais plutôt  
8 volontarisme, basé donc sur la bonne entente entre  
9 les cantons qui essaient, mais pas complètement, on  
10 n'a pas gommé complètement le problème, il reste,  
11 comme dans tous les états fédéraux, il n'y a pas  
12 que la Suisse et le Canada évidemment, qui ont cette  
13 situation qui reste aussi, pour le Comité, un  
14 problème.

15           Parce qu'au Comité, c'est aussi un problème  
16 de devoir juger un état en voyant que dans une  
17 province ou dans l'autre, on est dans des  
18 situations complètement différentes.

19           Et évidemment, quand il vient à Genève,  
20 nous dit : « Nous, c'est pas notre compétence,  
21 c'est la compétence de la province », et nous on  
22 dit : « Bien, c'est votre responsabilité, améliorez  
23 la situation. »

24           Voilà, j'ai été un peu long en vous  
25 répondant, mais c'est une question relativement

1 complexe et je ne suis pas sûr d'en avoir fait  
2 encore tout le tour.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. On va poursuivre avec Gilles Fortin.

5 M. GILLES FORTIN, commissaire :

6 Q. **[4]** Bonjour monsieur, fait plaisir d'avoir  
7 l'occasion de communiquer avec vous. Je vais  
8 continuer sur le même sujet, donc, de ces pays où  
9 il y a un dualisme législatif, que ce soit fédéral-  
10 cantonal, fédéral-provincial, il y a d'autres pays  
11 qui sont dans la même situation.

12 Vous nous avez donné un peu l'exemple de  
13 comment vous aviez solutionné, en partie à tout le  
14 moins, ce problème.

15 Est-ce qu'il y a d'autres modèles dans le  
16 monde qui ont été développés pour arriver à créer  
17 une espèce de médiateur universel de l'enfant au  
18 niveau du pays, ou un comité qui réussit à  
19 s'imposer, uniformiser, appliquer la Convention  
20 relative aux droits de l'enfant?

21 R. Je pense que oui, mais je peux pas vous répondre  
22 spontanément en vous citant un pays. Ce qui est  
23 certain, c'est que on a beaucoup de pays qui ont un  
24 système fédéraliste, faudrait que je creuse un  
25 petit peu l'affaire.

1                   En regardant le réseau européen des  
2 institutions nationales des droits de l'enfant, je  
3 pense qu'on peut trouver des pays fédéralistes qui  
4 ont, il y a probablement, oui, je pense qu'il y a  
5 l'Espagne.

6                   Vous savez que l'Espagne apparaît comme un  
7 pays relativement centralisé, en fait, c'est un  
8 pays très décentralisé, avec dix-huit (18)  
9 provinces qui sont relativement... et qui a un  
10 délégué central. Mais je peux investiguer un peu  
11 plus, mais ça m'est difficile de vous répondre  
12 spontanément comme ça.

13                   J'ai effectivement beaucoup vu passer de  
14 pays, mais mon disque dur est un peu plein, je ne  
15 peux pas vous sortir un exemple comme ça, à part  
16 l'Espagne.

17 Q. **[5]** Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[6]** De mon côté, Monsieur le juge, je vais profiter  
20 de votre expérience pour vous poser la question  
21 suivante : quand on parle de tenir compte de  
22 l'opinion, en fait, de l'intérêt de l'enfant, de  
23 tenir compte de son opinion, la question qui me  
24 vient toujours c'est, à partir de quel âge on peut  
25 faire l'évaluation et tenir compte de l'opinion des

1 tout-petits?

2 R. Alors, comme vous le savez, la Convention dans son  
3 article 12 n'a pas fixé de limite d'âge. Et on  
4 parle d'un droit qui est un droit donc absolu dès  
5 la naissance et personnel, donc un droit qui  
6 souffre pas de restriction sauf, à dire que,  
7 évidemment, le deuxième terme du droit c'est, après  
8 l'expression de la parole, c'est le poids que va  
9 donner le décideur à cette parole.

10 Alors, évidemment que si l'enfant a dix-  
11 sept (17) ans, onze (11) mois et vingt-neuf (29)  
12 jours, il aura pas le même poids que si il est un  
13 nouveau-né. On travaille avec trois concepts, là,  
14 on travaille avec la question de l'âge.

15 Il y a des pays qui ont fixé des âges avec  
16 la question de la maturité et avec la question de  
17 l'article 5 qui sont les capacités, « evolving  
18 capacity », les capacités en développement de  
19 l'enfant, donc c'est avec cela.

20 Alors maintenant, excusez-moi de vous  
21 parler de la Suisse, mais c'est évidemment un  
22 système que je connais mieux que les autres.

23 En Suisse, on a fixé par la jurisprudence  
24 du Tribunal fédéral, c'est notre Cour suprême au  
25 niveau fédéral, qu'un enfant pouvait être

1 valablement entendu dès l'âge de sept ans, de six  
2 ans, pardon, excusez-moi.

3 Déjà en deux mille trois (2003), c'est un  
4 jugement, et c'est un jugement qui vaut directive  
5 pour les instances judiciaires et que on pouvait  
6 également entendre un enfant avant, notamment, si  
7 on avait une fratrie avec un enfant de six ans et  
8 un enfant de quatre ans, on pouvait aussi entendre  
9 l'enfant de quatre ans.

10 Cette jurisprudence, elle a été confirmée à  
11 de nombreuses reprises, mais elle a été un petit  
12 peu, si vous voulez, pas dire affinée, elle a été  
13 un peu précisée en portant l'explication sur quel  
14 poids devait donner le décideur à l'opinion de  
15 l'enfant en relation, non plus seulement avec son  
16 âge et son degré de maturité, mais avec  
17 l'importance du sujet qui était traité et  
18 l'importance de la décision à prendre sur l'avenir  
19 de l'enfant.

20 Si c'est une décision qui est extrêmement  
21 importante parce qu'il s'agit de déterminer s'il va  
22 vivre avec son père ou avec sa mère, c'est  
23 évidemment un point plus important que si le juge  
24 décide si il va aller suivre des cours de natation  
25 ou des cours de ski.



1 appréciation au cas par cas. Donc, on revient aussi  
2 comme par rapport à l'intérêt supérieur de l'enfant  
3 à l'idée que l'individualisation est très  
4 importante.

5 Maintenant, pour votre question des tout-  
6 petits. Alors là, on a un problème évidemment qui  
7 est plus compliqué, parce qu'on est dans le langage  
8 non verbal, dans le fait que souvent le décideur  
9 peut pas entendre lui-même, mais doit déléguer  
10 l'audition à quelqu'un, donc il y a déjà un  
11 intermédiaire, et que l'interprétation de l'opinion  
12 de l'enfant ou de la démonstration de l'enfant  
13 qu'il a une opinion, va être extrêmement, va être  
14 beaucoup plus compliquée et va peut-être pas avoir  
15 le poids qu'aurait une expression plus élaborée  
16 avec un enfant qui est dans un état de  
17 développement plus important.

18 Donc, c'est vraiment une question qu'on  
19 peut, en tout cas dans la législation de la  
20 convention et dans la législation suisse, à part  
21 cet âge de six ans et puis après quelques échelons,  
22 qui doit être examinée au cas par cas.

23 Je répète, non pas seulement en relation  
24 avec l'enfant qui s'exprime, mais aussi, en  
25 relation avec la portée de sa parole sur l'enjeu au



1

2 fond de la décision à prendre.

3 Q. **[7]** Merci. On a le temps pour une dernière question  
4 avec Jean-Marc Potvin.

5 JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

6 Q. **[8]** Alors, merci beaucoup, Juge Zermatten, pour  
7 votre témoignage. Peut-être une question sur  
8 l'intérêt supérieur de l'enfant.

9 Vous nous avez mentionné que le meilleur  
10 intérêt de l'enfant, c'est la solution qui assure  
11 le développement harmonieux de l'enfant, que ça  
12 doit s'accompagner d'une règle de procédures pour  
13 assurer la rigueur de la détermination du meilleur  
14 intérêt, que ça doit être motivé, donc, cette  
15 décision.

16 Le meilleur intérêt de l'enfant, au fil du  
17 temps, a varié beaucoup selon les valeurs des  
18 époques. Aujourd'hui, on conçoit aussi qu'il y a  
19 une pluralité de valeurs, donc que ça varie aussi  
20 en fonction des valeurs des individus. Vous avez  
21 fait part qu'il y a une certaine subjectivité aussi  
22 dans cette notion-là. Est-ce que la science, l'état  
23 des connaissances, par exemple, sur le  
24 développement de l'enfant prend suffisamment  
25 d'importance dans l'interprétation de la notion

1 d'intérêt supérieur de l'enfant, au-delà des  
2 valeurs individuelles ou collectives?

3 R. Écoutez, je pense qu'on a fait d'énormes progrès,  
4 notamment dans la connaissance du développement de  
5 l'enfant et dans l'impact également des décisions  
6 qui sont prises sur lui et sur son développement.

7 Je pense qu'on a probablement pas encore  
8 pris la portée de toutes ces recherches  
9 scientifiques, mais on le voit très bien quand on  
10 parle maintenant de l'ère digitale et de l'ère  
11 numérique et de l'effet des nouvelles technologies  
12 sur les enfants et notamment sur le développement  
13 du cerveau de l'enfant que, en fait, le  
14 développement de l'enfant est très impacté,  
15 notamment sur les petits enfants.

16 On parlait tout à l'heure de l'audition des  
17 tout-petits enfants et que les effets nocifs,  
18 alors, tout le monde sait qu'il y a des effets  
19 extrêmement positifs aux nouvelles technologies,  
20 mais que les effets nocifs, notamment des tout-  
21 petits, parce qu'on parle souvent des adolescents,  
22 mais des tout-petits qui jouent ou qui peuvent  
23 accéder aux nouvelles technologies, cet impact est  
24 extrêmement important et retarde de manière  
25 considérable le développement de l'enfant.

1                   Donc, au moment évidemment où on parle de  
2 l'intérêt supérieur de l'enfant, on devra, puisque  
3 j'ai dit que c'est une individualisation et c'est  
4 du cas par cas et c'est du sur mesure, on devra  
5 évidemment beaucoup plus, à mon avis, tenir compte  
6 plus qu'on l'a fait jusqu'à maintenant parce que  
7 jusqu'à maintenant, on a tenu compte du  
8 développement de l'enfant.

9                   On parlait des capacités évolutives, mais  
10 d'une manière un petit peu sommaire. Maintenant, on  
11 peut très clairement avec les nouvelles recherches  
12 établir mieux comment se développe le cerveau d'un  
13 enfant.

14                   Et on a vu également d'une manière aussi  
15 très importante en matière de délinquance juvénile  
16 et en matière de justice juvénile, que les  
17 questions de développement d'enfant et notamment  
18 l'utilisation pour certains de produits, créaient  
19 des lésions du cerveau et des états de santé  
20 mentale qu'on ne pouvait plus considérer de manière  
21 systématique et qu'on devait apprécier au cas par  
22 cas.

23                   Donc, on est toujours, et c'est peut-être  
24 le résumé de tout ce que j'ai dit jusqu'à  
25 maintenant, on doit absolument, dans tout le

1            domaine des droits de l'enfant, dans le domaine de  
2            la protection, dans le domaine de la justice, dans  
3            le domaine éducatif et les autres, considérer que  
4            chaque enfant est un être particulier et s'en  
5            occuper de manière individuelle.

6                            Et pour moi, je pense que l'intérêt  
7            supérieur de l'enfant, c'est vraiment le principe  
8            de l'individualisation et c'est ce qu'on devrait  
9            s'efforcer de mettre en route. C'est ce que je  
10           souhaite également pour vos enfants.

11           LA PRÉSIDENTE :

12           Q. **[9]** Merci, Monsieur le Juge, quelle belle façon de  
13           terminer cette conversation. Merci encore pour  
14           votre temps, merci de nourrir les réflexions de la  
15           Commission. Alors peut-être à une prochaine fois.  
16           Encore merci, et bonne soirée chez vous en Suisse.

17           R. Merci à vous, et merci de m'avoir invité. À  
18           bientôt.

19           Q. **[10]** Portez-vous bien. Merci, au revoir.  
20           Alors, nous reprendrons nos travaux à treize heures  
21           trente (13 h 30). Merci.

22           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23           REPRISE DE L'AUDIENCE

24           \_\_\_\_\_

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Alors, on débute notre après-midi avec  
3 monsieur Camil Bouchard, qui est psychologue et  
4 professeur à la retraite du département de  
5 psychologie communautaire de l'UQAM. Et monsieur  
6 Bouchard est aussi bien connu pour le rapport « Un  
7 Québec fou de ses enfants », qui a été publié en  
8 quatre-vingt-onze (91) et qui a pavé la voie, entre  
9 autres, à l'implantation des réseaux des CPE. Son  
10 témoignage devrait nous permettre notamment de  
11 traiter de l'enjeu de la maltraitance des enfants,  
12 faire un état de la situation plus de vingt-cinq  
13 (25) ans après la parution du rapport « Un Québec  
14 fou de ses enfants ». Alors on a à peu près une  
15 heure ensemble. Je vais vous vouvoyer, même si on  
16 se connaît un peu.

17 M. CAMIL BOUCHARD :

18 Très bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors on a à peu près une heure ensemble et, tel  
21 que proposé, à peu près une quinzaine de minutes de  
22 présentation, puis ensuite échanges avec les  
23 commissaires. Avant de vous laisser la parole, je  
24 vais demander au greffier de vous assermenter.

25

1           **CAMIL BOUCHARD,**

2           Témoign expert

3           (Sous serment)

4

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Voilà. À vous la parole.

7           M. CAMIL BOUCHARD :

8           Alors vous avez devant vous un jeu d'acétates, là,  
9           dont je vais... que je vais utiliser durant ma  
10          présentation, mais avant j'aimerais faire quelques  
11          petites remarques parce que durant ma présentation  
12          nous serons sans doute du côté un peu plus sombre  
13          des choses. Mais je voulais rappeler ce qu'on a  
14          réussi à faire comme société depuis quatre-vingt-  
15          onze (91), je ne dis pas parce que quatre-vingt-  
16          onze (91), mais depuis. C'est une date de référence  
17          et c'est non pas un élément de cause à effet.

18                 J'ai une liste devant moi que je vais  
19          défiler assez rapidement : création du programme de  
20          perception automatique des pensions alimentaires.  
21          On ne se souvient pas de ça, mais c'est important.  
22          La création des services de garde éducatifs à tarif  
23          réduit, dont les modalités ont beaucoup changé  
24          depuis. Mise sur pied du programme « Naître égaux  
25          et grandir en santé », qui a été suivi ensuite de

1 SIP, etc.

2 Plus récemment, les programme Agir tôt et,  
3 sous mode d'expérimentation, le programme Aide. La  
4 création et l'implantation d'un programme de  
5 prévention du syndrome du bébé secoué. Ça remonte,  
6 je pense, aux années deux mille deux (2002) ou  
7 quelque chose comme ça. L'adoption de la Loi de  
8 lutte sur la pauvreté... contre la pauvreté et de  
9 lutte à l'exclusion. Je suis en train de nommer des  
10 éléments, là, qui nous appartiennent en propre au  
11 Québec, qui sont spécifiques au Québec, qu'on ne  
12 retrouve dans aucune autre juridiction en Amérique  
13 du Nord. C'est important.

14 Un programme amélioré de Soutien aux  
15 enfants sous Claude Béchar, programme de Soutien à  
16 l'emploi sous le même ministre. La Loi sur l'équité  
17 salariale, extrêmement important. La création de  
18 l'assurance parentale au Québec en deux phases :  
19 deux mille un (2001) et deux mille cinq (2005),  
20 unique en Amérique du Nord aussi. La création du  
21 Fonds du développement pour les jeunes enfants,  
22 Avenir d'enfants. C'est un fonds extraordinairement  
23 important de quatre cent millions (400 M), qui a  
24 donné lieu à la création de plusieurs instances de

25

1 concertation régionale, qui fonctionnent très bien  
2 par endroit.

3 Financement assez important de l'État en  
4 soutien à la création du réseau des Centres de  
5 pédiatrie sociale en deux mille quinze (2015), je  
6 crois, la dernière instance. Un crédit d'impôt de  
7 solidarité, qui rejoint plus de quarante pour cent  
8 (40 %) des familles québécoises. Un programme de  
9 prévention de décrochage scolaire, le CRÉPAS,  
10 devenu le VISAGE, etc. Nous avons eu Québec... nous  
11 avons fait un certain nombre d'efforts méritoires,  
12 la plupart du temps originaux et qui traduit  
13 quelque part que nous ne sommes pas des impuissants  
14 finis, là. Nous sommes créatifs, nous sommes  
15 innovants, nous pouvons, lorsque nous donnons un  
16 élan collectif, arriver à faire de très belles  
17 choses.

18 Et qu'est-ce qui s'est passé depuis? Bien  
19 une diminution importante de la pauvreté chez les  
20 familles avec jeunes enfants notamment. Une  
21 diminution spectaculaire du pourcentage de familles  
22 monoparentales à l'aide sociale. Il faut voir... il  
23 faut voir ça. Augmentation fulgurante des enfants  
24 qui fréquentent un service de qualité en mode  
25 éducatif, là. C'est variable d'un réseau à l'autre,



1

2 ssmas...

3           Retour massif des femmes sur le marché du  
4 travail, soixante-dix (70 000) à soixante-quinze  
5 mille (75 000) femmes, qui autrement n'auraient pu  
6 le faire. Utilisation plus importante des pères  
7 quant au congé de paternité. Diminution importante  
8 du décrochage scolaire. Partout on parle de nos  
9 échecs en mode décrochage scolaire, mais il y a une  
10 diminution de vingt-deux (22 %) à treize pour cent  
11 (13 %), là, entre deux mille (2000) et deux mille  
12 quatorze (2014). Et augmentation graduelle du taux  
13 de diplomation sur sept ans pour nos jeunes à  
14 l'école secondaire. On est passé de soixante-dix  
15 pour cent (70 %) à quatre-vingt-deux pour cent  
16 (82 %) sur une période d'à peu près treize (13)  
17 ans. On a fait des belles choses.

18           On a fait de moins belles choses et je vais  
19 vous en parler plus longuement, malheureusement.  
20 J'ai fait quelques constats dont vous avez copie.  
21 Le premier graphique concerne l'augmentation entre  
22 les années deux mille deux (2002) et deux mille  
23 dix-huit (2018) du volume de signalements qui sont  
24 traités annuellement aux Directions de la  
25 protection de la jeunesse.

1                   On est passé de soixante mille (60 000) à  
2 cent cinq mille (105 000) sur... en l'espace de  
3 quinze-seize (15-16) ans.

4                   Je... Le Devoir a fait état que ça  
5 faisait... ça équivalait à trois autobus scolaires  
6 jaunes pleins par jour d'appels auxquels il fallait  
7 répondre. Mais il y a eu une erreur, un  
8 grésillement sur la ligne sans doute, c'est pas  
9 trois, c'est cinq autobus scolaires pleins. C'est  
10 trois cents (300) enfants par jour dont on doit...  
11 pour lesquels on doit répondre au téléphone et pour  
12 lesquels on doit porter une attention particulière  
13 à l'autre bout, alors que rien ne fonctionnait  
14 avant.

15                   Les taux de signalement traités cette fois-  
16 là, mais sur mille (1000) enfants, vous l'avez  
17 devant vous, une augmentation de soixante-seize  
18 pour cent (76 %) sur le même nombre d'années.  
19 Remarquez que durant les dernières années la pente  
20 d'accroissement est plus raide un peu, légèrement  
21 plus raide. Mais quand même c'est une indication  
22 qui... qui devrait... qui devrait nous alerter de  
23 quelque chose.

24                   Le taux de signalements traités et retenus  
25 maintenant, parce que j'ai beaucoup... j'ai utilisé

1 les traités, là, mais soixante-treize pour cent  
2 (73 %) d'augmentation. C'est quarante-trois (43 %)  
3 sur vos fiches, il y a une erreur, là, de... c'est  
4 pas moi, c'est mon index. C'est une augmentation de  
5 soixante-treize pour cent (73 %) au lieu de  
6 quarante-trois (43 %) sur les signalements retenus  
7 et cent neuf pour cent (109 %) depuis mil neuf cent  
8 quatre-vingt-dix-neuf (1999). Il faut prendre ça  
9 avec un petit grain de sel cependant parce que les  
10 données de quatre-vingt-dix-neuf-deux mille (99-  
11 2000) sont moins fiables que celles qu'on a  
12 maintenant, mais... mais cette augmentation-là,  
13 quel que soit le graphique que l'on puisse faire  
14 des données dont on dispose depuis que la loi a  
15 changé en soixante-dix-neuf (79), cette  
16 augmentation-là est constante. C'est pas nouveau,  
17 là. C'est pas d'hier. Et c'est pas d'hier que des  
18 sonnettes d'alarme ont été aussi sonnées des fois  
19 avec... avec assez de force.

20 Ceci étant, on n'a pas la même réalité...  
21 les enfants n'ont pas la même probabilité d'être  
22 signalés selon le code postal où ils résident. Ça,  
23 c'est assez accablant. Si vous êtes parmi les  
24 enfants de la Côte-Nord, par exemple, la  
25 probabilité que vous soyez signalé est beaucoup

1 plus forte pour les enfants de zéro-cinq (0-5) ans  
2 en tout les cas, puis c'est vrai pour les enfants  
3 de zéro-dix-huit (0-18) ans, beaucoup plus forte  
4 que si vous résidez en territoire montréalais.

5 Et ça, c'est assez surprenant parce que sur  
6 Montréal vous avez la présence de grands  
7 déterminants qui sont beaucoup plus menaçants qu'à  
8 bien d'autres endroits au Québec, là. Ce qui laisse  
9 peut-être entendre qu'on a, sur le terrain, des  
10 équipes d'intervention en prévention qui sont plus  
11 efficaces, plus effectives, peut-être mieux  
12 équipées, je ne sais trop, mais en tous les cas je  
13 trouve ce graphique-là particulièrement inquiétant.

14 Ce que je veux souligner c'est qu'on ne  
15 devrait pas, dans une société comme la nôtre, avoir  
16 des enfants pour qui le taux de signalements en  
17 Protection de la jeunesse est plus grand parce  
18 qu'ils habitent une région plutôt qu'une autre, que  
19 leur adresse c'est dans un code postal plutôt qu'un  
20 autre code postal. Alors je vous fais remarquer que  
21 les régions... là où on retrouve les taux les plus  
22 élevés, aussi bien parmi les reçus que les retenus,  
23 c'est dans les régions ressources : Côte-Nord,  
24 Abitibi-Témiscamingue, Gaspé, les Îles-de-la-  
25 Madeleine, Centre-du-Québec. On pourra revenir là-

1 dessus, si vous voulez, subséquemment, mais c'est  
2 important je pense.

3           Ça, c'est la même donnée, mais vue en  
4 évolution depuis deux mille sept (2007) à deux  
5 mille huit (2008) chez les zéro-cinq (0-5) ans, on  
6 voit qu'au lieu de décroître, ces courbes-là sont  
7 en accroissement. Aussi bien en Abitibi-  
8 Témiscamingue, sur la Côte-Nord encore une fois,  
9 Centre-du-Québec, Gaspésie, les Îles-de-la-  
10 Madeleine, qui sont parmi les régions les plus  
11 affectées. D'autres régions s'en sortent beaucoup  
12 mieux, vous voyez, Laval, Montérégie, Montréal s'en  
13 sortent beaucoup mieux en termes de taux encore une  
14 fois. En termes de volume, c'est une autre  
15 histoire. C'est bon jusque-là? Ça va.

16           En bref, nous avons échoué. Nous avons  
17 échoué à offrir à nos enfants, avant qu'ils  
18 n'arrivent au guichet de la Direction de la  
19 protection de la jeunesse, des environnements qui  
20 auraient pu faire en sorte, je pense, qu'on puisse  
21 les accompagner de meilleure façon dans leur  
22 développement, assurer leur sécurité bien avant  
23 qu'ils soient signalés et assurer que leur  
24 développement et leur bien-être soient pris en  
25 compte constamment.

1                   Je témoigne devant une Commission des  
2                   droits de l'enfant et c'est important, je pense, de  
3                   souligner le fait que les enfants ont droit à une  
4                   société qui est stimulante, bienveillante,  
5                   accueillante dès les premiers jours et même avant  
6                   les premiers jours de leur naissance et que les  
7                   services de première ligne sont extrêmement  
8                   importants, les services de proximité, les services  
9                   communautaires, si on veut arriver à changer le  
10                  cours des choses.

11                  Le résultat de tout ça c'est que les... on  
12                  l'a vu, les DPJ sont assiégées. Le ministre a  
13                  réinvesti quarante-huit millions (48 M\$)  
14                  dernièrement pour désengorger le système et depuis,  
15                  moi, que je suis le dossier de la DPJ, la  
16                  Protection de la jeunesse, j'ai assisté à ça à  
17                  plusieurs reprises, des ministres qui doivent  
18                  ajouter des millions pour désengorger un système  
19                  qui est assiégé.

20                  Alors pourquoi ces statistiques? Alors  
21                  j'é mets quatre hypothèses, je vais en discuter une  
22                  particulièrement, la quatrième, les autres très  
23                  brièvement. Puis si vous voulez soulever des  
24                  questions sur les trois premières ça me fera  
25                  plaisir de répondre à ces questions-là en

1 discussion.

2 Est-ce que ce serait dû à une plus grande  
3 pauvreté? Parce qu'on sait que la pauvreté est un  
4 déterminant extrêmement lourd en ce qui concerne  
5 notamment la négligence envers les enfants. Ma  
6 réponse c'est non, mais. On a réussi à diminuer la  
7 pauvreté beaucoup, mais est-ce qu'on a réussi à  
8 diminuer la précarité dans la vie des familles?  
9 C'est une autre... une autre mention importante  
10 dont on pourrait parler. Est-ce qu'on a réussi à le  
11 faire partout de la même façon sur le territoire?  
12 Sans doute pas.

13 Une plus grande sensibilité de la part du  
14 public, on entend ça souvent. Il y a plus de  
15 signalements parce que le public est plus sensible.  
16 La réponse à ça c'est non. Il y a de moins en moins  
17 de signalements des gens qui sont dans la  
18 population et de plus en plus de signalements des  
19 gens qui servent... qui sont en service au niveau  
20 de la première ligne, des services publics, des  
21 services communautaire, de la police et de  
22 l'éducation. Donc, c'est pas une plus grande  
23 sensibilisation de la population à l'égard de... de  
24 ce phénomène-là, qui est accablant.

25 Des services de proximité déficients? J'ai

1 écrit très probablement, puis en en discutant avec  
2 une de mes coll... anciennes collègues et  
3 consoeurs, elle m'a dit : « Hum, très, très  
4 probablement ». Alors on pourra revenir là-dessus,  
5 mais mon expérience, entre autres, de consultant  
6 bénévole sur la Côte-Nord me... m'inquiète beaucoup  
7 à ce sujet-là.

8 Et enfin un déni collectif et  
9 gouvernemental vis-à-vis la question de la  
10 maltraitance envers les enfants. Et ma réponse  
11 courte à ça c'est oui. Ma réponse plus longue est  
12 la suivante. Il y a des indices qui m'amènent à  
13 dire « oui », là. La première c'est la discrétion  
14 médiatique, sauf exception, là, il y a certains  
15 chroniqueurs, certains analystes qui le font un peu  
16 plus régulièrement, mais la discrétion médiatique  
17 assez constante en ce qui a trait à la maltraitance  
18 envers les enfants au Québec. Quand on a un gros  
19 drame - puis celui de Granby nous a secoué les  
20 puces, puis j'espère qu'on va se gratter longtemps,  
21 là, que ça n'arrêtera pas de nous piquer - mais il  
22 reste que les médias jusqu'à ce moment-là avaient  
23 des petites bouffées, mais qui s'éteignaient assez  
24 rapidement.



1                   Les enjeux quasi absents des périodes  
2                   électorales. J'ai pas vu de parti politique qui  
3                   pensait gagner des votes avec ça. Je pourrais vous  
4                   faire part de mon expérience personnelle lors de la  
5                   dernière période électorale, mais je me rappelle  
6                   très bien du point de presse que j'ai fait et des  
7                   questions qui ont été... qui ont suivi le point de  
8                   presse, qui n'avaient, pour la plupart, rien à  
9                   voir.

10                   Un discret suivi annuel, le bilan des DPJ.  
11                   Et là, on a une petite bouffée d'empathie, de  
12                   sympathie puis d'inquiétude, mais remplacée tout de  
13                   suite par quelque chose d'autre qui est plus  
14                   d'actualité. Un indolence des médias et de la  
15                   population devant le désossement du système de  
16                   protection. Je fais référence spécifiquement à la  
17                   réforme Barrette. On s'est beaucoup, beaucoup,  
18                   beaucoup alarmé de la réforme à propos d'autres  
19                   dimensions, mais cette dimension-là est passée sous  
20                   le radar quasi complètement.

21                   La politique de prévention en santé, où on  
22                   ne retrouve quasiment rien vis-à-vis la  
23                   maltraitance. Deux fois, on l'évoque, mais on ne  
24                   s'est jamais donné d'objectif là-dedans en ce qui  
25                   concerne la maltraitance. C'est une belle occasion

1 de perdue, selon moi. Le programme nationale de  
2 santé publique deux mille cinq-deux mille vingt-  
3 cinq (2005-2025), où on fait état d'une approche du  
4 développement global de l'enfant, c'est très bien,  
5 mais sans référence spécifique à la maltraitance,  
6 jamais. Et enfin, aucun objectif national de  
7 réduction de la maltraitance. Ça, ce sont les  
8 éléments qui me font dire que nous sommes dans un  
9 déni collectif et gouvernemental et pas depuis  
10 hier.

11 Alors les trois prochaines diapos vont  
12 passer très vite, mais elles sont importantes. Je  
13 pense que nous devons faire mieux. Je pense qu'on  
14 doit faire beaucoup mieux. Et je pense qu'on a  
15 quelques solutions qu'on pourrait considérer  
16 ensemble. Vous en aurez sans doute de multiples,  
17 vous serez soumis à un inventaire de solutions  
18 durant le reste de la Commission, j'en suis sûr,  
19 mais c'est important qu'on puisse les étaler.

20 Alors comment on fait pour sortir du déni  
21 et avoir un vrai déni? Ma première proposition à  
22 cet égard-là ou recommandation c'est de définir la  
23 maltraitance envers nos enfants comme un enjeu  
24 prioritaire en santé publique. Ça ne fait pas  
25 partie de la Politique de santé publique deux mille

1 cinq-deux mille vingt-cinq (2005-2025), mais la  
2 ministre, et je pourrai déposer devant vous les  
3 articles de loi qui lui permettent de faire ça,  
4 permet... la loi permet au ministre de la santé  
5 d'intervenir et de modifier son plan selon les  
6 situations qui se présentent. Et moi, je pense  
7 qu'il est temps que la ministre déclare la question  
8 de la maltraitance envers les enfants comme un  
9 enjeu de Santé publique, « Santé publique » avec un  
10 « S » majuscule, c'est-à-dire définition d'une  
11 mission de l'État.

12 Deuxièmement, une fois cela fait, fixer un  
13 objectif national et des objectifs régionaux de  
14 réduction de la maltraitance. C'est pas facile de  
15 faire ça, mais je suis persuadé qu'avec un comité  
16 bien aguerri puis une étude minutieuse des données  
17 dont on dispose on pourrait y arriver. Et on  
18 pourrait arriver à définir un objectif atteignable  
19 durant les prochaines années.

20 Deuxième... deuxième bloc de  
21 recommandations, les recommandations 3 et 4. Le  
22 titre « Urgence : un leadership ». Quand vous  
23 arrivez dans une région au Québec et vous avez  
24 l'expérience de le faire maintenant, vous  
25 demandez : mais qui est responsable? Vers qui on se

1           tourne en ce qui concerne l'augmentation...  
2           l'évolution de l'incidence des taux de maltraitance  
3           envers les enfants? Qui est responsable dans la  
4           communauté de prendre des décisions, de les  
5           appliquer, qui a l'autorité pour le faire?  
6           Personne. Personne. Personne.

7                       Ma proposition est à l'effet de confier aux  
8           directeurs régionaux de la santé publique la  
9           responsabilité et l'imputabilité vis-à-vis de  
10          l'atteinte des objectifs de la réduction de  
11          maltraitance au Québec. La Loi de la santé publique  
12          le permet, elle lui donne plein pouvoir  
13          d'interpellation, de rassembler des partenaires. Le  
14          directeur régional de santé publique peut inviter  
15          des gens autour de la table, les autorités de  
16          différents services publics ou parapublics ou  
17          subventionnés par l'État, il peut les inviter et  
18          les invités n'ont pas le droit de refuser. Donc, il  
19          a une autorité totale sur la mobilisation des  
20          ressources que l'État finance ou soutien dans sa  
21          région. De fait, c'est une autorité assez forte.

22                      Suivant cela, il faut doter les directeurs  
23          régionaux de santé publique des ressources  
24          nécessaires vis-à-vis l'imputabilité et la  
25          responsabilité qu'ils auraient dans un schème comme

1           celui-là. Ils ont été départis d'une bonne portion  
2           de leurs ressources durant la dernière réforme en  
3           santé. Vous l'aurez entendu sur tous les tons. Il  
4           faut leur redonner des ressources qui leur  
5           permettent de jouer ce rôle-là dans leur  
6           communauté.

7                        Une population dans le coup. La cinquième  
8           proposition est à l'effet d'adopter des indicateurs  
9           de maltraitance et de les diffuser régulièrement  
10          dans les médias nationaux et régionaux. Il y a  
11          quelque chose de fabuleux que j'ai découvert sur la  
12          Côte-Nord, c'est que le CISSS là-bas dispose d'un  
13          tableau de bord qu'on peut consulter tous les  
14          matins, à sept heures (7 h) il est réinitialisé et  
15          mis à jour, sur le nombre de signalements à partir  
16          du premier (1er) avril, qui a été fait dans la  
17          région, le nombre de signalements retenus, les  
18          temps d'attente en évaluation, etc., et on peut,  
19          par portion, par sous-territoire de MRC et selon  
20          qu'on a affaire à des populations autochtones ou  
21          non, on est capable de faire ça, là.

22                       Alors on n'est pas très loin de pouvoir  
23          diffuser à la population au bulletin de nouvelle le  
24          soir le taux de signalements reçus et retenus dans  
25          leur communauté comme indice de notre capacité

1 d'être bienveillant envers les enfants. On le fait  
2 avec l'économie, on peut le faire, je pense, avec  
3 notre capacité de bienveillance envers les enfants.

4 Et puis donc, il faut embarquer la  
5 population là-dedans, l'intéresser puis  
6 l'interpeller quasi quotidiennement, me semble-t-  
7 il, autour de cet enjeu-là. Il faut assurer  
8 également le financement des instances de  
9 concertation locale qu'on a su créer et qu'on  
10 réussi à créer avec le Fonds de développement du  
11 jeune enfant. Il y a des instances régionales de  
12 concertation qui sont très actives et dynamiques  
13 sur plusieurs territoires et qui font partie de la  
14 capacité qu'on a de rassembler puis de mobiliser la  
15 population autour d'un enjeu comme celui-là. Je  
16 pense que c'est important que l'on puisse assurer  
17 le financement adéquat de ces... de ces instances.  
18 Excusez-moi.

19 Protéger toutes les familles. Je n'ai pas  
20 pu résister à la tentation de vous souligner que  
21 tous les efforts sont toujours à faire afin de  
22 combattre la pauvreté et la précarité chez les  
23 familles, de s'assurer qu'il y ait un logement  
24 abordable pour tout le monde.

25

1                   Que l'on assure qu'il y ait des transports  
2 publics partout, disponibles à travers le... sur le  
3 territoire. Il y a des distances à parcourir qui  
4 sont infinies, là, ça a comme pas de bon sens pour  
5 les familles, qui les condamnent à l'isolement, qui  
6 les empêchent de fréquenter des services qui,  
7 autrement, leur rendrait la vie un peu plus facile  
8 et qui leur éviterait peut-être des dérapages dans  
9 leur vie familiale.

10                   La conciliation famille-travail est  
11 toujours à faire, notamment dans des régions  
12 ressources où on assiste à des... à des migrations,  
13 à des migrations importantes des pères vers les  
14 chantiers, on appelle ça du navettage. Où les mères  
15 sont laissées seules et où le taux de  
16 monoparentalité qu'on observe, là, dans nos  
17 statistiques officielles est tout à fait faux. Il  
18 est peut-être multiplié par deux ou trois à  
19 certaines périodes de l'année selon les activités  
20 économiques. Toute la question des services de  
21 garde de qualité c'est toujours à l'ordre du jour  
22 et c'est très important qu'on puisse compléter ça,  
23 notamment dans les milieux défavorisés.

24                   Huitième recommandation : se montrer  
25 vigilant et alerte vis-à-vis les changements

1 économiques, notamment dans les régions ressources.  
2 On peut prévoir des cycles, on sait prévoir les  
3 cycles, mais la responsabilité puis l'imputabilité  
4 des développeurs économiques là-dedans est  
5 quasiment à zéro et ce qui fait que,  
6 éventuellement, les services ne sont pas au rendez-  
7 vous ou viennent trop tard dans la région, une fois  
8 que le mal est fait.

9 Les pratiques... enfin le dernier bloc de  
10 recommandations, des pratiques préventives  
11 éprouvées. Je vous suggère très fortement de créer  
12 un centre d'implantation et de suivi de pratiques  
13 préventives éprouvées contre la maltraitance, qui  
14 pourrait être niché à l'INSPQ, l'Institut national  
15 de santé publique. Nous avons besoin de science, de  
16 rigueur, de constance, d'évaluation dans  
17 l'application... l'implantation, l'application et  
18 le suivi de nos programmes préventifs sur le  
19 terrain. On pourrait en discuter plus longuement,  
20 si vous voulez, avec quelques exemples à l'appui,  
21 mais c'est important.

22 C'est pas juste important d'avoir l'adresse  
23 d'un service, de dire qu'on l'a emprunté à une  
24 pratique scientifique et éprouvée, c'est important  
25 de l'appliquer également et d'être constant



1 là-dedans.

2 Dixièmement, assurer l'application conforme  
3 donc de chacun des programmes de prévention offerts  
4 aux vulnérables... aux familles vulnérables, ça  
5 pourrait être une des missions d'un centre  
6 d'implantation et de suivi de pratique préventive.

7 Et enfin, assurer sans délai des services  
8 de proximité compétents auprès des familles  
9 vulnérables. On l'entend partout. Les services...  
10 les familles les plus vulnérables ont besoin de  
11 liens de confiance avec ce qu'on peut leur offrir  
12 comme service officiel ou comme service formel dans  
13 la communauté. Et les gens nous disent : on est  
14 trop à attendre les familles, on devrait aller vers  
15 les familles. Et c'est pour ça que cette onzième  
16 recommandation-là est apparue dans mon tableau de  
17 bord.

18 Tout cela pourrait être niché dans un  
19 politique nationale de lutte contre la maltraitance  
20 envers les enfants et les gens. Moi, j'invite  
21 fortement la Commission à considérer cette  
22 possibilité-là, de recommander qu'on adopte, comme  
23 État, une politique nationale de lutte contre la  
24 maltraitance à partir de laquelle on peut se donner  
25 des objectifs nationaux et se donner les ressources

1 pointues, éprouvées, qui pourront faire une  
2 différence dans la vie des enfants.

3 Et une des fiertés que j'ai dans ma vie,  
4 là, franchement, je peux peut-être me confier là-  
5 dessus, c'est que le rapport que j'ai écrit, on ne  
6 l'appelle pas le rapport Bouchard. On l'appelle le  
7 rapport « Un Québec fou de ses enfants ». Et si on  
8 pouvait arriver... et ce qui me rend fier c'est  
9 qu'on a réussi, je pense, à réveiller une fibre  
10 importante, affective et émotive dans la population  
11 avec ce titre-là. Et je pense qu'on doit se forcer,  
12 là, le génie, pour arriver à un titre avec une  
13 politique nationale où on interpelle directement  
14 les gens.

15 Et là, je vous en propose un qui n'est pas  
16 de moi, il s'appelle « Touche pas à mon enfance ». Et il vient d'une conversation que j'ai eue avec  
17 votre président, Lebon, alors que nous prenions un  
18 café il y a trois-quatre ans puis que nous rêvions  
19 de former un groupe qui ferait état de notre  
20 inquiétude vis-à-vis de la maltraitance envers les  
21 enfants. Puis votre... votre collègue m'avait  
22 mentionné à la table : « Aye! Il me semble que  
23 Touche pas à ma petite enfance, là, on serait juste  
24 à la bonne place ». Je pense qu'on serait juste à  
25

1 la bonne place, avec « Touche pas à mon enfance ».

2 Voilà. Merci bien. Merci de votre écoute.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Merci, Monsieur Bouchard, pour cette  
5 présentation. Alors on va commencer les échanges  
6 avec les commissaires en débutant avec Lesley Hill.

7 Mme LESLEY HILL, commissaire :

8 Q. [i.] Alors merci beaucoup de votre présentation,  
9 c'est très inspirant. Pouvez-vous nous parler un  
10 peu de votre regard sur comment évoluent les  
11 services de proximité ou les services pour les  
12 enfants et les familles à l'intérieur des nouvelles  
13 structures depuis deux mille quinze (2015). Avez-  
14 vous des commentaires à cet effet?

15 R. Peu. J'ai pas fait d'observations systématiques,  
16 mais très anecdotiques. Ce que je vois c'est que  
17 ces ressources varient d'un territoire à l'autre  
18 considérablement. Ce que je vois c'est qu'il y a  
19 eu, selon les intervenants que je rencontre, un  
20 affaiblissement, un affaïssement par endroit des  
21 services de première ligne. Ce que je vois c'est  
22 une absence de ressources humaines dans certaines  
23 régions, qui font peur... qui fait peur. On nous  
24 dit... je suis plus familier avec la Côte-Nord, là,  
25 où on dit constamment : c'est pas un problème de

1 ressources financières, c'est un problème de  
2 ressources humaines.

3 Et j'imagine que dans beaucoup de régions  
4 on a des difficultés de recrutement. Vous avez  
5 remarqué qu'on offre des primes à un certain nombre  
6 de spécialistes en santé, mais on n'en offre pas à  
7 tout le monde. On n'a pas de stratégie qu'on  
8 appelle d'attraction et de maintien des emplois  
9 dans des... franchement dans des postes qui exigent  
10 beaucoup, beaucoup, beaucoup d'habilités et de  
11 compétences professionnelles, de rigueur et  
12 d'engagement. Voilà.

13 Q. **[ii.]** Vous avez parlé de bonnes pratiques ou de  
14 pratiques probantes et de loger à l'INSPQ une  
15 instance peut-être pour soutenir. Nous remarquons  
16 plusieurs bons coups, les projets pilotes, des  
17 initiatives, des innovations à travers la province,  
18 mais peu soutenues, peu évaluées et peu  
19 généralisées. Donc, avez-vous des commentaires sur  
20 comment on pourrait capter cette... cette capacité  
21 d'innovation du réseau pour être capable de le  
22 mettre à profit des enfants et des familles?

23 R. Oui, bien alors voyez-vous, ce que je propose c'est  
24 un centre qui... qui viendrait en soutien à  
25 l'implantation et au suivi de pratiques éprouvées,

1        puis dans le fond c'est des médiateurs entre des  
2        gens qui créent des projets pilotes et qui les  
3        suivent à la trace dans un mode scientifique puis  
4        dans un mode académique très souvent et leur  
5        application sur le terrain. Et je vous ai transmis,  
6        là, en annexe... sans doute que je pourrai le  
7        retracer, excusez-moi, ce ne sera pas long, je  
8        m'excuse parce que je là je fais du balayage puis  
9        c'est pas... Alors l'exemple que j'ai, puis je vais  
10       être assez bref parce que vous avez beaucoup  
11       d'autres questions, mais c'est le « Nurse Home  
12       Visiting Program » par Jim (sic) Olds, qu'on a  
13       emprunté. C'est un programme qui a été développé  
14       dans les Adirondack dans les années... fin des  
15       années quatre-vingt (80), début des années quatre-  
16       vingt-dix (90). On l'a emprunté, puis on a fait  
17       Grandir... « Naître égaux et grandir en santé » à  
18       l'époque. Et ce programme-là été transformé au fil  
19       du temps et à chaque transformation on s'est  
20       éloigné de l'original.

21                Alors que le programme, évalué sur sa  
22       formule originale, le vrai vaccin, à titre de  
23       mauvaise analogie, là, donne des résultats  
24       extraordinaires. On a fait une étude sur quinze  
25       (15) ans puis on note moins d'abus puis de

1 négligence envers les enfants dès les premières  
2 années d'application du programme. Des  
3 accouchements moins rapprochés chez les mamans  
4 désignées, moins de dépendance à l'aide sociale,  
5 moins de problèmes reliés à l'alcool, moins  
6 d'arrestations.

7 Mais ce qu'on a fait au Québec... puis là,  
8 je ne suis pas en train de blâmer, je constate, là,  
9 qu'on a remplacé des rencontres, par exemple - puis  
10 ça, c'est des rapports de recherche dont on peut  
11 disposer, la Commission peut consulter - des  
12 rencontres... on a remplacé des rencontres à maison  
13 par des rencontres au CSSS. Des rencontres de  
14 groupe ont été ajoutées, sans évaluation. Des  
15 téléphones au lieu de rencontres face à face.

16 Écoutez, il y a un palmarès de changements  
17 qu'on apporte, ce qui fait que ce à quoi on a  
18 affaire, ce n'est plus du tout le modèle original  
19 que... dont on a fait la démonstration de son  
20 impact positif. Souvent ça ne manque pas  
21 d'originalité puis ça manque pas de bonne volonté,  
22 mais on n'a pas de résultat d'impact de ces  
23 changements-là.

24 Alors, ce que je me dis, moi, c'est que si  
25 on crée une instance dont la seule vocation dans la

1 vie serait de faire ça, puis il n'y en a pas des  
2 dizaines de programmes qui ont été éprouvés, il y  
3 en a trois, quatre ou cinq majeurs, et qu'on  
4 s'assurerait que, dans chacune des régions, par  
5 visioconférence, par ajout de ressources humaines  
6 compétentes, par tout ce qu'on voudra, mais que ces  
7 programmes-là sont appliqués comme ils le  
8 devraient, je suis sûr que, parmi la population des  
9 familles plus vulnérables, on aurait un changement  
10 important, on aurait des impacts importants. Mais  
11 il faut le faire. Excusez-moi, c'est peut-être trop  
12 long comme réponse. Vous me le direz.

13 Q. **[33]** Non, non, c'est parfait.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, non, ça va.

16 Mme LESLEY HILL, commissaire :

17 Q. **[34]** J'ai une dernière petite question pour vous.

18 Vous avez parlé de sensibilisation de la population  
19 puis de faire de la maltraitance un enjeu de  
20 société.

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[35]** Ma question est à l'effet, comment aider la  
23 population justement à aller à un pas plus loin  
24 pour se sentir pleinement responsable de la

1 protection de chaque enfant, protection et bien-  
2 être et épanouissement de chaque enfant?

3 R. Oui. Ça, c'est une merveilleuse question. Parce  
4 que, dans le fond, ce qu'on... La question nous  
5 renvoie à notre capacité d'influence comme citoyen.  
6 Et lorsqu'on est en mode d'alerte de  
7 conscientisation, qu'on accepte que ce n'est pas un  
8 problème qu'on a devant nous, mais c'est notre  
9 problème, on a plus de chance de devenir des  
10 acteurs qui influencent les décideurs, qui appuient  
11 des groupes qui revendiquent de meilleures  
12 ressources, qui sont plus alertes, des citoyens  
13 plus alertes et plus sympathiques à ce que des  
14 services dans leur communauté peuvent développer  
15 vis-à-vis la bienveillance à l'égard des enfants.

16 Ce que j'en ai, moi, comme... Il y a un  
17 truc qui se passe, qui est fabuleux, là, puis je  
18 réfère toujours à mon expérience récente sur la  
19 Côte-Nord les deux dernières années, mais, moi,  
20 j'avais rêvé pas très longtemps après Un Québec fou  
21 de ses enfants, qu'un jour, des élus, des  
22 commissions scolaires ou des élus municipaux se  
23 sentiraient directement concernés par la question  
24 de la maltraitance envers les enfants et qu'on les



1 retrouverait autour des tables. C'est ce qui est en  
2 train de se passer sur la Côte-Nord ça.

3 Sur la Côte-Nord, ce qu'on a fait il y a  
4 deux ans, c'est de sonner l'alerte très fort,  
5 sonner l'alarme, ça a créé un choc, un traumatisme  
6 épouvantable. Puis, après ça, on s'est fait inviter  
7 par les gens de la Côte-Nord à visiter chacune des  
8 MRC avec des données. On a commencé par des données  
9 supra-régionales. Puis, là, les gens nous ont dit,  
10 oui, c'est correct, c'est bon, là, mais des données  
11 locales qu'on aimerait avoir, et caetera. Puis on  
12 l'a fait.

13 Et, là, sont apparus aux tables de façon  
14 très fidèle, très constante, avec beaucoup  
15 d'intensité, des élus municipaux, dont ce n'est pas  
16 le mandat à l'origine, mais qui se préoccupent de  
17 la qualité de vie de leurs citoyens puis de la  
18 qualité de vie de leurs enfants sur le territoire.  
19 Puis ils sont là actifs, prêts à donner un coup de  
20 main, prêts à faire des pressions s'il le faut pour  
21 modifier des lois ou modifier des... Alors, ça,  
22 c'est important et ça concerne les élus, ça  
23 concerne ceux qui les élisent, essentiellement.

24 Q. [36] Et on a rencontré quelques-uns de ces  
25 militants merveilleux de la Côte-Nord.

1 R. Ah oui! Oui.

2 Q. **[37]** Merci.

3 R. Je les rencontre aussi, puis c'est tout aussi  
4 merveilleux.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, comme par hasard, on continue sur la  
7 Côte-Nord, conversation avec Lorraine Richard.

8 M. CAMIL BOUCHARD :

9 Très bien.

10 Mme LORRAINE RICHARD :

11 Q. **[38]** Merci beaucoup, Monsieur Bouchard, pour votre  
12 présentation. On voit dans les statistiques les  
13 tout-petits qui vivaient dans une famille à faible  
14 revenu. Ça a quand même diminué.

15 R. Oui.

16 Q. **[39]** Vous avez amorcé un peu, en disant, bon, vous  
17 avez dit, bon, la pauvreté est moins présente, il y  
18 a des gens qui ont du travail, qui sont à l'emploi,  
19 mais il y a la précarité aussi de ces emplois. Et  
20 vous avez dit une chose aussi qui m'interpelle,  
21 vous avez dit, on n'intervient peut-être pas  
22 partout de la même façon. Est-ce que vous pouvez  
23 nous en dire davantage? Parce que d'accord, les  
24 familles sont peut-être moins pauvres  
25 qu'auparavant, mais on a un sérieux problème, c'est

1 que les signalements sont en augmentation, ça a  
2 presque doublé. Qu'est-ce qui peut expliquer tout  
3 ça?

4 R. D'abord, il me manque une donnée, c'est celle qu'on  
5 n'a jamais, c'est qu'est-ce qui serait arrivé si on  
6 n'avait pas réussi à réduire la pauvreté. Moi, j'ai  
7 bien peur qu'on serait encore dans de plus mauvais  
8 draps, là, que ça serait plus dramatique encore.  
9 Deuxièmement, la statistique qui m'a été rapportée,  
10 qu'il faudrait vérifier, là, mais je pense qu'elle  
11 est vraie, c'est qu'il y aurait quarante-neuf pour  
12 cent (49 %) des enfants qui sont inscrits dans les  
13 services de garde au Québec dont les parents sont  
14 éligibles au crédit d'impôt de solidarité. C'est  
15 beaucoup. Ça veut dire que c'est des familles qui,  
16 sans être totalement pauvres, tirent le diable par  
17 la queue et ont besoin d'un remboursement de taxes  
18 sur leurs consommations, et caetera.

19 Donc, on a un niveau de friabilité au  
20 niveau du revenu et de l'économie qui est sans  
21 doute un élément de stress très important dans les  
22 familles. Et quand il y a, par exemple, dans des  
23 régions comme la vôtre des fluctuations dans le  
24 développement économique, qu'il y a une diminution  
25 soudaine de l'activité économique, qu'on ferme des

1 mines, et caetera, vous vous retrouvez  
2 soudainement, sans que ça paraisse beaucoup à  
3 l'échelle nationale, là, soudainement avec des gens  
4 qui sont redevenus pauvres, qui sont en état de  
5 vulnérabilité extrême en termes de pauvreté, en  
6 termes de revenus, qui se sont créés des dettes  
7 parce qu'ils ont acquis des maisons, et caetera, et  
8 caetera, et tout ça peut provoquer dans le milieu  
9 familial, puis là je parle de vieilles, vieilles  
10 études que j'ai connues durant les années soixante-  
11 dix (70), quatre-vingt (80), mais je suis persuadé  
12 qu'elles sont encore très valides, produit dans la  
13 famille un climat... installe un climat de stress,  
14 un climat négatif dans les relations, souvent  
15 accompagné de consommation, d'alcoolisme, de  
16 dépression.

17 Bon. Simplement à titre d'illustration, là,  
18 lorsque ITT Port-Cartier a fermé chez vous dans les  
19 années soixante-dix-neuf (79), quatre-vingt (80),  
20 j'avais avec un ami de la Santé publique fait une  
21 étude sur l'impact qu'avait eu cette fermeture-là.  
22 Et on avait observé, sur une période de cinquante-  
23 huit (58) mois, puis on avait comparé avec le  
24 Saguenay-Lac-Saint-Jean, une bouffée, une  
25 augmentation de trois cents pour cent (300 %) de

1 consultations, des femmes, pour problème d'anxiété  
2 et d'angoisse chez leur médecin de famille.

3 Alors, ça heurte beaucoup. Les familles qui  
4 sont les plus vulnérables, sont les plus friables  
5 au niveau économique, les changements économiques,  
6 notamment dans les régions. Et souvent ce ne sont  
7 pas... Et parfois ce n'est pas simplement en mode  
8 de décroissance. Des fois c'est en mode de  
9 croissance. Des nouvelles familles arrivent sur le  
10 territoire. Leur réseau social est mince,  
11 inexistant. Les femmes restent toute seules parce  
12 que les gars vont travailler. Il y a toutes sortes  
13 de stress qui s'installent. Il y a toutes sortes de  
14 drames qui s'installent autour de ça, dont la  
15 violence conjugale également et la drogue,  
16 toxicomanie.

17 Q. **[40]** Merci. Je vais en profiter parce que vous  
18 connaissez bien ma région.

19 R. Moins que vous quand même.

20 Q. **[41]** C'est quand même bien. On a connu autant des  
21 booms économiques...

22 R. Oui.

23 Q. **[42]** ... avec l'arrivée des chantiers de La Romaine  
24 et tout ça. Puis après, bon, ça a « dropé » en sens  
25 inverse. Mais vous l'avez expliqué, que ce soit un

1 boom économique ou un affaïssement du prix du  
2 marché, à ce moment-là, on avait des hausses de  
3 signalements retenus. Vous connaissez le  
4 territoire. Vous avez dit, il y a peut-être une  
5 cause aussi, c'est qu'on n'intervient pas de la  
6 même façon partout. Vous avez... Tantôt ma collègue  
7 vous a posé la question. Vous avez dit, bon, peut-  
8 être qu'on pourrait rajouter des primes. Ce n'est  
9 pas nécessairement l'argent des fois qui manque,  
10 c'est le manque de ressources, des incitatifs.  
11 Qu'est-ce qui fait que, même des fois avec des  
12 ressources, on ne réussit pas à bien s'occuper de  
13 nos enfants puis à les prendre en charge quand ils  
14 en ont réellement besoin, pas juste sur la  
15 Côte-Nord, au Québec également?

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[43]** Il y a une particularité sur la Côte-Nord,  
18 j'en conviens.

19 R. Je pense qu'on aurait une réponse à cette question-  
20 là si on regardait ce qui réussit. Moi, je n'ai pas  
21 de données, là, très précises, mais je  
22 m'intéresserais beaucoup si j'étais commissaire à  
23 expliquer la différence de taux que l'on a dans les  
24 signalements retenus dans la région de Montréal,  
25 Montérégie, Laval et d'autres régions du Québec. Il

1 y a là, je pense, un certain nombre de leçons à  
2 prendre.

3 Et j'émets l'hypothèse quelque part que des  
4 politiques comme des politiques de logement, des  
5 politiques d'emploi et de formation de la  
6 main-d'oeuvre locale, des programmes d'intervention  
7 préventive autour des enfants qui sont bien  
8 appliqués par des équipes qui sont bien soutenues  
9 et dynamiques, bien formées, j'émets l'hypothèse  
10 que ces variables-là ont un effet extrêmement  
11 important sur notre capacité d'intervenir avant  
12 qu'il ne soit trop tard auprès des familles les  
13 plus vulnérables.

14 Il y a des régions où c'est beaucoup plus  
15 difficile que d'autres. Je suis allé jusqu'à Blanc-  
16 Sablon chez vous. Les distances à parcourir, la  
17 capacité d'intervenir en temps réel. Tout ça, ce  
18 n'est pas de minces obstacles. Ça ne devrait pas  
19 nous arrêter, mais ça devrait nous pousser à être  
20 encore plus créatif puis inventif puis augmenter  
21 notre capacité d'intervention. Il y a des familles  
22 plus vulnérables. Il y a des régions plus  
23 vulnérables.

24 Q. **[44]** Merci. Je ne veux pas vous placer des mots  
25 dans la bouche, mais des fois on parle beaucoup de

1 la pratique sur le terrain, les interventions ne  
2 peuvent pas nécessairement être les mêmes d'une  
3 région à l'autre, parce qu'on dit que chaque enfant  
4 est unique. Donc, d'après vous, est-ce que chaque  
5 intervenant doit avoir la même pratique peu importe  
6 dans quel milieu il intervient ou il faut, des  
7 fois, s'adapter au milieu?

8 R. Je me méfie des adaptations au milieu, vraiment,  
9 beaucoup.

10 Q. **[45]** Merci beaucoup, Monsieur Bouchard. C'est  
11 toujours un plaisir.

12 R. Je vous en prie.

13 Q. **[46]** Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. On poursuit avec Jean-Simon Gosselin.

16 M. JEAN-SIMON GOSELIN, commissaire :

17 Q. **[47]** Bonjour. Quatre-vingt-onze (91), Un Québec fou  
18 de ses enfants. Presque trente (30) ans bientôt.  
19 Vous, quelle réflexion vous faites des résultats de  
20 cette démarche-là que vous avez pilotée?

21 R. Une réflexion, vous voulez dire un bilan?

22 Q. **[48]** Un bilan. Ça vous amène à dire quoi?

23 R. J'en ai traité dans mes remarques en entrée de jeu.  
24 Je pense qu'on a fait des efforts assez  
25 extraordinaires et exemplaires à plusieurs égards,



1           surtout auprès des tout-petits, les 0-5 ans. Puis  
2           c'est ce qu'on a fait. Dans le rapport Un Québec  
3           fou de ses enfants, je m'étais laissé dire avant de  
4           déposer le rapport, puis peut-être, Madame la  
5           Présidente, ça vous intéressera, on dit, quand vous  
6           déposez le rapport auprès d'un ministre, organisez-  
7           vous pour qu'il soit capable d'en faire un petit  
8           peu. Et on m'avait dit : « Par où il doit  
9           commencer? » Et on avait écrit le dernier chapitre  
10          après cette observation-là, on avait écrit le  
11          chapitre « par où commencer », et on avait dit 0-5  
12          ans, parce qu'on avait toutes les données  
13          scientifiques pour nous dire, c'est par là qu'on  
14          aurait le plus d'impact et de profit et le plus  
15          longtemps dans la vie. Et c'est ce qu'on a fait au  
16          Québec. Congé parental, assurance parentale, les  
17          services de garde éducatifs à tarif réduit, et  
18          caetera. On a beaucoup insisté là-dessus. Les 6-12  
19          ans sont plutôt dans le brouillard en ce que je  
20          peux voir.

21                    Mais donc, on a lutté contre la pauvreté  
22                    puis on était assez efficace là-dessus sans devenir  
23                    cependant totalement rassurant vis-à-vis ce qui  
24                    arrive à nos familles qui sont juste tout près du  
25                    seuil de pauvreté. On s'est doté, je pense,

1 d'instruments collectifs que beaucoup d'autres  
2 juridictions en Amérique du Nord nous envient,  
3 franchement.

4 Et le premier d'entre eux dont on ne se  
5 souvient jamais, là, c'est la prestation  
6 automatique des pensions alimentaires. L'acronyme,  
7 c'est PAPA. Ce n'est pas tous les papas qui étaient  
8 contents. Mais c'est important dans la vie, c'est  
9 important dans la vie des familles, ça. Il y avait  
10 à peine trente pour cent (30 %) des prescriptions  
11 de cour qui étaient respectées. Puis on est rendu  
12 au-delà de quatre-vingt-douze (92 %), quatre-vingt-  
13 treize pour cent (93 %). Ça diminue aussi la  
14 pauvreté. Ça diminue sans doute le stress ou  
15 l'acrimonie entre les partenaires d'une même  
16 famille. Alors on a fait beaucoup.

17 Le gros raté, c'est la maltraitance envers  
18 les enfants. Et c'est drôle, parce que je terminais  
19 de préparer ma présentation il y a, je pense,  
20 maintenant une journée ou deux, j'ai retrouvé un  
21 article que j'avais publié, encore une fois votre  
22 vice-président Lebon était cosignataire de ça, puis  
23 il y avait aussi monsieur Yvon Gauthier qui va être  
24 là demain matin et qui disait : « N'ignorez pas le  
25 cri d'alarme des travailleuses sociales en matière

1 de maltraitance envers les enfants. » On venait de  
2 faire des coupures de dizaines de millions dans le  
3 système protection de l'enfant à ce moment-là. Et  
4 on écrivait là-dedans que ça nous prendrait peut-  
5 être un effort particulier pour désigner cet enjeu-  
6 là comme un enjeu prioritaire en santé publique.  
7 Alors, il y a des choses qu'on doit répéter  
8 longtemps et souvent avec insistance. Aujourd'hui,  
9 c'est une autre occasion pour moi de le réitérer.  
10 Voilà.

11 Q. **[49]** Pour aller un peu dans le sens de votre  
12 observation, par où commencer avec la protection de  
13 la jeunesse?

14 R. Par les services de première ligne, par les  
15 services de proximité, par l'investissement auprès  
16 de ceux et de celles qui peuvent intervenir auprès  
17 des familles et des parents alors qu'ils ne sont  
18 pas encore jugés comme étant incompetents. Très  
19 important.

20 Deuxièmement, je pense qu'il faut réviser  
21 tous nos dispositifs à l'égard de la pauvreté, du  
22 logement, du transport public, de tous les grands  
23 pans de la vie quotidienne qui font en sorte qu'on  
24 est un parent plus ou moins compétent ou qu'on se  
25 sent plus ou moins compétent, et qu'on est entouré

1 d'un réseau de soutien social et collectif qui a de  
2 l'allure.

3 Et on devrait à mon avis, si... Je ne sais  
4 pas comment on peut faire, si on évite d'identifier  
5 une entité imputable et responsable d'une lutte  
6 implacable contre la maltraitance au Québec. Et on  
7 ne l'a pas actuellement. Moi, je commencerais par  
8 ça. Qui est imputable? Qui est responsable? Quels  
9 sont nos dispositifs, les dispositifs dont on  
10 dispose pour améliorer la qualité de vie puis  
11 assurer un environnement qui a de l'allure envers  
12 nos enfants? Je pense que c'est des éléments qui  
13 sont importants.

14 Q. **[50]** Diriez-vous, Monsieur Bouchard, que la hausse  
15 des signalements dont vous avez fait état est un  
16 peu le reflet de ce déni collectif vis-à-vis une  
17 politique ou une vision sur la maltraitance des  
18 enfants?

19 R. Bien, moi, j'ai toujours... Ce ne serait pas la  
20 première fois que j'alerterais un gouvernement vis-  
21 à-vis de ça. J'ai toujours utilisé ces données-là  
22 pour dire aux gens, écoutez, est-ce qu'on  
23 tolérerait ça dans un autre domaine de la santé et  
24 du développement au Québec? Est-ce qu'on tolérerait  
25 ça vis-à-vis la rougeole, la tuberculose? Est-ce

1 qu'on dirait, par exemple, ah, bien, on a plus de  
2 signalements parce que, du côté du cancer du sein,  
3 parce qu'on a une meilleure information et que les  
4 femmes font plus attention? Puis on arrêterait là.  
5 T'sais, on viendrait d'expliquer le phénomène.

6 Il y a une portion de vrai là-dedans. Il y  
7 a une portion de... Quand on signale une... Je  
8 pense, notre société est très affûtée là-dessus  
9 désormais, surtout en milieu scolaire, en milieu  
10 policier, milieu de... les premières lignes. Quand  
11 on signale, on est vigilant. On fait preuve de  
12 vigilance. On est une société vigilante. Ce qu'il  
13 nous manque, c'est qu'on n'est pas alerte. On  
14 n'intervient pas au moment où on devrait  
15 intervenir. Et on n'intervient pas de façon  
16 rigoureuse, intense, continue, sans lâcher auprès  
17 des familles qui auraient passé dans le filet.

18 Puis notre filet, il est tricoté des fois  
19 serré, des fois moins serré. T'sais, on diminue la  
20 pauvreté, mais la priorité est là. On a des  
21 logements sociaux, mais pas assez. On a des  
22 services de transport public, mais qui sont très  
23 souvent, vraiment ils ne répondent pas aux besoins.  
24 Donc, on a des mailles qui sont souvent très  
25 lâches. Et celles qu'on ne peut pas retenir dans

1 ces mailles-là, les familles les plus vulnérables,  
2 on n'arrive pas encore à intervenir de façon  
3 efficace auprès d'elles.

4 Q. **[51]** Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[52]** À mon tour. Avant d'aller à ma question. On a  
7 votre PowerPoint, le mémoire et tout ça. Mais les  
8 documents auxquels vous faites référence...

9 R. Oui.

10 Q. **[53]** ... s'il vous plaît ne pas oublier de les  
11 remettre à la greffière pour que nous en tenions  
12 compte, s'il vous plaît.

13 R. Oui.

14 Q. **[54]** Alors ma question c'était : vous avez démontré  
15 le taux de signalement élevé dans les régions  
16 ressources. Ça m'intrigue.

17 R. Oui.

18 Q. **[55]** Pourquoi? Pourquoi dans les régions  
19 ressources? Qu'est-ce qui explique ça?

20 R. Plusieurs hypothèses. Ça ne vient pas seul. Ça  
21 vient en grappe. Dans certaines régions, le taux de  
22 violence conjugale est plus fort qu'ailleurs, c'est  
23 dans les régions ressources. Le taux de criminalité  
24 avec agression envers les autres plus fort dans les  
25 régions ressources aussi. Le taux d'alcoolisme et

1 de toxicomanie souvent plus fort dans les régions  
2 ressources. Donc, il y a une désintégration très  
3 souvent du tissu social. La sous-scolarisation est  
4 plus forte aussi dans certaines régions ressources.  
5 Qui fait en sorte qu'on a un milieu qui est plus  
6 disloqué très souvent qu'ailleurs. L'isolement est  
7 un facteur aussi très important.

8 On ne se rend pas compte lorsqu'on vit à  
9 Québec, Montréal ou dans les milieux urbains,  
10 comment dans les régions ressources les distances  
11 sont extraordinairement importantes pour arriver à  
12 non seulement créer des liens, mais les maintenir  
13 et maintenir l'intensité de nos interventions. Et,  
14 moi, je ne suis pas certain qu'on a manifesté  
15 toutes les capacités dont on est capable pour  
16 ajuster notre... les moyens dont peuvent disposer  
17 les communautés pour réagir à ce type de menace.

18 Regardez, un exemple. Une compagnie  
19 multinationale arrive dans une région, s'installe.  
20 Ça va bien. C'est le boom économique. Ça va plus ou  
21 moins bien parce que, souvent, c'est accompagné  
22 d'autres problèmes, mais bon, manque de logements,  
23 et caetera. Il faut voir. Et soudainement ça ne va  
24 plus. La compagnie ferme, s'en va. La communauté  
25 reste avec les problèmes. On n'a jamais étudié, je

1 pense, sérieusement la possibilité d'embarquer des  
2 développeurs économiques dans l'imputabilité, dans  
3 une zone d'imputabilité vis-à-vis le bien-être de  
4 la population lorsqu'ils investissent dans une  
5 région.

6 On deviendrait moins attrayant? Pas sûr de  
7 ça du tout. Pas sûr de ça du tout parce que les  
8 familles de ces compagnies-là qui travaillent et  
9 qui sont employées par ces compagnies, sont  
10 directement, sont directement concernées par le  
11 soutien qu'on donne à leurs proches, à la famille,  
12 à la femme qui reste à la maison très souvent  
13 pendant le gars est sur le chantier. Ça a un impact  
14 direct sur la qualité de la main-d'oeuvre en même  
15 temps.

16 Je ne pense pas que les grandes compagnies  
17 y perdraient. Mais il faudrait examiner cette  
18 possibilité-là que, lorsqu'une compagnie investit  
19 dans une région, elle devienne à ce point imputable  
20 de la qualité de vie dans cette région-là qu'il y a  
21 un prix à payer pour l'installation et pour la  
22 désertion dans la région. J'examinerais ça bien  
23 attentivement.

24 Q. [56] Merci. André Lebon.

25



1 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

2 Q. **[57]** Monsieur Bouchard, je vais faire un exercice  
3 avec vous. Je croise deux explications sur quatre  
4 que vous avez nommées pour expliquer la hausse des  
5 signalements. Vous avez dit, est-ce qu'on parle  
6 d'une plus grande sensibilité citoyenne? Vous avez  
7 dit non. Je fais juste illustrer devant mes  
8 collègues que ça semble être l'explication que la  
9 table des DPJ donne sur la hausse des signalements,  
10 c'est une plus grande sensibilité citoyenne. Vous  
11 avez démontré par les provenances de signalements  
12 qu'il y avait un peu un vice là-dessus puisque dix  
13 pour cent (10 %) seulement des signalements de la  
14 DPJ proviennent des milieux communautaires. Je  
15 croise ça avec votre deuxième explication qui était  
16 des services de proximité déficients. Puis, dans le  
17 fond, quand on regarde les signalants qui sont la  
18 première ligne...

19 R. Oui.

20 Q. **[58]** ... les CPE, l'éducation...

21 R. Oui.

22 Q. **[59]** ... c'est tous des livreurs de services.

23 R. Oui.

24 Q. **[60]** C'est comme si les livreurs de services  
25 criaient leur impuissance puis envoyaient ça à la

1 Protection de la jeunesse. Moi, je veux vous  
2 entendre là-dessus parce que vous avez tenté de  
3 nous amener sur une façon d'aborder ça, puis  
4 j'aimerais vous entendre là-dessus.

5 R. J'imagine que ça vous rappelle certains rapports où  
6 on avait noté ça il y a maintenant une vingtaine  
7 d'années, qu'on utilisait trop fréquemment le  
8 service de Protection de la jeunesse comme un  
9 guichet de services à l'égard des enfants puis des  
10 familles qui présentaient un problème.

11 Alors, mon hypothèse, c'est que, d'abord,  
12 la courbe du signalant, des signalants, là, elle  
13 est évolutive, hein. On est parti d'une courbe où  
14 les signalements étaient faits principalement  
15 lorsqu'on a installé la nouvelle loi en soixante-  
16 dix-neuf (79), les années qui ont suivi, c'était  
17 les tout-venant de la communauté, la famille, les  
18 gens autour, et caetera, qui signalaient.

19 Puis tranquillement cette courbe-là s'est  
20 atténuée pour laisser place de plus en plus aux  
21 services de premières lignes. Alors ce que ça me  
22 fait dire, c'est qu'on a des gens qui sont à la  
23 guérite dans les communautés, qui voient ce qui se  
24 passe, et heureusement. Mais ils n'ont pas la  
25 capacité voulue d'intervenir sans qu'ils soient

1 obligés de signaler à la Protection de la jeunesse,  
2 qui n'ont pas cette capacité, cette disponibilité  
3 de ressources qui ferait en sorte qu'on pourrait  
4 intervenir bien avant.

5 Et, moi, je me dis qu'il y a un certain  
6 nombre de signalements qui arrivent à la Protection  
7 de la jeunesse et qui ne sont pas retenus et qu'on  
8 retourne dans la communauté. Et je serais intéressé  
9 à savoir, et je n'ai pas les chiffres, quelle est  
10 la récurrence de ces signalements-là qu'on n'a pas  
11 retenus, qu'on réfère à des services dans la  
12 communauté et qui nous rebondissent à la Direction  
13 de la protection de la jeunesse. C'est un  
14 indicateur qui me semble indispensable à la  
15 Commission.

16 Et c'est ça que ça évoque votre question.  
17 C'est qu'il y a comme une espèce de... sans doute  
18 dans certaines régions une espèce de sentiment  
19 d'impuissance vis-à-vis notre capacité d'intervenir  
20 de façon intense, continue, soutenue auprès des  
21 familles qui en auraient le plus besoin. La seule  
22 façon qu'on a de réagir, c'est de signaler.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Michel Rivard.

25

1 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

2 Q. [61] Merci. J'aimerais aborder un point que vous  
3 n'avez pas abordé dans votre présentation. C'est la  
4 Loi sur la protection de la jeunesse, l'article 4.  
5 L'article 4 qui dit que toute décision doit tendre  
6 vers un maintien en milieu familial. Vous avez  
7 suggéré récemment, en tout cas je lisais dans un  
8 article de La Presse, une reformulation de  
9 l'article 4. Je le lis :

10 Toute décision prise en vertu de la  
11 présente loi doit tendre  
12 prioritairement et clairement à  
13 assurer le développement et la  
14 sécurité de l'enfant.

15 Pourquoi cette reformulation?

16 R. Je pense que... Parce que je pense qu'on a mis le  
17 système juridique dans ce qu'on appelle en anglais  
18 un « double bind » dans une situation de double  
19 message. On dit à la fois au système juridique, aux  
20 juges, il y a deux priorités égales : la protection  
21 de l'enfant et la protection de ses liens avec la  
22 famille. La Loi sur la protection de la jeunesse,  
23 c'est une loi d'exception dont la première mission  
24 devrait être de protéger l'enfant. Il ne devrait  
25 pas y avoir de doute à mon avis dans le système,

1 que c'est sa seule et unique préoccupation. C'est  
2 le première préoccupation. C'est un indicateur de  
3 priorités.

4 Et ce que je dis en même temps que le  
5 changement que je suggérais à l'article 4, c'est  
6 que les parents sont déjà protégés dans l'article  
7 qui concerne le projet de vie que le juge doit  
8 ordonner lorsqu'un enfant a atteint la limite de  
9 son placement d'accueil. Bon.

10 Alors, le juge a devant lui, là, un enfant  
11 dont il doit décider du projet de vie. Mais dans  
12 cet article-là, le juge doit évaluer si tout a été  
13 fait pour que le parent puisse réoccuper le rôle  
14 qu'il doit occuper auprès de son enfant de façon  
15 compétente. Le juge ne peut pas faire abstraction  
16 de ça. Ça, c'est plus tard dans la Loi, lorsqu'on  
17 décide du projet de vie de l'enfant. Mais dans  
18 l'instance pas suprême mais dans les articles qui  
19 définissent l'orientation de la Loi, je pense qu'il  
20 ne devrait pas y avoir d'ambiguïté.

21 Il y a des fois où c'est très important de  
22 maintenir les liens biologiques, avec la famille  
23 biologique; d'autres fois, ce n'est pas opportun;  
24 d'autres fois, c'est des ressources à l'extérieur  
25 de familles qui sont les mieux placées. Mais dire

1 qu'on devrait tendre à, dès l'article 4, moi, je  
2 pense que ça met les juges dans une situation où  
3 ils ont à choisir entre la protection de l'enfant  
4 et la protection de ses liens, alors qu'ils doivent  
5 être seulement préoccupés par la protection de  
6 l'enfant.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Il nous reste quelques secondes pour une  
9 dernière question. Hélène David.

10 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

11 Quelques secondes. Bien, écoutez...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui, je sais, c'est un effort que je te demande,  
14 Hélène.

15 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

16 Terrible.

17 Q. **[62]** Donc je vais lire. Le postulat de base est que  
18 la maltraitance, et je pense bien comprendre,  
19 serait un enjeu de santé publique?

20 R. Oui.

21 Q. **[63]** C'est là que ça devient important.

22 R. Oui.

23 Q. **[64]** De cela découlent deux grandes orientations  
24 que vous proposez.

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[65]** Un, leadership de la gouvernance de la  
2 maltraitance, on pourrait dire du dispositif aux  
3 directeurs régionaux de Santé publique. C'est la  
4 première fois que j'entends ça.

5 R. Oui.

6 Q. **[66]** Et le deuxième, première fois aussi que  
7 j'entends ça, créer à l'INSPQ un centre de  
8 formation de pratique éprouvée contre la  
9 maltraitance. Pourquoi... Et il y a sûrement des  
10 bonnes raisons. C'est une vraie question. Pourquoi  
11 amener tout cela vers la Santé publique?

12 R. Parce que c'est un problème de santé publique. La  
13 définition d'un problème de santé publique, c'est  
14 lorsqu'on fait face à une situation de menaces à la  
15 santé, qu'il y a un état de morbidité dans une  
16 population. Et, là, on le voit. Les données sont  
17 assez évidentes. Qu'on connaît le groupe qui est le  
18 plus vulnérable et dont on dispose... et qu'on  
19 dispose de solutions qui sont envisageables et qui  
20 peuvent avoir un effet pour changer la situation.  
21 Ça, c'est la définition même d'un problème de santé  
22 publique. Si le directeur régional reçoit un mandat  
23 du ministre qui lui dit, voici un enjeu de santé  
24 publique dont vous êtes imputable, il a à ce  
25 moment-là, lui, le pouvoir selon l'article 55, le

1 pouvoir d'interpellation de tout ce qui grouille et  
2 grenouille sur son territoire autour de cette  
3 question-là.

4 De fait c'est un pouvoir pas ministériel  
5 mais quasiment. Même le directeur national de Santé  
6 public a moins de pouvoir que le directeur régional  
7 en termes d'intervention. Le directeur national de  
8 Santé publique peut donner des avis au ministre,  
9 mais il ne peut pas intervenir directement comme  
10 ça. Il ne peut pas non plus émettre une opinion et  
11 informer la population locale ou régionale de  
12 l'état de la situation. La Santé publique au niveau  
13 régional a une mission de surveillance, a une  
14 mission de recherche des modes d'intervention pour  
15 modifier un état de situation qui est menaçant pour  
16 la santé et le bien-être de la population. Je pense  
17 qu'ils sont les mieux placés pour le faire.

18 Quant au service dont je parle à l'INSPQ,  
19 c'est peut-être mon vieux fond scientifique, mais  
20 je pense que ça prend un médiateur compétent là-  
21 dedans. Puis l'INSPQ a déjà un petit noyau de  
22 personnes qui s'occupent de la question de la  
23 maltraitance. Ils ont publié des études et fait des  
24 suivis intéressants là-dessus. Puis leur mission,  
25 c'est de soutenir la qualité de l'intervention sur



1 la première ligne notamment. Je pense qu'ils sont  
2 tout désignés. Autrement dit, on n'a pas besoin de  
3 refaire des structures. Tous les acteurs sont là.  
4 Il faut les nommer. Il faut les désigner. Il faut  
5 leur donner des mandats.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Le temps qui nous était alloué est terminé.  
8 Merci beaucoup, Monsieur Bouchard.

9 M. CAMIL BOUCHARD :

10 Je vous en prie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci pour toutes ces réflexions que vous suscitez  
13 chez l'ensemble des commissaires. Personnellement,  
14 je veux vous dire merci pour votre effort  
15 pédagogique. Parce que, avant de nous présenter ce  
16 tableau sombre, vous nous avez rappelé à quel point  
17 on est capable collectivement au Québec quand on  
18 veut. Alors, merci personnellement pour cette  
19 énergie et ce rappel de notre capacité collective.

20 M. CAMIL BOUCHARD :

21 Je vous en prie.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci encore de votre témoignage.

24 M. CAMIL BOUCHARD :

25 Merci de votre accueil et de votre écoute.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup. Alors on va ajourner dix minutes,  
3 le temps d'accueillir notre prochain témoin. Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Alors, bienvenue. Nous recevons maintenant  
9 le docteur Gilles Julien, bien connu, pédiatre  
10 social, directeur clinique et président fondateur  
11 de la Fondation du Dr Julien, ainsi que madame  
12 Hélène Sioui Trudel, qui est médiatrice accréditée  
13 en droit familial et droit civil, qui est  
14 directrice fondatrice du droit intégré et  
15 d'Innovation sociale et cofondatrice de la  
16 Fondation du Dr Julien. Encore une fois, bienvenue.  
17 Et nous présenterons aujourd'hui leurs  
18 recommandations pour assurer une prestation de  
19 soins et de services de qualité et une meilleure  
20 concertation entre les réseaux entre eux, entre  
21 autres aussi.

22 Alors, on a soixante minutes (60 min)  
23 ensemble. Comme on vous l'a suggéré, peut-être une  
24 quinzaine de minutes de présentation pour permettre

1 ensuite un échange avec l'ensemble des  
2 commissaires. Ça vous va?

3 Dr GILLES JULIEN :

4 Parfait, oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Avant de vous laisser la parole, je vais demander  
7 au greffier de vous assermenter.

8

9 FONDATION DU Dr JULIEN

10

11 **Dr GILLES JULIEN,**

12 **Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL,**

13 (Sous serment)

14

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors, voilà. La parole est à vous.

17 Dr GILLES JULIEN :

18 Bonjour. Bien on vous remercie beaucoup de nous  
19 recevoir. On se sent privilégiés. C'est un petit  
20 peu excitant quand même, un peu stressant malgré  
21 tout, même si on se connaît un petit peu. Bien, je  
22 veux juste rappeler, vous le savez probablement,  
23 mais la pratique de la pédiatrie sociale en  
24 communauté, c'est une pratique qui est très  
25 proximale, c'est-à-dire très près des gens dans les

1 milieu les plus vulnérables. Il y a actuellement  
2 quarante et un (41) centres, là, au Québec de  
3 pédiatrie sociale en communauté. Ça déborde en  
4 Ontario puis au Nouveau-Brunswick. Et l'idée de  
5 cette réplification-là, c'est vraiment l'approche de  
6 la pédiatrie sociale en communauté qui amène un  
7 panier de services assez complet sous le chapeau de  
8 la médecine sociale en proximité dans les  
9 communautés et en interrelation avec le milieu,  
10 avec dans nos convictions que l'enfant et la  
11 famille sont les principaux intervenants, ceux qui  
12 doivent être le plus respectés, le plus compris et  
13 le plus supportés. Le sens de la pratique est  
14 beaucoup à ce niveau-là.

15 On dessert actuellement, avec les centres  
16 du Québec, à peu près huit mille (8 000) enfants.  
17 On avait un objectif de trente mille (30 000) à  
18 l'origine de l'entente gouvernementale qu'on a avec  
19 quatre ministères qui, en passant, est un petit  
20 joyeux de collaboration des ministère de Santé et  
21 Services sociaux, Éducation, Justice et Famille. Et  
22 on a avancé très rapidement à cause de cette  
23 entente-là. Donc, je veux le souligner parce que  
24 c'est vraiment de la coordination entre des  
25 ministères, le gouvernement et un organisme qui

1           donne des services de proximité.

2                       Toute notre approche est basée sur des  
3           données probantes qu'on retrouve dans la  
4           littérature et on a actuellement deux chaires de  
5           recherche : l'une avec McGill, l'autre avec  
6           l'Université de Montréal, qui mesure l'impact  
7           social et économique des interventions de pédiatrie  
8           sociale. Je voulais juste le situer au départ.

9                       Je voulais vous dire quand même d'entrée de  
10          jeu qu'on a un petit conflit d'intérêts dans le  
11          sens qu'il y a un enfant qui nous a dit il y a deux  
12          ans, puis ça nous est resté marqué, elle avait huit  
13          ans à l'époque, elle a dit : « Quand les adultes  
14          parlent pour les enfants, les enfants deviennent  
15          invisibles. » Ça nous avait touchés beaucoup et je  
16          garde cette phrase-là en mémoire parce que là on  
17          parle pour les enfants, donc on se sent un petit  
18          peu en conflit d'intérêts, c'est normalement nos  
19          enfants qui auraient dû venir vous parler. Mais à  
20          la prochaine Commission, on est en train de  
21          préparer nos enfants pour pouvoir affirmer leurs  
22          besoins et leurs droits. Alors...

23          Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

24          Ils ont participé.

25

1 Dr GILLES JULIEN :

2 ... c'est le... oui, le premier axe. Mais on va  
3 vous présenter un petit vidéo, juste pour vous  
4 mettre en bouche, en fait, un peu l'histoire... pas  
5 l'histoire, mais le... la pédiatrie sociale de  
6 façon animée, puis on reviendra avec les trois axes  
7 qu'on voulait discuter avec vous.

8 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

9 On voulait dire que les enfants experts, du comité  
10 expert ont participé aussi à ce mémoire, donc des  
11 enfants de neuf...

12 Dr GILLES JULIEN :

13 Absolument.

14 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

15 ... treize (13) ans et des enfants de quinze (15)  
16 ans, seize (16) ans aussi.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Dr GILLES JULIEN :

20 Puis c'est un travail d'équipe aussi. Tous les  
21 intervenants des trois centres parrainés par la  
22 Fondation ont été impliqués dans ce mémo en fait,  
23 ce mémoire. Ça va, on peut rouler?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ça, c'est votre PowerPoint, c'est pas le... c'est

1 ça que vous vouliez présenter en premier?

2 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

3 C'est... c'est maintenant, oui.

4 (Présentation d'un vidéoclip)

5 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

6 Bon, alors avant de commencer, le mémoire contient  
7 vingt-sept (27) recommandations et on a choisi de  
8 vous les présenter en trois axes. Et donc, le  
9 premier, le droit de participation de l'enfant; le  
10 deuxième, c'est le réflexe, développer un réflexe  
11 enfant, un langage commun; et le troisième est le  
12 cercle protecteur. Donc, je passe la parole à  
13 Gilles Julien, qui va parler de ces trois axes.

14 Dr GILLES JULIEN :

15 Ces trois axes là font partie de notre ADN. On a  
16 toujours travaillé comme ça, on l'a porté au  
17 maximum, particulièrement le droit de participation  
18 de l'enfant, qui est souvent contesté pour toutes  
19 sortes de raisons, soit à cause de la  
20 confidentialité, soit que les enfants sont trop  
21 petits, ils ne comprennent pas, soit que les  
22 enfants sont en devenir puis les adultes peuvent  
23 décider à sa place. Et c'est tellement pas ça.

24 Quand on fait participer les enfants, on  
25 apprend plein de choses. Puis quand je parle

1 d'enfants, là, c'est pas juste les ados, là, je  
2 parle des zéro-dix-huit (0-18) ans. Les bébés  
3 parlent, le bébé qui pleure, qui va pleurer d'une  
4 façon pour nous mettre sur une piste, ou il a faim  
5 ou il a de la peine. T'sais, on peut décoder les  
6 enfants très jeunes, même dans le langage non  
7 verbal. C'est très important, ce bout-là. J'ai  
8 publié un livre là-dessus d'ailleurs, comment on  
9 decode les enfants, parce que ça fait partie de  
10 l'importance de mettre l'enfant de l'avant et de  
11 lui donner la parole. C'est un droit fondamental  
12 qu'il parle. Bien, il peut parler dès qu'il lance  
13 son premier cri; pour nous, c'est déjà de la  
14 parole.

15 L'avantage, c'est qu'ils savent tout et le  
16 gros avantage c'est que ça devient un niveau  
17 thérapeutique. Puis je dis souvent aux gens qui  
18 disent : « On peut-tu faire sortir l'enfant, on va  
19 se parler entre nous. » Non, parce que l'enfant est  
20 rassuré quand on parle de ses vrais problèmes  
21 autour d'une table, quand ça se fait dans un décor  
22 approprié, quand ça se fait après un espèce  
23 d'apprivoisement. Comme vous avez fait, là, vous  
24 êtes venue nous saluer, ça nous a rassurés. T'sais,  
25 on s'est donné la main. On fait exactement ça avec



1 les enfants, on va les chercher dans la salle  
2 d'attente, on les accueille, on est contents, on  
3 s'assoit avec eux, on joue avec eux. Je peux partir  
4 des fois avec le petit bébé puis la mère reste en  
5 arrière puis elle dit : « Moi, je fais quoi? »  
6 Bien, je dis : « Tu viens ». Mais l'enfant est  
7 toujours au premier plan puis il nous apprend un  
8 paquet d'affaires. On pourrait en parler longtemps,  
9 là, je ne veux pas aller trop loin.

10 Je vais juste vous raconter la semaine  
11 dernière le petit qui est venu, qui était en  
12 clinique pour la première fois. Il était totalement  
13 souffrant, puis après quelques questions et  
14 apprivoisements je lui ai demandé : « Tu peux-tu me  
15 décrire ta mère? » Et là, il a réfléchi - il  
16 n'était pas vieux, là, il avait huit-neuf (8-9) ans  
17 aussi - puis il me dit : « Ma mère, c'est comme une  
18 feuille morte. Tu sais... » J'essaye de le dire  
19 comme lui. « T'sais, juste avec la tige qui reste,  
20 là. » Donc là, on avait notre piste clinique. Pour  
21 nous, là, ça c'est un filon pour aller chercher les  
22 stress toxiques, les polytraumatismes. Vous avez dû  
23 entendre ça en cours de route, les stress qui  
24 viennent de l'environnement, qui sont nombreux, qui  
25 s'accumulent. Là, on vient d'avoir une piste.

1 L'enfant est préoccupé par sa mère, il est stressé  
2 à l'école, il est anxieux, et là il va falloir  
3 travailler non pas la médication pour l'anxiété,  
4 mais le lien avec sa maman, sa responsabilisation,  
5 et caetera. Donc, le droit de participation de  
6 l'enfant est fondamental dans une pratique  
7 clinique, même médicale, qui nous met sur les  
8 pistes des vrais problèmes dans un aspect plus  
9 préventif.

10 On veut souligner aussi l'importance...  
11 comme on crée beaucoup de ce genre d'apprivoisement  
12 puis de lien de confiance, on devient souvent une  
13 deuxième famille. On a des problèmes quand on  
14 judiciarise trop vite parce que ces gens-là, vu  
15 qu'ils vivent dans des milieux très vulnérables, en  
16 exclusion, ils sont souvent jugés très vite. Il y a  
17 plein de signalements qui sont faits par du  
18 voisinage, par le conjoint qui n'est pas content,  
19 des histoires comme ça, et là souvent on va perdre  
20 le lien privilégié avec ces enfants-là parce que la  
21 DPJ arrive trop vite. On a besoin de la DPJ. Peut-  
22 être à la troisième rencontre on va nous-même  
23 signaler, avec la famille. On ne signale d'ailleurs  
24 jamais tout seul, on signale avec la famille, en  
25 l'invitant souvent à signaler elle-même, en lui

1

2 garantissant qu'on va continuer de l'appuyer.

3           Donc ça, c'est très important de laisser le  
4 milieu de proximité faire son travail avant  
5 d'arriver avec les institutions plus grosses, qui  
6 sont loin des familles, des enfants, qui n'ont  
7 souvent pas toute l'information puis qui subissent  
8 des méfiances qui nuisent à l'intervention.

9           Je vais y revenir souvent à l'intervention  
10 de première ligne parce qu'elle est... elle est  
11 fondamentale, surtout dans notre cas parce qu'elle  
12 procède... c'est une approche de médecine sociale.  
13 Donc, les gens vont venir nous voir la première  
14 fois, puis ils n'ont pas peur parce qu'ils vont  
15 venir pour un mal de ventre ou parce qu'il a mal à  
16 la tête ou parce qu'il ne dort pas la nuit. Mais  
17 pour nous, ça c'est un privilège et ça c'est facile  
18 à régler au niveau médical, mais ça nous permet de  
19 rentrer au niveau beaucoup plus global pour aller  
20 chercher les causes des problèmes. Et ça, on veut  
21 le... puis notre souhait - puis l'entente  
22 gouvernementale est claire - on veut le faire en  
23 lien avec les grands systèmes, mais par étape. Et  
24 donc, pour nous, ça, c'est un point très, très  
25 important.

1                   Hélène a même développé autour de ça, quand  
2 on a des conflits entre parents ou quand on a de la  
3 difficulté à aller de l'avant, ce qu'on appelait...  
4 ce qu'on appelle le Cercle de l'enfant, qui est une  
5 grande médiation pour aider les parties à se gérer  
6 ou à s'auto-réguler souvent aussi. Donc ça, c'est  
7 majeur, on a des outils comme ça en pédiatrie  
8 sociale qui nous permettent d'être vraiment en  
9 première ligne de façon très globale.

10                   On souhaite, dans cet axe-là, vous suggérer  
11 ou visionner en tout cas surtout une cour de  
12 l'enfant et de la famille qui serait adaptée,  
13 accueillante, bienveillante aussi, qui favorise la  
14 place et la parole de l'enfant. Autant nous, on le  
15 fait en clinique, autant on s'attendrait quand ça  
16 va au Tribunal, qu'on soit dans les mêmes types  
17 d'approches, avec un apprivoisement au départ, avec  
18 des petits jouets puis des petits cubes. Comment  
19 vous faites, là? En fait, vous reproduisez un peu  
20 ce qui est la façon de faire quand est entre  
21 humains puis qu'on veut s'entraider.

22 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

23 Si je peux dire...

24 Dr GILLES JULIEN :

25 Oui.

1 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

2 En fait, la façon... avec le Cercle de l'enfant...  
3 pour ceux qui ne connaissent pas, le Cercle de  
4 l'enfant, c'est basé aussi sur la conférence  
5 familiale de groupe, qui est le contenant. Moi,  
6 j'ai fait le Cercle de l'enfant basé sur la  
7 médiation. Donc, l'enfant est présent, qu'il soit  
8 tout petit ou plus vieux, il est présent avec son  
9 réseau familial élargi, donc ça rentre vraiment  
10 dans les principes de la LPJ. Et si on va plus  
11 loin, si on avait une cour de l'enfant et de la  
12 famille, vous allez voir que c'est en lien avec les  
13 autres recommandations qu'on fait. Une cour, si on  
14 peut avoir une vision d'une cour en forme de  
15 cercle. Et là, ça favoriserait beaucoup, ce qu'on  
16 pense, l'échange qu'on a besoin avec l'enfant et la  
17 famille, particulièrement lorsque les situations  
18 sont complexes.

19 Dr GILLES JULIEN :

20 On passe à l'axe... on était rendu... 2.

21 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

22 Oui, adopter...

23 Dr GILLES JULIEN :

24 Il est là. O.K. Bon. Dans ce texte-là, on veut  
25 vraiment réfléchir ensemble comment adopter cette

1 espèce de réflexe enfant. On a vu dans d'autres  
2 pays cet espèce de réflexe enfant-là, qui est...  
3 qui est interprété par différents intervenants. Ça  
4 peut être un défenseur des droits, ça peut être ce  
5 type de personnage là, mais qui s'assure que dans  
6 les grandes décisions qui sont prises pour les  
7 enfants, on... ou qui sont prises tout court, on  
8 considère toujours quel impact ça va avoir sur  
9 l'enfant. T'sais, si on est vraiment une société en  
10 santé, quand on bouge d'un côté, que ce soit au  
11 plan clinique, économique, environnemental, l'idée,  
12 c'est que tout le monde dise : oui, mais l'enfant  
13 là-dedans, il va bénéficier comment? Ça va  
14 assurer... ça assurerait une espèce de base forte  
15 d'une société responsable de ses enfants. Mais pour  
16 ça, il faut vraiment pratiquer le réflexe enfant -  
17 et c'est ce qu'on souhaite à tous - mais aussi à  
18 travers un langage commun.

19 Dans cet ordre d'idée-là, l'enfant n'est  
20 pas un être en devenir, c'est un être qui est dans  
21 le présent, c'est un citoyen et c'est une personne  
22 à part entière. Ce n'est pas un petit adulte, comme  
23 on l'a déjà étiqueté dans le passé. Et il est en  
24 devenir, mais il est là déjà avec tous ses droits.  
25 Et il peut porter sa voix et participer pleinement

1 à toutes les décisions qui le concernent.

2 On a un petit exemple là-dessus qui est  
3 super intéressant, les petits reporters. On a des  
4 comités de droit d'enfant dans nos centres et il y  
5 a un niveau qui s'appelle « petits reporters ». Ils  
6 connaissent déjà la Convention... les quarante et  
7 un (41) droits, mais ils deviennent reporters. Et  
8 ils sont allés interviewer les...

9 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

10 Les candidats.

11 Dr GILLES JULIEN :

12 ... les candidats municipaux puis les candidats...

13 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

14 Fédéraux.

15 Dr GILLES JULIEN :

16 Fédéraux. Merci. Pour voir qu'est-ce qu'ils  
17 pensaient puis c'était quoi leur réflexe enfant  
18 puis... Et ça a été assez surprenant, parce que les  
19 candidats ont un peu stressé en disant : bien oui,  
20 mais on peut-tu avoir les questions d'avance? Puis  
21 notre avocate a dit : « Bien oui, on peut vous  
22 envoyer des questions, mais je ne peux pas vous  
23 garantir qu'ils ne vous poseront pas d'autres  
24 questions. » Mais ça a amené un stress, de recevoir  
25 des enfants, de les écouter, puis de considérer

1 qu'ils avaient des connaissances. Une des  
2 connaissances, c'est qu'ils connaissent l'effet  
3 Jordan et trois des quatre candidats qu'on avait  
4 vus ne connaissaient pas le principe Jordan. Et là,  
5 ils ont enseigné aux candidats c'était quoi. Vous  
6 voyez que les enfants, quand ils sont bien formés,  
7 appuyés, prennent les devants. Et l'autre étape,  
8 c'est qu'ils deviennent entrepreneurs sociaux. On  
9 veut que nos enfants, dans l'étape d'apprentissage,  
10 dans le comité des droits, deviennent aussi des...  
11 ils sont des ambassadeurs déjà, mais des  
12 entrepreneurs sociaux pour changer les choses dans  
13 leur école, pour changer leur environnement. Ils  
14 veulent un parc, pourquoi le voisin a des parcs  
15 puis pas nous autres? Bien ce genre de situation  
16 là. Et ils sont d'une efficacité remarquable, plus  
17 que les adultes.

18 Alors pour nous, c'est un axe qui est  
19 extrêmement important, et il faudrait intégrer  
20 cette parole-là à travers tous les secteurs de  
21 soins de service aux enfants et même dans les lois  
22 internes.

23 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

24 Je peux juste résumer ce point-là. En fait,  
25 intégrer la Convention relative aux droits de



1 l'enfant dans la Loi sur la protection de la  
2 jeunesse, dans les grands principes, à l'instar  
3 disons de (inaudible) en Nouvelle-Zélande, où  
4 l'article 5 est très éloquent à ce sujet. Et je  
5 pense que ce serait déjà un point de départ pour  
6 s'assurer que c'est tout... l'ensemble des quarante  
7 et un (41) droits soient respectés dans toutes les  
8 sphères où l'enfant agit. Et pour faire ça aussi,  
9 il faut outiller les enfants, les adultes et puis  
10 on a un projet qui s'appelle « Familles enfants  
11 réseau », que le docteur Julien vient juste de  
12 parler. Et puis il faut offrir aussi une formation  
13 spécialisée - je ne suis pas la première à le dire,  
14 plein de personnes l'ont mentionné, le Barreau l'a  
15 mentionné aussi - offrir une formation spécialisée  
16 à ceux qui s'occupent des enfants. Il y en a  
17 plusieurs qui n'ont jamais lu, étonnamment, la  
18 Convention relative aux droits de l'enfant ou ils  
19 n'ont pas de formation par rapport au décodage, à  
20 la co-intervention ou à l'attachement des... au  
21 développement de l'enfant. Et puis je trouve qu'il  
22 y a eu des recommandations déjà par le Barreau ou  
23 par des personnes pour former les juges et les gens  
24 de droit, mais aussi les travailleurs sociaux, par  
25 rapport à ces questions très importantes lorsqu'on

1 travaille avec un enfant en état de grande  
2 vulnérabilité.

3 Dr GILLES JULIEN :

4 Bien, je pense qu'un exemple là-dessus, là, tu l'as  
5 oublié un petit peu, mais on en a parlé souvent,  
6 puis moi ,ça m'a toujours impressionné les  
7 procureurs à l'enfant.

8 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

9 Oui.

10 Dr GILLES JULIEN :

11 Qui doivent aussi être formés. Et on pense, nous,  
12 avec l'expérience qu'on a puis l'expertise qu'on a  
13 développée, là, ça fait trente (30), quarante (40)  
14 ans maintenant qu'on agit dans ce modèle-là, qu'on  
15 le pousse de l'avant. On pense qu'en fait, les gens  
16 pourraient être formés par la pédiatrie sociale en  
17 communauté. On a des formations en ligne gratuites,  
18 il y en a d'autres, il y a un certificat qui va  
19 sortir à McGill l'année prochaine en pédiatrie  
20 sociale en communauté avec les facultés de  
21 médecine, droit, travail social. Donc, on avance  
22 rapidement. On va avoir une formation « e-  
23 learning » aussi dans ce sens-là. Et la formation,  
24 elle est simple. C'est la méthode, l'approche de  
25 pédiatrie sociale en communauté qui est basée...

1 basée sur quatre grands principes. Vous en  
2 connaissez un, vous l'avez pratiqué,  
3 l'apprivoisement. Ça s'appelle APCA. Le partage  
4 d'informations, on met tout le monde autour de la  
5 table, il n'y a pas d'exclus autour de la table,  
6 surtout pas l'enfant. Le « C », c'est pour  
7 « compréhension ». Là, on comprend ensemble la  
8 situation. On fait des hypothèses diagnostiques,  
9 des hypothèses de solution, puis après on définit,  
10 par consensus, un plan d'action.

11 Ce matin, j'étais en clinique, là, on  
12 invite tous ceux qui veulent venir. Ça fait qu'en  
13 clinique, il peut y avoir le voisinage, il peut y  
14 avoir l'école, le CLSC, la DPJ, l'hôpital. Et plus  
15 il y a de monde, pour nous, plus c'est porteur. Et  
16 c'est extrêmement intéressant.

17 Ce matin, j'avais un petit... lui, il est  
18 venu tout seul avec sa mère, mais... puis on a  
19 identifié deux grandes sources de stress pour cet  
20 enfant-là, qui ne va pas bien à l'école, qui  
21 commence à avoir des troubles de comportement, puis  
22 qui commence à avoir des petites idées suicidaires.  
23 Bien il est intimidé, puis il a un trouble  
24 d'apprentissage qui est méconnu. Alors, ils  
25 connaissent... ils savent qu'il a des éléments

1 dyslexiques, il est suivi en orthopédagogie, mais  
2 il n'est pas capable d'avoir une évaluation  
3 orthophonique pour confirmer le diagnostic de  
4 dyslexie, donc on est coincés.

5 Alors heureusement le prof, qui nous avait  
6 envoyé un petit mot, nous a dit : « Si vous  
7 souhaitez, puis que vous me dites qu'il est peut-  
8 être dyslexique, bien je vais pouvoir utiliser un  
9 ordinateur avec lui ». Parce qu'habituellement, ça  
10 prend un diagnostic pour avoir un portable chez les  
11 dyslexiques. C'est une catastrophe parce que ça  
12 change leur vie, ils apprennent avec un ordinateur,  
13 puis ils n'apprennent pas avec un livre. Donc, il  
14 faut... puis on a des exemples comme ça tout le  
15 temps.

16 Puis l'autre qui est venu c'est un enfant  
17 un peu plus vieux, mais il a des gros troubles  
18 de... enfin, il a des troubles d'anxiété  
19 importants, d'anxiété sociale, de TDAH, de TIC et  
20 tout ce qu'on veut. Mais lui, il est venu en me  
21 disant... la dernière visite je lui avais dit :  
22 « Bien écoute, je pourrais te traiter pour ton  
23 TDAH. » Il dit : « Non, non, je ne suis pas prêt,  
24 je ne suis pas prêt et puis je ne pense pas d'avoir  
25 ça. » « Je pourrais te traiter pour ton anxiété. »

1 « Ah, non, non, non, non. Je suis bien chez nous. »  
2 Il ne va pas à l'école, il est enfermé, là, puis il  
3 est collé aux écrans. Puis là, il est venu, il  
4 dit : « T'sais, Gilles, là j'aimerais ça que tu me  
5 traites pour le TDAH. J'y ai pensé comme il faut je  
6 suis allé fouiller, puis là je suis prêt. » Donc,  
7 on se fie toujours... t'sais, l'idée c'est de  
8 suivre ce qu'ils veulent, leur rythme aussi. Je ne  
9 voulais pas lui imposer d'être traité, il m'aurait  
10 fermé la porte puis je n'aurais jamais été capable  
11 de l'aider, cet enfant-là. Donc, on procède comme  
12 ça.

13 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

14 Troisième...

15 Dr GILLES JULIEN :

16 Oui, on manque de temps. Donc, le réflexe enfant  
17 inscrit à nos agendas, s'il vous plaît. Là, on est  
18 rendus au troisième axe.

19 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

20 Troisième.

21 Dr GILLES JULIEN :

22 Bon.

23 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

24 T'as déjà commencé.

25

1 Dr GILLES JULIEN :

2 C'est l'agir ensemble. Ça se tient... nos axes, là,

3 ils se tiennent puis ils sont vraiment inspirés de

4 la pratique. Je vous ai dit qu'on faisait les plans

5 d'action en consensus avec tous ceux qui veulent y

6 participer. Puis on a... les intervenants adorent

7 en général parce qu'il y trouvent leur compte. On

8 peut faire un diagnostic médical, on peut faire un

9 diagnostic social, on peut connaître les stress

10 toxiques, on peut faire l'histoire de vie qui nous

11 rapporte les polytraumatismes, on met ça sur la

12 table, puis là on décide ensemble. On gagne du

13 temps extraordinaire, puis comme le parent puis

14 l'enfant est là, ils sont en consensus sur le plan

15 d'action. C'est sûr qu'on ne commencera pas par

16 faire un signalement, on va commencer par respecter

17 un besoin d'enfant ou un rêve d'enfant, puis après

18 ça on va continuer, donc cette méthode-là est

19 particulièrement intéressante. On a écrit un livre,

20 on voulait vous en amener puis on les a oubliés, on

21 pourra vous les envoyer si ça vous tente, mais

22 « Tous responsables de nos enfants », Hélène et

23 moi, il y a quelques années, qui est beaucoup dans

24 cet axe-là. Bon, en fait vous comprenez l'idée, là.

25 Puis l'idée du cercle protecteur. C'est que quand

1 on fait ça, là, on crée déjà, nous, en première  
2 ligne, un cercle protecteur. Parce que là, le  
3 voisin il va dire, ah, bien je ne savais pas, moi,  
4 qu'il était tout seul en revenant de l'école puis  
5 il n'était pas supposé parce qu'il a dix (10) ans  
6 puis tout ça. Bien je vais... je vais l'inviter à  
7 venir chez nous puis je vais... en attendant ton  
8 retour.

9 Ça, ça crée du mouvement autour de  
10 l'enfant, qui devient un espèce de cercle  
11 protecteur, particulièrement quand on pense à la  
12 Loi sur la protection de l'enfant qui devient un  
13 espèce de sac protecteur, particulièrement quand on  
14 pense à la Loi sur la protection de l'enfant dans  
15 le domaine de la négligence parce que souvent, il y  
16 a des signalements pour négligence, risque de  
17 négligence. Nous, on prétend que ça, ça appartient  
18 au milieu. Bien sûr, quand qu'il y a des centres de  
19 pédiatrie sociale, c'est le fun parce qu'on est les  
20 médecins, les travailleurs sociaux, on a tout ça,  
21 puis on est accessible rapidement. Mais ça peut se  
22 faire avec des organismes communautaires, et  
23 caetera. La négligence, c'est vraiment une question  
24 de communauté et pas d'institution d'emblée et  
25 c'est toujours le principe « bottom up », puis il

1        faut commencer à la base, puis faire notre devoir  
2        dans les communautés. Ça a l'air d'une vue de  
3        l'esprit, mais c'est possible, on le voit, ça. Puis  
4        après ça, aller vers les institutions, puis ne pas,  
5        mais c'était les mêmes hôpitaux-là, si on s'en va  
6        tous à l'urgence, ça ne peut pas marcher, là. Il  
7        faut que qu'on fait un, qu'on appelle par téléphone  
8        l'infirmière, il faut qu'on regarde sur Internet  
9        qu'est-ce qu'on fait quand on a de la fièvre,  
10       t'sais, il faut changer le modèle pour le renverser  
11       de bord. Parce que là, l'État qui agit rapidement  
12       et à notre sens, l'État doit venir quand la  
13       communauté l'appelle, après que la première ligne a  
14       été respectée.

15       Si tu veux intervenir là-dessus...

16       Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

17       Oui, en fait, c'est ça, l'idée c'est que on propose  
18       que les centres de pédiatrie sociale puissent agir  
19       en première ligne, il y en a d'autres, mais il y en  
20       a quand même quarante et un (41) et il y en a cinq  
21       à sept par année qui sont, qu'on travaille avec en  
22       collaboration avec le gouvernement et les quatre  
23       ministères pour déployer ça. Et puis en fait, il y  
24       a, on pourrait développer en, une, ça s'appelle en  
25       anglais *alternative response*, c'est vraiment aux



1 États-Unis que j'ai vu, mais il y a sûrement  
2 ailleurs où il y a des risques légers à moyens pour  
3 la négligence et la maltraitance qu'on peut  
4 définir. Et puis là, en équipe, bon, les, on a des  
5 organismes de premier, de première ligne à, dans la  
6 communauté, et ça décharge, de ce fait, la DPJ qui  
7 peut agir pour des cas très lourds et plus  
8 complexes. Donc, il y a aussi le grand cercle avec  
9 les ministères, donc on demandait aussi, on  
10 recommandait d'avoir un ministère de l'enfant et de  
11 la famille pour vraiment lancer le message clair  
12 que le Québec veut s'occuper clairement de ses  
13 enfants et de sa famille. Et puis on aurait aussi  
14 là-dedans un bureau du défenseur de l'enfant.  
15 Vraiment, peut-être à partir de la Commission de la  
16 personne de la jeunesse, mais vraiment séparer  
17 cette institution-là pour vraiment que ce soit le  
18 défenseur de l'enfant, et pas juste pour la LPJ,  
19 mais offrir un mandat très large pour tout, pour  
20 l'enfant, il faut qu'il aille voir un protecteur de  
21 l'élève, il faut qu'il aille voir la DPJ, faut  
22 qu'il aille voir t'sais d'autres et puis des, à  
23 chaque fois que son droit est bafoué, bien, nous,  
24 on en voit des droits bafoués à tous les jours pour  
25 chaque enfant et puis, dans un État de droit au

1 Québec et là, on pourrait s'étendre longtemps, mais  
2 on voudrait vous entendre, puis ...

3 M. GILLES JULIEN :

4 Répondre à vos questions.

5 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

6 Répondre à vos questions maintenant. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci pour votre présentation. Alors, on va  
9 commencer nos discussions avec Gilles Fortin.

10 M. GILLES FORTIN, Commissaire :

11 Bonjour à vous deux, merci d'être là. Écoutez, moi  
12 je vais revenir sur cette question, là, qui est,  
13 que vous avez abordé au troisième axe, puis qui, je  
14 pense, c'était, s'inscrit aussi dans le premier  
15 axe. Vous parlez des situations de négligence et de  
16 maltraitance, risque faible à moyen. J'aimerais ça  
17 que vous élaboriez un peu plus là-dessus. Qu'est-ce  
18 que vous voulez, qu'est-ce que ... comment vous  
19 voyez, j'ai l'impression que vous proposez un  
20 traitement différent de ces situations-là, qu'est-  
21 ce qui serait peut-être en fonction de la loi  
22 actuelle sur la protection de la jeunesse, serait  
23 la façon de faire ou est dicté?

24 M. GILLES JULIEN :

25 On a travaillé ensemble avec la Loi de la

1 protection de la jeunesse déjà, mais une loi  
2 fantastique, là, je veux dire, on n'a rien à dire  
3 contre la loi, on a à dire sur son application,  
4 bien sûr, et sur sa, surtout sa déclinaison à  
5 travers différents intervenants qui circulent un  
6 peu partout dans les communautés et qui,  
7 théoriquement, ont un encadrement, mais qui  
8 prennent parfois des décisions un petit peu rapides  
9 sans toute connaissance de cause. On a le même  
10 réflexe avec le Tribunal, t'sais, le Tribunal, il  
11 entend un parent qui est démuné, puis les experts  
12 habituellement de la DPJ, mais il n'y a pas tous  
13 les côtés de la médaille. S'il y a le côté de la  
14 médaille communautaire, qu'est-ce, c'est qui ce  
15 monde-là dans une communauté, quel centre  
16 communautaire est fréquent, quel est le lien par  
17 exemple avec nos centre de pédiatrie sociale.  
18 L'idée, c'est d'amener le maximum d'information  
19 pour prendre une décision éclairée qui ne nuit pas  
20 à l'enfant. T'sais, on est beaucoup là-dedans, là,  
21 il y a beaucoup de placements, il y a beaucoup de  
22 signalements, on n'y arrive pas. T'sais, l'idée,  
23 c'est qu'est-ce qui appartient à la communauté,  
24 puis qu'est-ce qu ce n'est pas tranché au couteau,  
25 là, qu'est-ce qui appartient à la communauté, puis

1 qu'est-ce qui appartient à l'institution avec sa  
2 loi. Ah, c'est sûr que la loi s'adresse à tout le  
3 monde, il faut signaler, on sait tout ça là, mais  
4 dans les cas de négligence ou de risque de  
5 négligence, pour nous, ça nous dérange parce qu'on  
6 a tellement de choses à offrir à ces familles-là,  
7 on est capable de les apprivoiser, on en échappe  
8 aussi, là, mais je veux dire, en général,  
9 l'apprivoisement qu'on peut amener parce qu'on est  
10 dans la communauté, qu'on offre un paquet d'autres  
11 services, qui on fait des partys d'Halloween, puis  
12 on se connaît. Le rôle d'influence qu'on peut  
13 avoir, la quantité d'information qu'on peut  
14 recevoir, même du voisinage nous permet d'avoir une  
15 idée un peu plus claire qu'on veut partager avec  
16 des intervenants des centres jeunesse. T'sais, on  
17 ne veut pas garder ça pour nous. Mais l'idée d'un  
18 signalement qui arrive trop vite, d'abord, brise un  
19 paquet d'affaires, puis souvent va, t'sais le, les  
20 gens ne savent pas qui qu'a signalé, ils peuvent  
21 penser que c'est nous en clinique, donc on va  
22 briser des liens qu'on a commencés à tisser, qui  
23 sont forts, puis qui sont de nature à créer un  
24 cercle protecteur dans la communauté. Et ça, on est  
25 capable d'en assumer le risque là. Sans sans nuire

1 à la loi de la protection, on n'est même pas,  
2 t'sais, on a diminué le risque de développement ou  
3 de sécurité compromis. On est capable de faire ça  
4 en communauté. Quand ça va trop loin jusqu'à on n'a  
5 pas de doute, là, puis, on va signaler, puis on va  
6 faire signaler les parents eux-mêmes, mais là, on  
7 parle de négligence, de risque de négligence, de  
8 négligence légère, peut-être à modérée. Là, là on a  
9 une zone grise, là je suis d'accord. En  
10 maltraitance, c'est un peu plus complexe, mais il y  
11 a aussi des cas où, t'sais, le père s'est fâché, il  
12 a donné une claque en arrière de la tête au petit,  
13 signalement, il vient d'un autre pays, et caetera.  
14 Ça part. Et là, on n'est pas capable, nous, de  
15 défaire ça facilement. T'sais, on voudrait le faire  
16 plus ensemble dans cette zone grise là.

17 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

18 Ça demande en fait une collaboration. Aux États-  
19 Unis, par exemple, ils ont créé, mis sur pied un  
20 groupe de travail pour justement définir qu'est-ce  
21 que c'est un risque faible à modéré. Et donc,  
22 comment on agit dans, ils ont réussi en fait, puis  
23 ils ont plusieurs études qui démontrent que c'est  
24 intéressant de le faire parce que ça donne une plus  
25 grande place à la communauté, à l'engagement de la

1 communauté face à leurs enfants. Et donc, ils  
2 forment un cercle protecteur. Et si on favorise ce  
3 cercle protecteur là, on croit que ça va libérer,  
4 comme j'ai dit, la DPJ pour des cas beaucoup plus  
5 lourds.

6 M. GILLES JULIEN :

7 T'sais, on avait mis sur pied Répit providence il y  
8 a plusieurs années, puis ça roule encore. Puis, ça,  
9 ça faisait en sorte qu'on enlevait le risque  
10 immédiat, c'est-à-dire que les parents quand on  
11 est, on est proche, puis qu'on est apprivoisé, là,  
12 ils viennent cogner pour prendre un café, ils  
13 viennent nous dire que ça a brassé la nuit passée,  
14 que en tout cas, qu'ils ont été victimes, on entend  
15 tout ça. Sauf que là, quand on sait que les enfants  
16 sont pognés dans la maison avec des gens qui sont  
17 sous, consom, sous alcool ou autre, là on a le  
18 potentiel de les envoyer à Répit providence pour  
19 passer deux nuits tranquilles avec des gens qui les  
20 aiment, qui les adorent, c'est beau, puis en même  
21 temps pouvoir agir avec les parents et de  
22 désamorcer des crises. Tu vois, ça c'en est un,  
23 t'sais, deux jours après, quand t'es à jeun, là tu  
24 regrettes, là. Puis en tout cas tout ça. Donc, on a  
25 passé une crise en sécurité et deux jours après,

1 dans plusieurs cas, la sécurité n'est plus  
2 compromise.

3 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

4 Les familles d'accueil.

5 M. GILLES JULIEN :

6 Donc ça, c'est la partie, c'est la partie de la  
7 communauté qui vient s'occuper de ces enfants. On  
8 rêve en couleur en même temps, là, mais c'est  
9 possible. On le voit, on le vit, là.

10 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

11 Bon, on pense même dans le projet FER Famille  
12 Enfant Réseau, dans la partie Famille, on pourrait  
13 aussi former des familles en proximité à accueillir  
14 des enfants, t'sais avant que la crise soit trop  
15 développée et puis pour apaiser les esprits peut-  
16 être et puis laisser la discussion, la conversation  
17 entrer pour qu'on puisse aider.

18 M. GILLES JULIEN :

19 Ça fait que là, ça se fait en lien avec la DPJ  
20 aussi, là. T'sais, on appelle souvent pour dire,  
21 regarde, on a ça, là, on va faire ci, ça, ça. On  
22 vous revient. T'sais, quand ça se fait comme ça,  
23 c'est super (inaudible), mais ça ne se fait pas  
24 toujours comme ça.

25

1 M. GILLES FORTIN, Commissaire :

2 En fait, la promotion d'une approche partenaire en  
3 face de ces situations-là.

4 M. GILLES JULIEN :

5 Absolument.

6 M. GILLES FORTIN, Commissaire :

7 Et que le signalement soit à faire de votre part ou  
8 qu'il vienne d'ailleurs, vous souhaitez qu'il y est  
9 un dialogue entre la DPJ et vous dans des  
10 situations comme celle-là pour enligner le plan, le  
11 plan de service, si je puis dire, ou la façon  
12 d'agir - oublions les gros termes, là - puis la  
13 façon d'agir.

14 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

15 Oui, bien en fait, ça prévient aussi, on dit  
16 toujours quand on veut protéger l'enfant, bien, il  
17 ne faut pas nuire aux autres principes non plus. Il  
18 y a quarante et un (41) droits, donc il faut une  
19 vraie décision qui prend en considération l'intérêt  
20 supérieur de l'enfant, va respecter les six  
21 principes, les six grands principes qu'on a  
22 énumérés dans notre mémoire. Donc, c'est un  
23 ensemble. Si la protection arrive et puis nuit à  
24 l'éducation, change l'enfant de quartier, l'enfant  
25 n'a plus le lien avec son professeur qui a peut-



1 être commencé à travailler quelque chose, puis qui  
2 n'a pas son lien avec son quartier ou ses amis, on  
3 vient de nuire à beaucoup de l'identité de l'enfant  
4 aussi. Donc, il faut prendre ça tout en  
5 considération comme professeur John Tobin avait  
6 suggéré.

7 M. GILLES FORTIN, Commissaire :

8 Et vous avez une bonne réceptivité et  
9 collaboration.

10 M. GILLES JULIEN :

11 Avec la DPJ?

12 M. GILLES FORTIN, Commissaire :

13 Oui.

14 M. GILLES JULIEN :

15 Ah oui, oui.

16 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

17 Ça dépend.

18 M. GILLES JULIEN :

19 Mais ça dépend d'eux. Ça dépend des quartiers, ça  
20 dépend des, mais on a mis sur pied des mécanismes  
21 pour enlever les irritants, t'sais, ce genre  
22 d'affaire là, puis ça fonctionne relativement bien.  
23 Puis les intervenants qui acceptent de venir,  
24 t'sais, c'est une table ronde autour de la table,  
25 bien, là, ils deviennent porteurs avec nous. C'est

1 sûr que quand t'as vingt (20) ans, puis que tu  
2 viens de finir ton cours, un peu plus toffe d'agir  
3 comme ça, mais c'est pourquoi qu'on dit nous, il  
4 faut qu'il y ait de la formation entre nous, faut  
5 qu'on se rencontre, faut qu'on se reconnaisse.

6 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

7 Faut qu'il y ait de la compagnie.

8 M. GILLES JULIEN :

9 On propose ce cercle-là dans les communautés, puis  
10 c'est vraiment impressionnant ce que ça peut  
11 produire.

12 M. GILLES FORTIN, Commissaire :

13 Merci beaucoup.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, on va poursuivre avec Lise Lavallée.

16 Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire :

17 Merci beaucoup de venir partager votre expérience  
18 auprès des jeunes enfants. Il y a un groupe qu'on,  
19 un groupe de jeunes qui est venu nous rencontrer la  
20 première journée d'audience qu'on a vécue et on a  
21 parlé de la médication. Donc, la surmédication  
22 auprès des jeunes. Lorsque je leur ai demandé il y  
23 avait combien dans, de jeunes parmi eux qui avait  
24 été, pris de la médication, puis des fois avec des  
25 mauvais diagnostics, donc mauvaise médication.

1 Qu'est-ce que vous pensez de ça? Est-ce qu'on  
2 médicamente trop nos jeunes? Par rapport à l'écoute  
3 qu'on leur donne.

4 M. GILLES JULIEN :

5 Ah oui, on a fait un gros débat l'année passée là-  
6 dessus parce que même avec le Ritalin puis des  
7 TDAH. C'est une réponse complexe, oui, on  
8 médicamente trop trop vite. C'est vrai pour les  
9 TDAH, c'est vrai pour les troubles d'anxiété,  
10 envers les difficultés liées à l'anxiété, là, pas  
11 encore des troubles. C'est vrai pour les garçons  
12 aussi plus que les filles. Donc, puis, t'sais, on  
13 est un groupe de pédiatres qui avaient soulevé une  
14 réflexion là-dessus l'année passée justement. Puis  
15 au Québec, en plus, on en a plus que dans toutes  
16 les autres provinces du Canada. Il y a quelque  
17 chose qui ne marche pas. On ne sait vraiment pas  
18 pourquoi, il n'y a pas... il y a une évolution de  
19 la société qui fait en sorte que il y a quelque  
20 chose qui se passe qu'on ne connaît pas, qui  
21 affecte la génétique, qui affecte le neuro-  
22 développement. On commence à reconnaître ça,  
23 t'sais, on ne savait pas que les gènes y pouvaient  
24 se changer si vite. Quand je suis allé en médecine,  
25 puis quelques années plus tard, on pensait qu'on

1       avait une blessure au cerveau, merci beaucoup.  
2       C'est une cicatrice, tu ne t'en sortiras pas. Non,  
3       tout, tout, tout est réparable, même la génétique,  
4       mais tout est aussi dangereux pour la génétique.  
5       Là, on parle de l'épigénétique. Vous en avez peut-  
6       être entendu parler, peut-être avec Delphine, c'est  
7       les stress toxiques. Le plus plus il y a un cumul  
8       de stress toxiques environnementaux, plus le  
9       cerveau va être atteint, moins il va se développer  
10      vite, moins il va performer. Et là, on se ramasse  
11      avec quoi? des troubles d'apprentissage très liés à  
12      l'environnement, là, il y a des cas de génétique  
13      aussi, mais dans les milieux les plus vulnérables,  
14      on voit ça beaucoup beaucoup. L'enfant ne développe  
15      pas sa capacité d'inhibition, qui est une fonction  
16      spécialisée du cerveau. Bien, s'il n'y a pas  
17      d'inhibition, il va aller au dépanneur, il va voler  
18      une tablette de chocolat, puis c'est rien pour lui.  
19      Il ne développera pas sa capacité d'abstraction. Il  
20      va arriver en deuxième, troisième année. Il va se  
21      planter en mathématiques parce qu'il n'est pas  
22      capable de décoder le problème mathématique, puis  
23      après ça, il y a tous les troubles d'apprentissage  
24      qui s'ensuivent. C'est sûr qu'on est obligé de  
25      traiter. 'oi, je suis un pédiatre, puis j'en traite

1 plein, j'ai la moitié de ma clientèle est TDAH là.  
2 Donc, les TDAH, t'es obligé de les traiter, mais ça  
3 cache quelque chose d'autre. Si je fais juste les  
4 traiter, on a des relatifs bons résultats. Ça va  
5 cacher toute sorte d'affaires. Donc l'idée, c'est  
6 de l'amener, encore une fois, le fait de le faire  
7 en équipe, avec l'école, avec la DPJ, avec, t'sais,  
8 tout ceux qui veulent, on va approfondir, dans nos  
9 évaluations on définit tous les stress toxiques,  
10 les besoins non comblés, les droits bafoués, puis  
11 là, on va arriver à quelque chose, puis là, on va  
12 pouvoir agir à multiples niveaux. Pas juste avec la  
13 médication. Donc, trop médicamenté, ça veut dire  
14 surtout juste faire ça, puis rien faire d'autre.  
15 Ça, c'est une catastrophe. Bien médicamenteusement, c'est  
16 se placer en position pour que l'enfant devienne  
17 plus réceptif, qu'on puisse le stimuler encore  
18 mieux. L'idée du portable tantôt. S'il n'a pas un  
19 portable là, rendu au secondaire, il est fait, il  
20 ne réussira pas à rattraper tout ce qu'il a perdu,  
21 surtout on trouve des enfants au secondaire. Au  
22 secondaire, ils sont de niveau première, deuxième  
23 année primaire. Puis, on lui demande de réussir,  
24 puis d'aller à l'école, ça ne peut pas marcher.  
25 Donc oui, il y a beaucoup de, là on a le même

1 problème avec l'anxiété. Nos cliniques sont  
2 débordées. À matin, la moitié de mes enfants  
3 étaient en difficulté d'anxiété majeure. Alors, je  
4 fais quoi, là? Je lui donne-tu des antidépresseurs  
5 parce que là, il s'en va en dépression là déjà,  
6 puis des petits, là, ce n'est pas juste les ados.  
7 Non, parce que la médication est lourde et  
8 dangereuse, puis il y a d'autres méthodes qui  
9 marchent. Mais t'sais, la méthode de, de TCC, là,  
10 de cognitivo-comportemental psycho, là. Elle est  
11 excellente, je n'ai jamais à ça, jamais, je ne sais  
12 même pas où l'envoyer, avoir ça à part en privé. La  
13 pleine conscience, ça marche au bout. Au moins, on  
14 a des outils gratuits sur Internet pour faire  
15 méditer nos enfants. Ça marche aussi. On a oui, le  
16 garage à musique qui est un phénomène en soi. On a  
17 mille enfants par semaine qui viennent faire de la  
18 musique.

19 Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire :

20 Avec l'école.

21 M. GILLES JULIEN :

22 Ça change les vies, on enlève des médicaments, ça  
23 développe la motricité, ça développe la  
24 socialisation. On a tout ça, là, puis on veut le  
25 dire fort parce qu'on voit tous ces changements-là.

1 Et on sait que c'est, tout ce que je vous ai dit,  
2 c'est réversible. Si on stimule l'enfant comme il  
3 faut, tout est réversible. Le cerveau, il se remet  
4 en piste, puis vite. Plus on vieillit, plus c'est  
5 dur, là. Mais au moins, chez l'enfant, l'ado, on  
6 est capable encore de renverser les vapeurs si on  
7 travaille bien, puis que c'est multi-traitement. Ça  
8 ne peut jamais donner... moi, c'est sûr que je suis  
9 un biais de milieu vulnérable, mais c'est quand  
10 même un tiers des enfants du Québec, ce n'est pas  
11 une anecdote. On les perd, on les voit, on connaît  
12 les trajectoires. On sait, nous, à cinq ans, que si  
13 ça va mal dans la famille, il y a eu des  
14 placements, des déplacements, t'sais, la  
15 trajectoire est claire, là. Il s'en va en  
16 consommation, il va lâcher l'école, il va avoir des  
17 troubles de santé mentale. Puis le pire, c'est que  
18 maintenant, on sait que ces enfants-là ont plus de  
19 risque de développer des maladies cardio-  
20 vasculaires adultes, du diabète, de la dépression,  
21 suicide, mettez-en. Et là, on laisse faire ça comme  
22 société, ça n'a aucun bon sens.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, merci. On va poursuivre avec...

25

1 M. GILLES JULIEN :

2 Je suis difficile à arrêter.

3 Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire :

4 Mais, il ne me reste pas beaucoup de temps, mais  
5 merci d'avoir, merci. Excusez.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est au tour de Jean-Marc.

8 M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire :

9 Alors, bonjour, merci beaucoup pour votre votre  
10 témoignage. Vous avez mentionné dans votre  
11 témoignage que la Loi sur la protection de la  
12 jeunesse est une bonne loi et que c'est son  
13 application qui peut être un enjeu parfois, mais  
14 vous avez aussi fait des propositions d'introduire  
15 dans la Loi sur la protection de la jeunesse, là,  
16 les principes dans les grands principes contenus à  
17 la Convention relative aux droits de l'enfant. Puis  
18 notamment, là-dedans, vous proposez une sorte  
19 d'élargissement, d'évaluer l'état de santé global  
20 de l'enfant, puis de de l'ensemble de ses besoins.  
21 Donc, les quarante et un (41) droits auxquels vous  
22 faites référence. Est-ce que pour vous, ça change  
23 la portée d'application de la Loi sur la protection  
24 de la jeunesse, est-ce que c'est bien dans cette  
25 loi-là que ça devrait se retrouver, est-ce qu'il



1 n'y aurait pas, avoir un autre cadre dans lequel on  
2 retrouverait des énoncés comme celui-là?

3 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

4 Bien, en fait, si je peux nommer les sept  
5 principes, vous allez voir que ça s'applique à la  
6 Loi sur la protection de la jeunesse, mais quand on  
7 parle du meilleur intérêt ou l'intérêt supérieur,  
8 il faut considérer l'ensemble des droits de  
9 l'enfant. Donc, l'enfant naissent égaux en droit,  
10 l'intérêt supérieur c'en est un, mais l'enfant  
11 participe réellement aux décisions pour jouir de  
12 liberté et de droit civil, donc le droit de  
13 participation qu'on a parlé. L'enfant grandit dans  
14 une famille aimante. C'est le, dans le préambule de  
15 la, de la Convention relative au droit de l'enfant,  
16 mais on le retrouve aussi dans les principes de la  
17 LPJ. L'enfant naît et grandit en santé, donc c'est  
18 vraiment ça qu'on vers quoi on veut aussi aller en,  
19 la Loi de la protection de la jeunesse quand on  
20 parle de continuité des soins, quand on parle de  
21 projet de vie permanent, l'enfant s'instruit,  
22 s'amuse et s'ouvre sur le monde. Il faut arriver à  
23 tout ce qu'on a de meilleur, en fait, c'est un  
24 enfant qui l'a même mentionné, la société doit nous  
25 donner ce qu'il y a de meilleur. Donc, qu'on puisse

1 développer tout notre potentiel. C'est des enfants  
2 quand même qui ont suivi les formations qu'on donne  
3 dans Famille Enfant Réseau qui est d'ailleurs dans  
4 les écoles maintenant dans onze communautés et puis  
5 bien sûr, en dernier, l'enfant est protégé sur tous  
6 les plans. Alors, la loi (inaudible) de mil neuf  
7 cent quatre-vingt-neuf (1989), mais qui a été  
8 modifiée, puis que les dernières modifications  
9 viennent d'entrer en vigueur en juillet deux mille  
10 dix-neuf (2019), ils ont cette vision de, quand on  
11 parle d'un enfant qui est vulnérable, quand on  
12 parle d'un enfant qui peut être dans une situation  
13 de vulnérabilité, puis qu'on est là pour décider,  
14 il faut prendre en considération l'ensemble de ses  
15 droits, et là, on est capable de voir la... de  
16 faire son évaluation de la santé globale de  
17 l'enfant, et c'est ça qui est primordial pour nous  
18 dans les centres de pédiatrie sociale en  
19 communauté, mais ça doit l'être aussi pour tous  
20 ceux qui prennent des décisions par rapport à  
21 l'enfant, incluant la Loi sur la protection de la  
22 jeunesse. Ce qu'on a marqué dans le mémoire, peut-  
23 être qu'on l'a marqué plus petit, mais c'est toutes  
24 les lois qui concernent l'enfant, devraient avoir  
25 cette référence à cette convention, mais il y a

1 aussi la convention relative aux personnes  
2 handicapées, puis les autres lois qui concernent  
3 les enfants.

4 M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire :

5 Est-ce qu'il faut comprendre derrière ça que peut-  
6 être - puis certains témoignages nous ont amené un  
7 peu sur ce terrain-là - que la Loi de la protection  
8 de la jeunesse est très centrée sur la sécurité des  
9 enfants, mais tous les aspects liés au  
10 développement des enfants parfois, ne sont pas  
11 suffisamment bien investigués ou compris?

12 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

13 Bien, c'est là où on dit que la loi est bien, elle  
14 a besoin d'être bonifiée, mais, oui, on en parle  
15 quand même de la sécurité et du développement de  
16 l'enfant, mais peut-être qu'on n'a pas les outils  
17 pour le faire actuellement.

18 M. GILLES JULIEN :

19 Je suis d'accord de l'idée. T'sais, la protection,  
20 oui, la Loi de la protection, elle est quand,  
21 vraiment centrée sur la protection de  
22 développement, puis sécurité physique. Mais t'sais,  
23 il y a tous les autres. Pour se développer  
24 pleinement, là, il faut être, il y a de grands  
25 déterminants : l'attachement, sécuritaire, ça, on en a

1 parlé à tour de bras, là, il faut être sécuriser  
2 par un adulte significatif qui n'est pas  
3 nécessairement le parent, ça on s'entend bien là-  
4 dessus. Il faut être bien identifié, alors quand on  
5 déplace l'enfant trop vite, t'sais, on va à  
6 l'école, on l'amène d'une famille inconnue, puis il  
7 y a un traumatisme majeur. Donc, est-ce qu'il, est-  
8 ce qu'il est nécessaire ce traumatisme-là? Parce  
9 que là, on vient de briser son appartenance, son  
10 identité, sa sécurité pour protéger, le protéger  
11 contre un abus quelconque. Et il faut le protéger,  
12 on est d'accord, mais l'idée, c'est avant, on peut-  
13 tu regarder l'ensemble des conséquences du geste de  
14 signaler et du geste de placer l'enfant et le faire  
15 avec la communauté qui pourrait soutenir, amener  
16 d'autres, peut-être d'autres idées? Il faudrait  
17 l'élargir, je ne sais pas...

18 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

19 Bien, en fait, Nicolas (inaudible) parlait de la  
20 solution la moins dommageable ...

21 M. GILLES JULIEN :

22 Oui, c'est ça.

23 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

24 Pour l'enfant. Ça fait des années de ça. Donc,  
25 c'est encore pertinent.

1 M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire :

2 Je vous remercie beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Alors, il nous reste quelques instants, une  
5 dernière question avec André Lebon.

6 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

7 Écoutez, c'est une question de compréhension. On  
8 souhaitait comme commission vous entendre, la  
9 pédiatrie sociale. Puis on est content que vous  
10 soyez là. Au moment de l'invitation - peut-être  
11 qu'il y avait une confusion de notre part - on a  
12 invité les, l'alliance qui, vous avez créé un  
13 réseau et ce réseau-là de pédiatrie sociale, vous  
14 le certifiez, il applique vos principes et puisque  
15 vous le certifiez, on les a invités. Puis vous avez  
16 insisté pour venir - nous, on pensait vous voir  
17 ensemble - puis vous avez insisté pour venir  
18 séparément. Qu'est-ce qui faut comprendre de cette  
19 distinction-là? Qu'est-ce qui nous échappe?

20 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

21 En fait, la fondation a créé l'alliance. On a... ça  
22 fait depuis deux mille neuf (2009) qu'on parle de  
23 regroupement parce qu'ils ont besoin d'avoir les  
24 meilleurs prix pour les assurances, par exemple,  
25 ils ont besoin d'avoir des services, t'sais, c'est

1 une association des centres de pédiatrie sociale  
2 que la fondation certifie. Donc, bien sûr, ils  
3 peuvent parler aussi de pédiatrie sociale puisqu'on  
4 les certifie en pédiatrie sociale pour les  
5 meilleures pratiques. La fondation a, on a créé le  
6 modèle de pédiatrie sociale en communauté. On  
7 forme, on certifie, on doit aussi donner des  
8 comptes au gouvernement. C'est la fondation qui  
9 fait tout ça. Donc, c'est deux organisations qui  
10 sont nécessaires, qui font des choses différentes.

11 M. GILLES JULIEN :

12 Oui, puis qui sont en train de s'appriivoiser aussi.  
13 L'idée d'avoir une alliance, c'est nous, c'était  
14 nous de se dégager du quotidien.

15 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

16 Opérationnel.

17 M. GILLES JULIEN :

18 Et c'est très opérationnel, partage de services, et  
19 caetera. Et ils sont tout jeunes, ils commencent.  
20 Donc, on trouvait pertinent que la fondation se  
21 positionne. On a créé l'approche de pédiatrie  
22 sociale, le droit intégré, on le diffuse, on veut  
23 qu'il s'étende partout, puis on veut dépasser le  
24 Québec de toute façon. Puis, il y aura des  
25 alliances dans d'autres provinces, c'est très

1           clairement. Et ces gens-là, c'est vraiment pour  
2           s'entraider vers la certification pour... échanger  
3           des bonnes pratiques, ce genre d'affaire-là. Puis  
4           il y avait trois axes d'ailleurs là-dedans. Donc,  
5           on trouve, en fait, ce qu'on n'a pas compris, c'est  
6           que l'alliance a été invitée avant nous et nous, on  
7           était déjà prêt. Il y avait une confusion de rôle  
8           et la promotion de la pédiatrie sociale en  
9           communauté, tout le monde peut en faire. Mais là,  
10          on voulait toucher des racines. On a une expérience  
11          assez forte, là, ça fait quand même trois décennies  
12          et plus où on travaille ce modèle-là, puis on  
13          trouvait ça très pertinent que les deux créateurs  
14          viennent vous le présenter. C'est juste ça.

15         Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

16         Mais ils ont un rôle à jouer, clairement.

17         M. GILLES JULIEN :

18         Il n'y a pas de chicane, il n'y a pas de ...

19         M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

20         Je suis content d'avoir posé la question parce que  
21         dans le fond, ça nous permet de dire si on a créé  
22         un impair, on s'en excuse...

23         M. GILLES JULIEN :

24         Non.

25

1 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

2 Mais on comprend que ...

3 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

4 Il y avait une confusion, j'imagine que ça aurait  
5 dû être réglé, mais c'est réglé, là, j'espère. Les  
6 rôles sont clairs.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, oui, merci d'avoir posé la question. Alors,  
9 merci pour votre témoignage, Madame Sioui Trudel,  
10 Docteur Julien. Je vois votre livre. Il y a eu des  
11 gens à la recherche ici qui l'ont lu, qui me l'ont  
12 aussi refile, j'avais eu le temps de le lire, oui,  
13 avant votre témoignage. Je vous en remercie. Merci  
14 pour vos réflexions. Et j'ai un biais. Vous avez dit  
15 au début, vous aviez un biais. Moi, j'ai un biais,  
16 alors je passe devant, devant chez vous tous les  
17 soirs sur la rue Adam. Alors, je disais que j'ai vu  
18 les décorations de Noël. C'est sûrement, j'espère,  
19 les enfants qui les ont faites.

20 M. GILLES JULIEN :

21 À l'intérieur?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 À l'extérieur.

24 M. GILLES JULIEN :

25 Elles sont-tu posées?



1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Il y en a deux.  
3 M. GILLES JULIEN :  
4 Ah oui.  
5 LA PRÉSIDENTE :  
6 Oui, oui. Donc, les enfants, les enfants, je  
7 voulais revenir en vous disant, les enfants ont agi  
8 sans votre permission, Docteur Julien, et c'est  
9 très bien.  
10 M. GILLES JULIEN :  
11 Mais, ils ont le droit. Savez-vous quoi?  
12 LA PRÉSIDENTE :  
13 Et c'est très bien.  
14 M. GILLES JULIEN :  
15 Ils ont changé mon bureau parce qu'ils trouvent  
16 qu'il n'est pas à leur goût.  
17 LA PRÉSIDENTE :  
18 C'est parfait.  
19 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :  
20 Puis, ils se préparent, ils se préparent aussi,  
21 pour, ils se préparent aussi pour la guignolée le  
22 quatorze (14) décembre.  
23 LA PRÉSIDENTE :  
24 Là, oui, on sait, on sait, voilà. Alors, c'est très  
25 bien. On voit que les enfants ont pris, ont pris le

1 pas sur la maison et sur vous aussi. Merci.

2 M. GILLES JULIEN :

3 Et je veux juste vous dire, on vous a vu. On m'a  
4 dit hier, j'ai croisé Madame Laurent.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Est-ce que vous voulez? Je ne peux pas me cacher  
7 beaucoup. Voilà, je suis Miss Visible. Merci  
8 beaucoup, merci et portez-vous bien.

9 M. GILLES JULIEN :

10 Merci.

11 Mme HÉLÈNE SIOUI TRUDEL :

12 Merci beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, compte tenu le temps que vous déplaciez, je  
15 vais décréter le huis clos, nos prochains témoins  
16 seront entendus à huis clos. Confortement,  
17 conformément à nos articles 26 à 30 de nos  
18 règlements de fonctionnement de procédures de  
19 conduite, donc, on a le pouvoir d'ordonner des  
20 audiences à huis clos. Même dans les dossiers où la  
21 loi n'impose pas nécessairement de telles mesures  
22 de protection. Alors, les prochains témoins, HC-15,  
23 HC-16 et HC-17 prévus aujourd'hui seront entendus  
24 tout à l'heure à huis clos. Merci beaucoup. Nous  
25 prenons quinze (15) minutes de pause.

1 (Voir cahier huis clos)

2

3

4 SERMENT D'OFFICE

5

6 Nous, soussignés, **ODETTE GAGNON**, et **CLAUDE MORIN**,  
7 sténographes officiels, dûment assermentés,  
8 certifions sous notre serment d'office que les  
9 pages qui précèdent sont et contiennent la  
10 transcription fidèle et exacte des notes  
11 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
12 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
13 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
14 à la Loi.

15 Et nous avons signé,

16

17

18

19 \_\_\_\_\_  
**ODETTE GAGNON**

20

21

22

23

24

25 \_\_\_\_\_  
**CLAUDE MORIN**